KAOLACK 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack

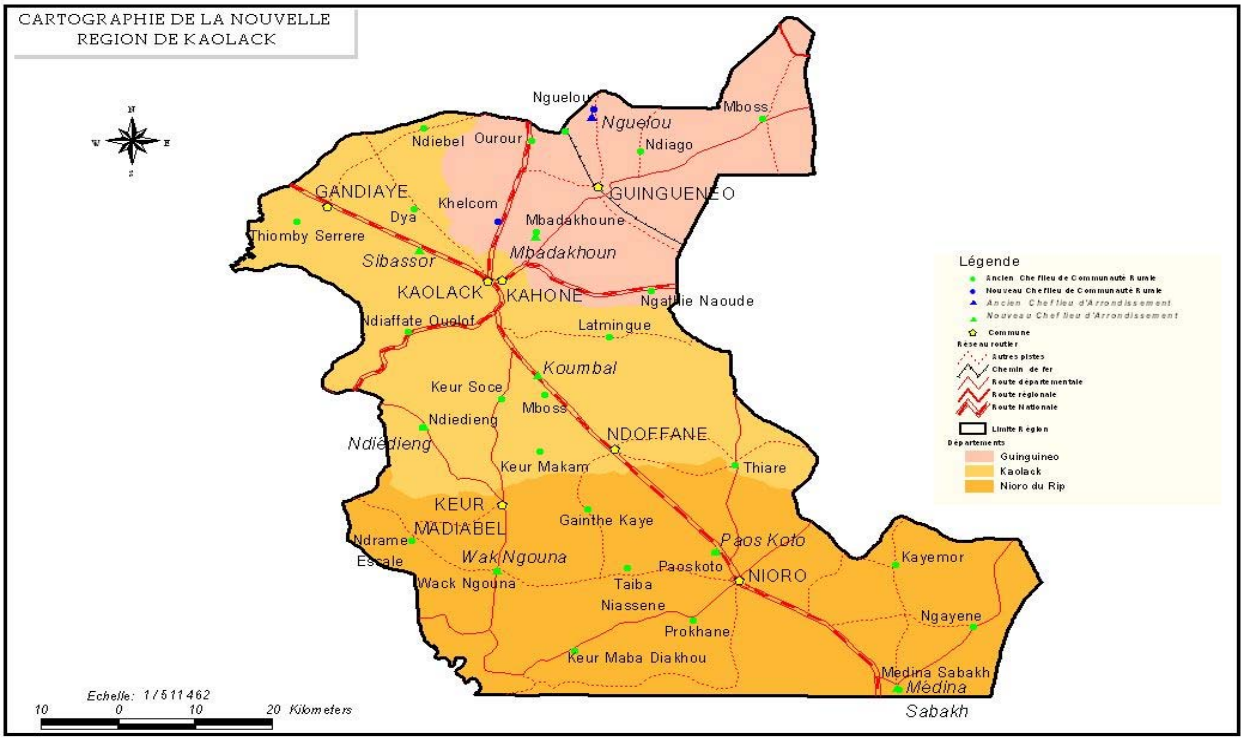

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Mars 2019

6

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Babacar Ndir
Directeur Général Adjoint	Allé Nar Diop
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou Dieng

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Mamadou Diang BA
Adjoint du chef de SRSD	Daouda Diop
Le point focal du siège qui a aidé à la rédaction de la SESR	Omar SENE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Seckène SENE	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
Amadou Fall DIOUF	CPCCI
Mamadou BAH	DMIS
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Oumar DIOP	DSDS
Ndèye Aida Fall TALL	DSDS
Ndèye Binta Diémé COLY	DSDS
Bintou Diack LY	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Oumar DIOP	ENSAE
Omar SENE	ENSAE
Idrissa DIAGNE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE
Abdoulaye TALL	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Adjibou Oppa BARRY	OPCV

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack
Adresse : Quartier Kasnack près garage Seyni SECK
Tél : 33 941 28 84.
B.P. :313

Table des matières

AVANT PROPOS 5
RESUME EXECUTIF 6
INTRODUCTION GENERALE 10
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 12
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 18
CHAPITRE III-URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 23
CHAPITRE IV : EDUCATION 30
CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 56
CHAPITRE VI : ASSISTANCE 65
CHAPITRE VII : JUSTICE 73
CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 79
CHAPITRE IX – AGRICULTURE 85
CHAPITRE X - ELEVAGE 94
CHAPITRE XI – PECHE 107
CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES 117
CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT 128
CHIPITRE XIII-EMPLOI ET TRAVAIL 135
CHAPITRE XV : TRANSPORT 139
CHAPITRE XVI - INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 149
CHAPITRE XVII– COMMERCE ET ARTISANAT 152
CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS 160
CHAPITRE XIX-TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 168
CHAPITRE XX- POSTE, BANQUES ET SFD 177
CONCLUSION GENERALE 189
ANNEXES 191

AVANT PROPOS

Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

(i) collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
(ii) assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
(iii) mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
(iv) assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
(v) préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD tentent, année après année, de dresser un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en s'efforçant de dégager les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur collaboration sans faille et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR

Directeur Général de l' Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

Situation géographique, administrative et démographique de la région

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Elle s'étend sur une superficie de 5 357 km², soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier.

Le climat est de type soudano-sahélien avec des températures élevées d'avril à juillet (35°- 40°c).

Le relief est essentiellement plat avec trois types de sols : les sols tropicaux ferrugineux lessivés, les sols hydro morphes et les sols halomorphes.

La végétation est très variée et comprend une savane arbustive au nord et une savane plus ou moins boisée vers le sud et le sud-est. La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

Le réseau hydrographique est composé du bras de mer le Saloum et des affluents du fleuve Gambie (Baobolong et Miniminiyang Bolong).

Avec le dernier découpage de 2008, la région de Kaolack comptait: 3 départements, 10 communes, 8 arrondissements et 31 communautés rurales. Actuellement avec la communalisation intégrale elle compte 3 départements, 8 arrondissements et 41 communes.

Situation démographique

La région de Kaolack compte 1 053 535 habitants en 2016 avec 50,6 % de femmes contre 49,4% d'hommes. Cette population est inégalement répartie dans l'espace : le département de Kaolack a une densité de 284 habitants/km², celui de Nioro 170 habitants/ km² et celui de Guinguinéo 108 habitants/ km². Elle est également très jeune : plus de 60% ont moins de 20 ans.

Les ethnies les plus représentées dans la région sont les Wolofs avec plus de 60% de la population suivi du groupe Haal pulaar avec plus de 20%, les Sérères environ 10%. Il existe en outre des ethnies minoritaires comme les Bambaras, les Maures, etc.

L'Agriculture

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonnent à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz, niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères).

Les partenaires tels que le PAFA et l'ONG SYMBIOSE sont en train de développer les filières agricoles.

L'Elevage

L'élevage est de type extensif au niveau de la région de Kaolack. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. La région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et des pays limitrophes du Sénégal.

Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine et ovine ainsi que l'aviculture.

La Pêche

L'activité de pêche qui concerne celle continentale et maritime est pratiquée timidement dans la région. Pour ce qui est de la pêche continentale, elle est pratiquée au niveau du Baobolong, du Miniminiyang Bolong et dans la Vallée de Koutango, tandis que la pêche maritime se mène dans le bras de mer « le Saloum ».

Le volume des captures diminue d'année en année du fait de la dégradation du milieu marin. Les prises portent sur de petites espèces comme les crevettes, les ethmaloses, les tilapies, les mulets, etc.

La région s'appuie sur les autres régions pour satisfaire ses besoins en produits halieutiques.

Les Ressources forestières

Les contraintes d'ordre anthropique et/ou naturel que sont: l'avancée des tannes, les feux de brousse, le phénomène de l'érosion hydrique, les défrichements clandestins à la recherche de nouvelles terres agricoles et la pauvreté ont contribué à de fortes pressions sur les ressources forestières de la région de Kaolack. Ainsi, il est observé au niveau de la région une dégradation des ressources forestières et fauniques, des sols et du cadre de vie.

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et de bois de chauffe.

Le Tourisme

Le manque de façade maritime fait que le tourisme au niveau de la région n'est pas très dynamique. Sa situation de ville carrefour fait qu'on y trouve quelques réceptifs composés en majorité d'auberges.

Au niveau régional on trouve deux (2) types de tourisme :

- Le Tourisme de chasse ***:*** cette activité est très développée dans la région qui compte des zones amodiées. La région possède aussi une faune riche et variée (avifaune et grande faune).
- Le tourisme culturel et religieux ***:*** Le patrimoine historique et les manifestations culturelles et religieuses de la région sont nombreuses, variées et doivent être exploitées afin de permettre à ce produit d'être plus attractif.

La Culture et les Loisirs

La culture occupe une place de plus en plus importante dans la région avec ses vestiges mégalithiques.

Avec ses potentialités énormes, la région engendre une diversité culturelle extraordinaire favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les Sérères, les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls de la Guinée, les Bambara du Mali, etc.

Elle dispose aussi de sites et monuments qui n'envient en rien ceux des autres régions du pays.

Le Transport

Le réseau routier (sans les pistes) est assez dense, il s'étend sur 537 km et permet à la région d'être accessible. La région est donc traversée par trois routes nationales (RN1, RN2 et RN5).

Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important dans le transport urbain et intra régional.

La modernisation du transport maritime et fluvial contribuerait pour beaucoup au renforcement des échanges entre la région et les régions sud du pays d'une part et certaines localités de la région de Fatick.

Le Commerce

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide.

La position géographique de la région lui confère une place stratégique dans les échanges car elle constitue un passage obligatoire vers les régions du Sud et du Sud-ouest mais également vers les pays tels que la Gambie, le Mali, la Guinée Conakry et la Guinée Bissau.

Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel.

L'Hydraulique urbaine et rurale

La situation hydraulique urbaine a connu une évolution au niveau régional, corrélativement à l'augmentation de la production régionale et du nombre d'abonnés. Les taux de couverture en eau dans le milieu urbain n'ont pas atteint la norme dans toutes les localités où est implantée la SDE.

Pour ce qui est de l'hydraulique rurale, elle a connu une évolution jusqu'à atteindre un taux global d'accès à l'eau potable assez satisfaisant au niveau de la région (98,41%). Cette augmentation est obtenue grâce à l'appui des partenaires à travers des projets et programmes. La qualité de l'eau, qui varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage, est la première contrainte du sous-secteur dans la région constituant ainsi un facteur limitant pour l'alimentation en eau des populations par son impact sur la santé ainsi que pour le maraîchage.

Cependant, des actions sont en train d'être menées pour améliorer l'offre et la qualité de service.

L'Education et la Formation

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des ODD et du PSE.

La région de Kaolack a l'avantage d'être assez bien pourvue en infrastructures éducatives. Le secteur éducatif prend en compte le préscolaire, l'élémentaire, l'éducation spéciale, l'enseignement moyen, le cycle secondaire et l'enseignement

professionnel. L'enseignement supérieur est en gestation avec l'arrivée dans les années à venir de l'université El Hadji Ibrahima Niasse.

La Santé et l'hygiène

Les défis de la région médicale concourent pour améliorer : l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

En outre, la formation initiale et continue du personnel paramédical est assurée par le Centre régional de Formation en Santé (CRFS).

En dehors des postes de santé, la région est loin d'atteindre les Normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en ce qui concerne l'hôpital et les centres de santé. Cependant, la couverture moyenne en poste cache une inégale répartition au détriment du département de Nioro.

L'amélioration de l'état de santé des populations passe aussi par les mesures d'hygiène prises par la brigade régionale de l'hygiène.

Jeunesse et sport

On note un grand déficit en infrastructures socio-éducatives dans la région et leur état de délabrement n'offre plus à la jeunesse de la région de Kaolack un cadre attractif pour la satisfaction de ses besoins en développement d'activités socio-éducatives.

Le sport est pratiqué globalement un peu partout dans la région par une population relativement jeune qui représente près des 60% de la population régionale.

La région produit certes des talents dans beaucoup de disciplines. Leur nombre pouvaient être beaucoup plus important si la région était bien pourvue en infrastructures de qualité.

INTRODUCTION GENERALE

L'historique de la Situation Economique et Sociale (SES) remonte après le Recensement Général de la Population (RGP) de 1976. En effet, des bureaux de recensement étaient créés dans les différentes régions pour servir de Point de Commandement (PC) pour toutes les activités du Bureau National du Recensement (BNR), unité coordinatrice du RGP.

A la fin du RGP, il y avait dans chaque région un nombre important de matériels et de mobiliers de bureaux. Leur acheminement vers Dakar était quasi impossible. Cet état de fait a développé la stratégie de la création des Bureaux Régionaux de la Statistique (BRS) dont la mission principale à l'époque était de la représentativité du BNR.

Plus tard, vers les années 80, avec la sortie des résultats du RGP, le fonctionnement des BRS a été revu dont la mission principale était la dissémination des statistiques du recensement. Chaque année, des tableaux projetés sont sortis pour servir d'output pour l'élaboration des premières SES.

Pour une meilleure visibilité, la Direction de la Statistique a décidé d'augmenter l'envergure des BRS dont la finalité est de couvrir toutes les activités socio-économiques à caractère régional. A partir de ce moment, la SES est élaborée chaque année avec une publication de l'année en cours moins une.

Les chapitres habituellement développés concernaient l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, l'hydraulique, les eaux et forêts ; bref tous les services régionaux détenteurs de statistiques.

Le système de collecte est le même que celui actuel, c'est-à-dire exploiter les rapports des services régionaux, ou bien faire parvenir à ces derniers des tableaux confectionnés par le BRS.

Les SES étaient donc élaborées sans contrôles, ni validations du niveau central jusqu'en 2007 avec l'avènement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui exige à chaque Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) un Comité de Lecture (CL) par arrêté du gouverneur.

Ainsi, la SES est validée par le Comité Régional de Développement (CRD), présidé par le gouverneur avant la publication et la mise en ligne dans le net.

Dans sa démarche de recherche qualité menée par l'ANSD sous la houlette du Système de Statistique National, un autre comité de lecture a été créé au sein de l'agence. Après deux années d'existence, ce comité est arrivé à la conclusion générale

d'harmoniser toutes les SES du Sénégal, avec les mêmes chapitres et les mêmes tableaux.

C'est dans ce format que cette présente SES édition 2016 sera présentée avec à son actif une vingtaine de chapitres avec des tableaux commentés.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1 DONNEES PHYSIQUES

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km^2, soit 14% du territoire national. Avec le nouveau découpage administratif survenu en 2008, la nouvelle région de Kaolack ne couvre plus qu'environ 5 357 km2 (source : DTGC), soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels.

La région de Kaolack est limitée :

- Au nord et à l'ouest par la région de Fatick.
- Au sud par la République de Gambie.
- Au nord-est par la région de Diourbel.
- A l'est par la région de Kaffrine.

I.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La population de la région remonte à la période préhistorique avec des vestiges que témoignent les sites mégalithiques de Sine Ngayène, de Sinthiou Koylel, etc.

Entre le XIème et le XVème siècle, la population de la région va connaître sa composition actuelle. En effet, c'est à cette période que le Saloum, déjà peuplé de Sérères, de Peuls, de Wolof et de Mandingues, assiste à de nouvelles invasions. C'est d'abord celles des Toucouleurs islamisés sous la conduite de Tambédou Diattara ou des Théocrates (Elibana Moussa Sall et Aly Elibana Sall). Ensuite, l'immigration mandingue sous la conduite de Guelwar qui a été bien acceptée par les populations locales surtout sérère.

Toutes ces populations ont renforcé le métissage ethnique de la région. Ces populations par l'origine totémique commune des noms de famille se sont totalement fondues dans la population de souche. Ainsi, les Coulibaly sont devenus des Fall, les Diarra des Ndiaye, les Cissokho des Guèye, les Kanté des Thiam, les Diarisso des Sow, etc.

Il faut aussi retenir que la région a accueilli d'importantes populations soninkés venues avec le jihad de Mamadou Lamine Dramé. Ces populations d'origine Soninké occupaient les parties sud-ouest du Saloum (Sud et sud est Kaffrine, nord est et sud Nioro jusqu'en Gambie). C'est ce qu'on appelait le Saloum Thiérigne de l'époque du royaume du Saloum parce qu'islamisé. Ainsi les descendants de ces Soninkés venus avec l'Islam ont été culturellement absorbés par les Wolofs, ne gardant que la religion et les noms. C'est la zone des Cissé, des Dramé, des Sakho et des Touré pour ne citer que ceux-là. Il faut dire que les rois du Saloum ont toléré cette présence de communautés musulmanes, car elles ne remettaient pas en cause leur pouvoir.

Soulignons aussi la présence des Toucouleurs venus avec le jihad de Maba Diakhou Ba dans la partie sud est du royaume du Saloum dans le Badibou, plus connu sous le nom de Rip à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle.

Ces types de peuplement permettent de localiser les zones de résistance à l'école française dans le cadre de l'accès.

Soulignons enfin que la présence des Wolofs s'est renforcée avec les deux guerres mondiales et l'introduction de la culture de l'arachide. En effet, les populations Wolof du Cayor et du Djolof sont arrivées au Saloum pour fuir le recrutement de tirailleurs pour les guerres en Europe, les travaux forcés ou obligatoires, l'impôt de capitation ou tout simplement dans le cadre de la colonisation de terres neuves pour la culture de l'arachide.

C'est donc de manière progressive que la région s'est peuplée, ce qui fait d'elle une zone de fortes concentrations humaines et d'ethnies diversifiées.

I.3 RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief

La région tient son relief des données géomorphologiques marquées par la présence du Continental Terminal composé de formations gréseuses, résultats d'une longue érosion.

Ainsi, la région est entièrement constituée d'une vaste plaine qui s'incline en pente douce vers l'ouest. Cette pleine est faiblement entaillée par plusieurs vallées peu profondes et aux pentes douces dont les plus importantes sont celles du Saalum, du Bao-bolong, du Nianija bolong, de Koutango et de Koular.

Les types de sols

Les sols de la région sont de type ferrugineux tropical lessivé avec différentes variantes suivant le relief.

- Les sols « joor » (rosâtres et meubles) sont dominants et se trouvent dans les plaines. Ces sols meubles, sablonneux et très profonds sont adaptés au système agricole adopté par les populations. Ce sont les sols du petit mil et de l'arachide dont la culture a été développée par la colonisation.

- Les sols « dekk » (lourds et noirs), qu'on trouve dans les bas-fonds des zones de pleine ou au niveau de certaines vallées non salées (Baobolong, Coular). Ces sols qui sont argileux et collants en hivernage sont durs et parfois fendillés en période de sécheresse. Ils sont propices à la culture du sorgho ou du riz.

- Les sols halomorphes qui se trouvent le long du fleuve Saloum sont généralement pauvres et impropres à l'agriculture. Ils sont souvent dénudés ; les tannes, parfois inondés durant les marées hautes, les slikkes.

- Les sols ferralitiques qui forment des cuirasses latéritiques dans les zones de bas plateaux. Ces sols résultent de l'accumulation du fer en profondeur durant les périodes pluvieuses et suite à la sécheresse, ces formations se sont «carapacées» pour donner de la latérite (bowal en poular). Ces formations sont disséminées à travers la région, affleurant çà et là et sont une aubaine pour les entreprises des travaux routiers car la roche latéritique est assez bonne comme matériau pour le génie civil.

I.4 VEGETATION ET FAUNE

La végétation

C'est la zone de la savane avec plusieurs formations :

La savane arborée avec de nombreuses espèces qui entrent dans les activités socioéconomiques des populations. Certaines espèces qui entrent dans les habitudes alimentaires des populations méritent d'être connues des responsables des cantines scolaires.

La savane buissonnante avec des plantes rabougries souvent pyrophiles. Le nguéra sénégalensis et les différents types d'acacias sont les plus répandus

La faune

La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

La zone éco – géographique de la région peut être divisée en deux sous zones :

La sous zone du vieux bassin arachidier qui couvre les ¾ du département de Kaolack. Il abrite plus des 2/3 de la population régionale et les 5 forêts classées sur les 9 que compte la région. C'est une zone où la culture de l'arachide est dominante. Cependant, l'avancée de la langue salée a beaucoup contribué à la destruction du couvert végétal et à la pauvreté des sols. Il faut signaler l'existence d'une grande cuvette au cœur du vieux bassin qui subit chaque année des inondations.

La sous zone de polyculture qui regroupe le département de Nioro et les parties méridionales du département de Kaolack. Elle abrite 4 forêts classées. Plusieurs variétés y sont cultivées, c'est aussi une zone de pâturage.

I.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1 Pluviométrie

Les données sur la pluviométrie sont obtenues grâce aux installations de la Station Météorologique et celles de la DRDR disséminées à travers différentes localités de la région et qui pouvaient renseigner de manière assez exhaustive sur les niveaux de pluviométrie à travers les différentes localités.

Sur la base des informations recueillies, la zone de Ndiebel dans le département de Kaolack a enregistré durant les deux dernières années les plus grandes quantités de pluie. Il est même constaté depuis plusieurs années que cette localité reçoit à chaque fois de fortes quantités de pluies sans grand dommage en matière d'inondation.

En outre, en comparaison avec l'année dernière, l'hivernage 2015/2016 a accusé dans toutes les stations météorologiques des déficits considérables tant du point de vue quantité de pluies que du nombre de jours de pluie.

I.5.2 Température et humidité

La région de Kaolack, réputée être une zone où la canicule est rudement ressentie, n'a pas rompu à la tradition en affichant une température maximale moyenne de 40,8° en avril 2016 contre 41,7° en avril 2015.

Toutefois, au regard de l'évolution des Températures moyennes enregistrées depuis 2000 à la station régionale de la météorologie de Kaolack, on note que la situation de 2007 avec une moyenne annuelle de la température maximale de 37,3 reste une exception. Cependant, il y a une légère augmentation de la température moyenne (Maxi et Mini) par rapport à l'année dernière.

Concernant l'humidité, c'est-à-dire la quantité d'eau que contient une masse d'air, il est normale si le taux est compris entre 80% et 100%, déficitaire s'il est inférieur à 80% et excédentaire s'il est supérieur à 120%. Dans la région, les taux d'humidité les plus élevés observés au cours de l'année 2016 sont enregistrés en hivernage c'est-à-dire les mois de juillet à octobre avec des taux variant entre 91 et 94%. Au regard des normes établies, la région a enregistré une humidité normale.

I.5.3 Vents

La région de Kaolack est balayée par l'harmattan, vent chaud et sec venant de l'Est et la mousson qui est un vent porteur de pluie. La direction Ouest a été empruntée par les vents dès le mois de juin jusqu'en octobre 2015, atteignant des vitesses dégressives comprises entre 3,2 m/s et 2,4m/s.

I.5.4 Insolation

L'insolation ou le nombre d'heures de soleil se situe en 2016 entre un minima de 6,6heures durant les mois d'Août et décembre et d'un maxima de 9,9 heures dans le mois de Mai.

I.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région est peu arrosée au vu des données climatiques. Les eaux de surface pérennes peuvent se résumer au fleuve Saloum qui, en réalité est sans écoulement de l'amont vers l'aval. Ainsi son ancienne vallée occupée par la remontée de l'eau de mer est devenue une ria impropre à l'agriculture, mais propice à la culture du sel.

Les eaux de surface temporaires sont constituées de mares qui sont nombreuses en hivernage. Dans le cadre de l'aménagement des bassins de rétention, ces points d'eau mériteraient d'être recensés.

Les eaux souterraines sont de trois ordres : les nappes superficielles qui sont à 03 ou 04 mètres suivant les endroits ; la nappe phréatique qui peut être atteinte entre 10 et 60 mètres d'Ouest en Est qui est la principale pourvoyeuse en eau des populations rurales de la région. Cette nappe dépendant directement des eaux de pluie se salinise de plus en plus en certains endroits.

La principale réserve d'eau souterraine est constituée par la nappe du mæstrichtien qui est atteinte par les forages entre 300 et 400 mètres. Cette eau très fluorée devait être traitée vu les incidences dans la dentition et la santé des enfants.

I.7 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Entre les recensements de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient région de Kaolack. Entre ceux de 2002 et 2013, la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

L'évolution de la population issue des différents recensements de la région de Kaolack s'établit ainsi qu'il suit : 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960875 en 2013. A présent cette population est estimée à 1 053 535 Habitants en 2016.

La structure par Age révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. C'est une structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

I.8 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1 février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine.

En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de Dara Mboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali, et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;
- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2014, avec l'application de l'Acte 3 de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte :

- 3 départements
- 41communes (dont 10 anciennes communes et 31 nouvelles communes)
- 8 arrondissements.

I.9 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités agricoles

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonne à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz, niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères).

Les activités pastorales

L'élevage est de type extensif. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine, ovine et l'aviculture.

Les activités halieutiques

L'activité de pêche y est pratiquée timidement dans la région. Les tonnages ont beaucoup diminué du fait de la dégradation du milieu marin. La région s'appuie sur les autres régions pour s'approvisionner suffisamment en produits halieutiques.

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et bois de chauffe.

Les activités industrielles et artisanales

Les activités industrielles sont portées principalement par la Suneor, la SNSSS et la Novasen.

Les activités artisanales sont développées dans la région avec la présence d'une chambre des métiers et d'un village artisanal.

Les activités commerciales

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide. Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel dans les ports de Kaolack et Diorhane.

Les transports

Le réseau routier est assez dense, il s'étend sur 1 677 km et permet à la région d'être accessible. Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important sur le transport urbain et intra régional.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

II.1 INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a été confronté à la nécessité de disposer de données démographiques au moment de l'établissement des premiers plans de développement économique et social, basées sur une connaissance approfondie de la population. Cette préoccupation l'a amené ainsi à réaliser diverses opérations à caractère démographique comme l'Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1960-1961 ou l'enquête à passages répétés de 1970-71.

D'autres opérations de collecte ont depuis lors été conduites entre 1976, date du premier Recensement général de la population, et 2013, date du quatrième et dernier recensement de la population et de l'habitat, en passant par la 3éme Enquête démographique et de santé (EDS) de 1997, l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité de 1978, les enquêtes Démographiques et de santé de 1986 et 1992, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, notamment les enquêtes de suivi auprès des ménages, etc.

Ces différentes opérations ont fourni une masse importante de données démographiques et socio-économiques, particulièrement le Recensement General de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013.

Dans ce chapitre quelques résultats issus du RGPHAE de 2013 seront traités. Il s'agit notamment de l'état et la structure de la population ainsi que sa répartition spatiale et sa densité.

II.2 ETAT ET STRUCTUREDE LA POPULATION

II.2.1 Niveau et évolution de la population

Le Sénégal a réalisé par le canal d'abord de la Direction de la Statistique et ensuite de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie quatre recensements de la population. C'est grâce à la réalisation de ces recensements, qu'il est possible aujourd'hui de donner l'évolution du peuplement de la région de 1976 à nos jours. Entre temps, beaucoup de mutations administratives auxquelles la région de Kaolack n'a pas échappé ont eu lieu. En effet, la population du Sine Saloum qui regroupait les régions actuelles de Kaolack, Fatick et Kaffrine en 1976 était de 1 006 158 habitants.

Entre les recensements de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient la région de Kaolack. Entre ceux de 2002 (date du troisième recensement) et 2013 (date du quatrième recensement) , la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

En rétrospective, la population issue des différents recensements de la région de Kaolack est estimée à 387 546 habitants en 1976, 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 habitants en 2013. En 2016, la population s'élève selon les estimations à 1 053 535 habitants (cf. tab 2.1).

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Kaolack de 1976 à 2016

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2013	2015	2016
Population résidente	387 546	540 388	716 574	990 745	1 021 656	1 053 535
Taux d'accroissement en %		3,3	2	2,8	3,1	3,1

Source : ANSD

II.2.2 Structure par âge et par sexe

II.2.2.1 Analyse de la pyramide des âges

La structure par âge révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population totale de la région, mais aussi l'extrême jeunesse de cette dernière.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2016

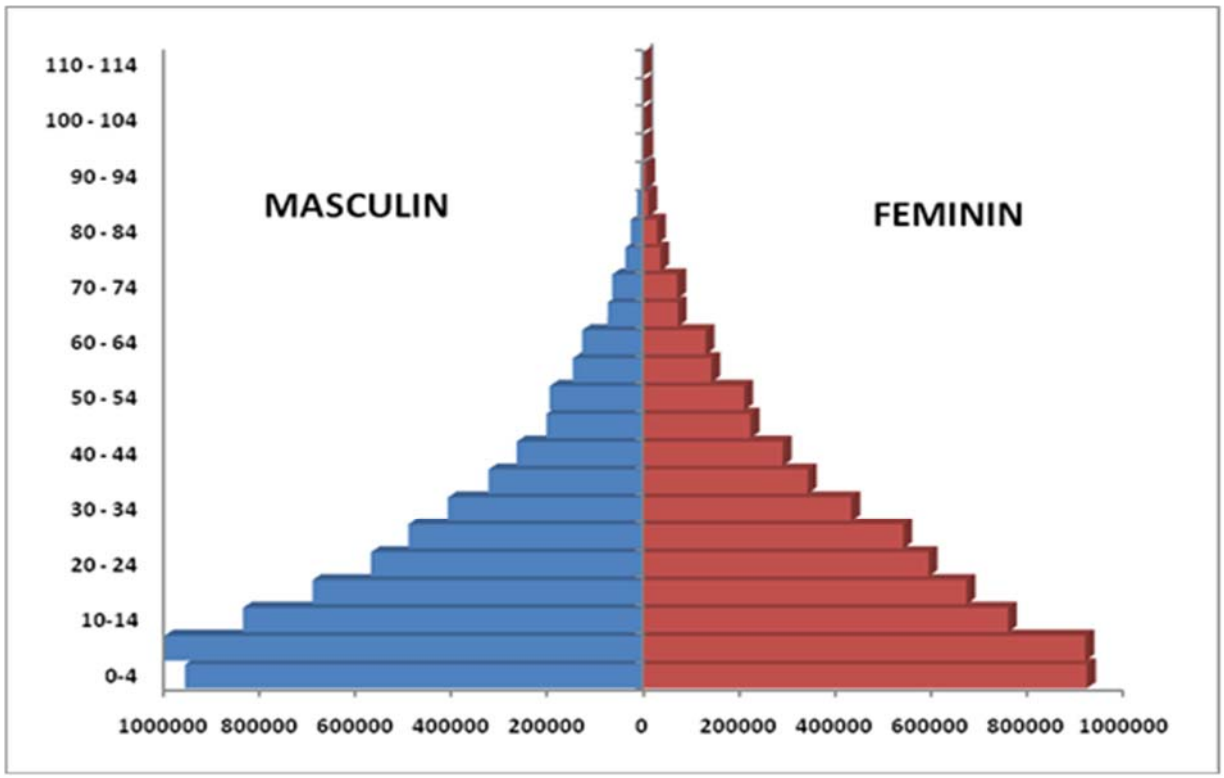

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette forte jeunesse de la population se traduit à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région de Kaolack. L'âge moyen de la population de la région de Kaolack est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national. En outre, la moitié de la population de la région est âgée de moins de 15 ans, avec une forte présence masculine.

II.2.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

La répartition de la population par sexe montre une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau de la région de Kaolack avec un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. Cependant, selon le groupe d'âge considéré, on note des variations importantes du rapport de masculinité. Cette supériorité numérique des femmes est notamment visible à partir de 20 ans et se poursuit jusqu'à plus de 80 ans. Cette prédominance des femmes parmi la population en âge de travailler pourrait résulter d'une émigration massive des hommes.

Graphique 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Kaolack en 2016

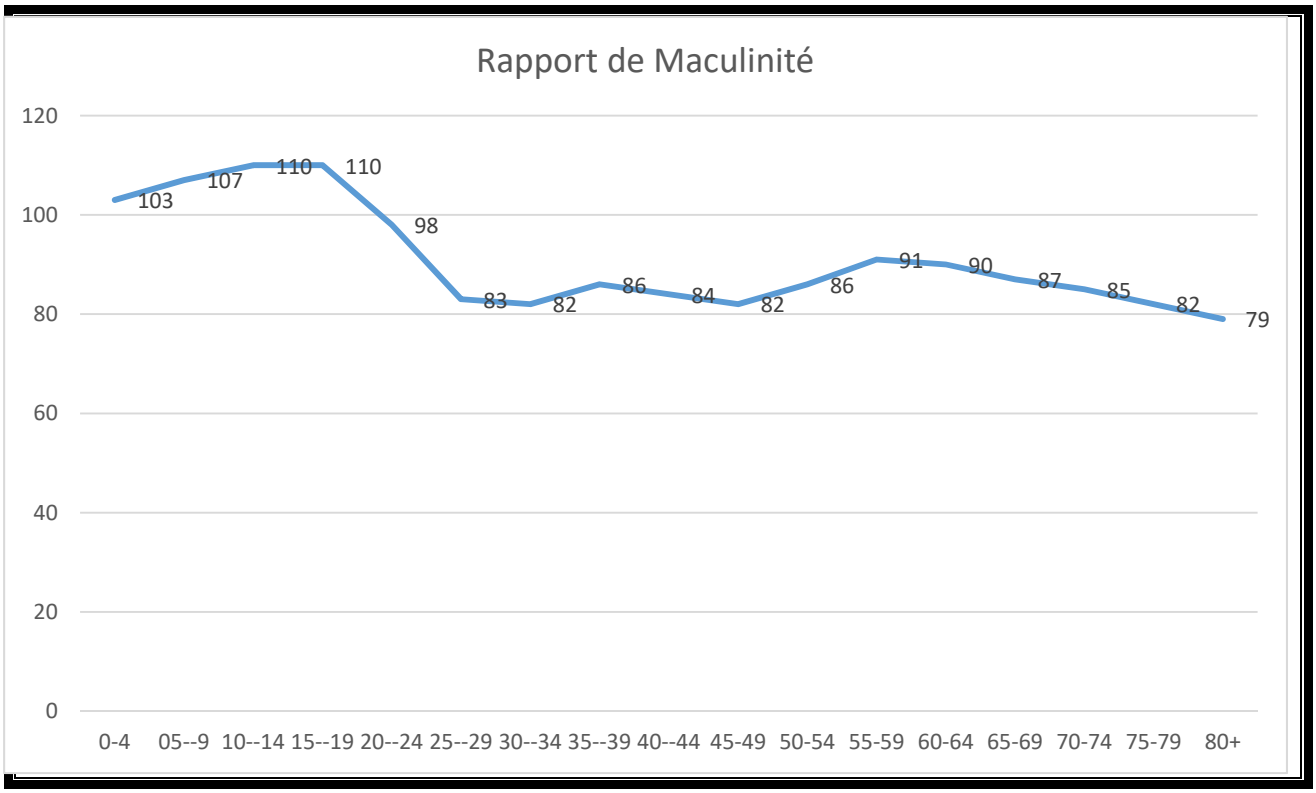

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.3 Répartition spatiale de la population et densité

II.2.3.1 Répartition spatiale

Les projections issues du recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage réalisé en 2013, font état d'une population résidente de 1053535 individus au niveau de la région de Kaolack en 2016. La quasi-totalité de la population de la région est composée de Sénégalais, les individus de nationalité étrangère ne représentant que 0,7% de la population totale. En outre, on note une forte ruralité de la région de Kaolack, puisque 7 résidents sur 10 vivent en milieu rural.

Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de .Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2016

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Kaolack	150 258	159 810	310 066	113 214	112 618	225 831	263 471	272 427	535 898
Nioro	16 505	17 842	34 347	176 625	180 374	357 000	193 130	198 216	391 347
Guinguin	12 836	14 180	27 014	50 716	48 561	99 278	63 551	62 740	126 292
Région	191 139	195 509	386 648	329 676	337 213	666 889	520 814	532 721	1 053 535

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 535898 habitants soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 391347 habitants (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région compte 126292 habitants soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette proportion est la même au niveau des différents départements, sauf à Guinguinéo où la parité entre les deux sexes est favorable aux hommes.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural soit un taux de 63,3%. Cependant on note une urbanisation plus élevée du département de Kaolack, capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79% d'habitants vivant en milieu rural.

Densités de population

En 2016, la population de la région est estimée à 1 053 535 habitants. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km². La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, il y a le département de Kaolack qui vient en seconde position. Il se distingue des autres du fait qu'il abrite la capitale régionale. Il est donc le poumon de l'économie de la région. Sur ce fait, il devient une zone d'attraction de la région entrainant une forte concentration de personnes avec une densité très élevée de 284 habitants au km².

Tableau 2.3 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2016

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Kaolack	1 889	535 898	284
Nioro	2 302	391 347	170
Guinguinéo	1 166	126 292	108
Région	**5 357**	**1 053 535**	**197**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Enfin, vient Guinguinéo, le dernier département de la région, créé en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après l'amputation de Kaffrine. C'est donc un département qui se laisse entrainer par les autres. C'est pourquoi, il a la plus faible population, la plus faible superficie et donc la plus faible densité.

II.3 CONCLUSION

La population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide des âges renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

Les projections issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique qu'en décembre 2016 la population résidente de la région de Kaolack s'élevé à 1 053 535 habitants et est composée de 49% d'hommes et 51% de femmes.

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 535898 habitants soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 391347 habitants (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région compte 126292 habitants soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette proportion est la même au niveau des différents départements, sauf à Guinguinéo où la parité entre les deux sexes est favorable aux hommes.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural soit un taux de 63,3%. Cependant on note une urbanisation plus élevée du département de Kaolack, capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79% d'habitants vivant en milieu rural.

CHAPITRE III-URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

IV.1 INTRODUCTION

La mission du secteur consiste à contribuer au développement urbain durable par la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du cadre de vie, et la promotion de l'habitat social à travers une stratégie de planification spatiale cohérente et adaptée.

L'enjeu est de promouvoir une politique sectorielle tournée vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre. Cette politique est assise sur une démarche participative de rupture pour prendre en compte les besoins de toutes les couches de la population, particulièrement les plus vulnérables désormais perçues comme une clientèle citoyenne.

Elle va permettre au plus grand nombre de clients-citoyens l'accès à un logement décent dans le cadre d'un espace national rationnellement aménagé, écologiquement viable où il fait bon vivre.

Le présent chapitre abordera le volet urbanisation, le volet construction et Habitat ; un bref diagnostic du secteur ainsi que les atouts, contraintes

IV.2 URBANISATION

La région administrative de Kaolack présente l'image d'une aire urbaine cosmopolite constituée d'anciennes communes caractérisée par une urbanisation incontrôlée et de nouvelles nées des flancs des anciennes communautés rurales marquées par de faibles densités d'occupation.

L'existence de sites urbains différenciés confirme et détermine le principe d'une urbanisation par agencement d'entités successives et discontinues. La conjugaison des impulsions motrices que chaque élément constitutif de la région émet est une preuve de l'émergence d'une région urbaine opératrice. La notion d'opérationnalité implique l'existence de plusieurs centres suffisamment hiérarchisés en termes fonctionnels.

Pour établir des équilibres spatiaux au niveau de la région, il est nécessaire d'atténuer la centralité de certaines de ses parties. Cette option suppose le relèvement significatif du niveau de services et de fonctionnalité des entités très peu centrales.

La forte et rapide diffusion des effets urbains à travers la région de Kaolack a des implications structurelles et fonctionnelles.

L'extension spatiale marquée par la dispersion des zones spécialisées (habitat, activités productives et socio-éducatives) impose des contraintes d'adaptation.

L'ampleur de l'urbanisation exige d'importants efforts d'adaptation et un exercice soutenu de régulation des interconnexions indispensables à la survie de chaque composante urbaine.

L'étendue spatiale de la région et son caractère cosmopolite ont imprimé un cachet différentiel de l'espace urbain tant au plan physique et structurel qu'au plan socio-économique.

La plus ou moins grande spécialisation, de l'espace urbain reflète le caractère pluriel et la complexité des problèmes posés par la superposition des phénomènes et des situations très différenciées.

L'agencement et l'organisation de ces réalités socio-économiques posent aux autorités municipales à différent niveau d'énormes problèmes de gestion.

Les disparités marquées dans la distribution des avantages offerts par les effets internes positifs constituent également, un souci majeur pour la puissance publique.

A tout cela s'ajoutent les effets pervers corollaires de son étendue, de la densité de son contenu, du caractère contraignant des sites et surtout du poids démographique.

La région de Kaolack compte 1 053 543 habitants en 2016 avec 50,6 % de femmes contre 49,4% d'hommes.

Cette population est inégalement répartie dans l'espace : le département de Kaolack a une densité de 284 habitants/km², celui de Nioro 170 habitants/ km² et celui de Guinguinéo 108 habitants/ km².

Elle est également très jeune : plus de 60% ont moins de 20 ans.

Avec une densité moyenne régionale de 197 habitants au km² en 2016, la répartition spatiale de la population cache des disparités entre les collectivités locales.

IV.2.1 Tableau 3.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région selon le département

	1979	1988	2002	2013	2014	2015
Taux région	24	24,3	29	31,66	31,66	31,66
Dep. Kaolack		52		53,21	53,97	54 ,94
Dép. Nioro du Rip		5		7,43	7,43	7,43
Dép. Guinguinéo				13,85	13,85	13,85

Source : Division Régionale Urbanisme de Kaolack (Département Guinguinéo est créé en 2008)

Le taux d'urbanisation de la région est globalement faible par rapport au niveau national. Toutefois le département de Kaolack demeure la locomotive régionale. Cette situation va s'accentuer avec la communalisation intégrale qui va favoriser une meilleure répartition des services et des biens.

Graphique 3.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Kaolack. selon le département 1979 -1988 -2002 -2013 -2014 -2015

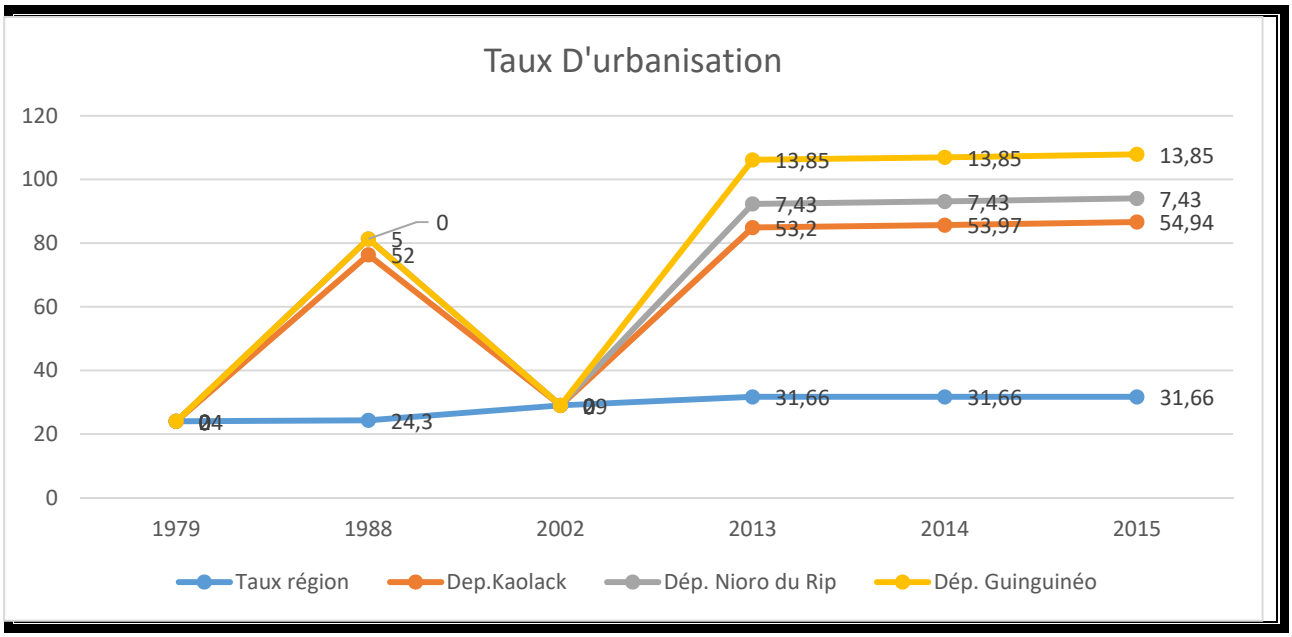

Source : ANSD

IV.2.2 Répartition de la population urbaine

L'évolution démographique de la région de Kaolack laisse apparaitre une nette progression de la population urbaine.
Cependant celle-ci semble être supportée par le département de Kaolack plus particulièrement la ville capitale régionale**.**
De même les femmes avec un peu plus de 51% de la population urbaine régionale viennent en tête.
Cette situation s'explique par un solde migratoire négatif surtout chez les hommes qui préfèrent l'émigration.

Tableau 3.2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe en 2015 et 2016

Circonscription administrative	2015		Ensemble	2016		Ensemble
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Région de Kaolack	**445 084**	**465 256**	**910 340**	**457 101**	**477 818**	**934 919**
Département de Kaolack	222 279	235 281	**457 560**	228 280	241 634	**469 914**
Commune de Kaolack	102 724	113 354	**216 078**	105 498	116 414	**221 912**
Département de Nioro	163 645	169 950	**333 595**	168 063	174 538	**342 602**
Commune de Nioro			**17 022**			
Département de Guinguinéo	59 160	60 025	**119 185**	60 757	61 646	**122 403**
Commune de Guinguinéo	7 726	9 230	**16 586**	7 523	8 987	**16 510**

Source : Division Régionale Urbanisme de Kaolack

III.2.3 Les lotissements et distributions de parcelles

Les opérations de lotissements initiés au niveau de la région ont concerné mille cinq cent quarante-quatre parcelles.

Tableau 3.3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles 2014, 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Communes concernées
Département Guinguinéo	Année 2014	1044	1044	Guinguinéo
	Année 2015	0	0	
	Année 2016	2113	0	Mbadakhoune
Département Kaolack	Année 2014	500	0	Kaolack
	Année 2015	2500	0	Kaolack
	Année 2016	1184	0	Kaolack
Département Nioro	Année 2014	0	0	
	Année 2015	0	0	
	Année 2016	2653	0	Darou Salam
Région	**Année 2014**	**1544**		
	Année 2015	**2500**		
	Année 2016	**5950**		

Source : Division Régionale Urbanisme de Kaolack

Au cours des trois dernières années, des projets de lotissements ont été initiés par les collectivités locales mais également par quelques promoteurs immobiliers privés.

Ces projets ont pratiquement doublé avec l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation consacrée par la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des Collectivités locales.

En effet les collectivités locales de la région s'attèlent à respecter les procédures relatives au projet de lotissement.

Le faible pourcentage constaté au niveau du département de Kaolack s'explique par l'atteinte des limites qui leur avaient été affectées si bien qu'elles rencontrent beaucoup de difficultés pour initier des projets de lotissements d'extension.

IV.3 CONSTRUCTION ET HABITAT

IV.3.1 Les autorisations de construire

L'Etat a, depuis 2003 choisi comme cadre de référence le rapport du « Doing business », qui procède d'un besoin de quantification avec la mise en place d'indicateurs mesurables et comparables parmi lesquels l'autorisation de construire.

C'est ainsi que pour alléger les délais d'obtention des autorisations de construire, l'Etat a décidé de créer par arrêté primatoral n°17 870 du 08/11/2013, le guichet unique.

Désormais l'instruction se fait autour d'une réunion au sein du guichet unique où chaque service concerné émet un avis.

Cette initiative a permis d'alléger les procédures de délivrance des autorisations de construire même si par ailleurs des lenteurs sont parfois notées.

Tableau 3.4 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Département Guinguinéo	Année 2014	2	2
	Année 2015	0	0
	Année 2016	0	0
Département Kaolack	Année 2014	219	171
	Année 2015	234	108
	Année 2016	237	155
Département Nioro	Année 2014	2	6
	Année 2015	3	2
	Année 2016	7	6
Région	**Année 2014**	**223**	**179**
	Année 2015	**237**	**110**
	Année 2016	**244**	**161**

Source : Division Régionale Urbanisme de Kaolack

Le tableau fait ressortir une nette progression des demandes enregistrées encouragées par les missions de contrôles effectuées par les services de l'Etat.

Par contre le rythme de délivrance a connu une baisse du fait que certaines autorités locales dépassent largement les délais qui leur sont impartis pour signer les projets d'arrêtés d'autorisation proposés à l'issue des travaux des guichets uniques.

L'analyse des autorisations de construire délivrées selon la destination et selon la circonscription administrative montrent la prédominance des projets relatifs aux constructions à usage d'habitation.

Parmi celles-ci les constructions en rez de chaussée prédominent même si les projets à un niveau ou deux commencent à être plus fréquents.

Tableau 3.5 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Département Guinguinéo			Département Kaolack			Département Nioro			Région		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	0	0	0	106	91	68	1	1	0	107	92	68
	Etage	0	0	0	55	20	65	1	1	0	56	21	65
	Total	**0**	**0**	**0**	**161**	**111**	**133**	**2**	**2**	**0**	**163**	**113**	**133**
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**0**	**0**
Lieux de culte	Rez de chaussée	1	0	0	4	3	7	1	0	0	6	3	7
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	**1**	**0**	**0**	**4**	**3**	**7**	**1**	**0**	**0**	**6**	**3**	**7**
Etablissements touristiques	Rez de chaussée	0	0	0	1	0	2	1	0	0	2	0	2
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**2**	**1**	**0**	**0**	**2**	**0**	**2**

Autres	Rez de chaussée	0	0	0	6	3	13	2	0	1	8	3	14
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	6	3	13	2	0	1	8	3	14
Total	Rez de chaussée	2	0	0	118	97	90	5	1	1	125	98	91
	Etage	0	0	0	55	20	65	1	1	0	56	21	65
	Total	2	0	0	173	117	155	6	2	1	181	119	156

Source : DRUH/Kaolack

Le département de Kaolack occupe la première parce que la ville capitale régionale concentre l'essentiel des services concernés par l'instruction de ces dossiers.

III.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.4.1 Atouts

- ✓ L'existence de dix (10) communes (Fass, Guinguinéo, Mboss, Kaolack, Kahone, Ndoffane, Gandiaye, Sibassor, Nioro, Keur Madiabel) ;
- ✓ la commune de Nioro est dotée d'un Plan Directeur d'Urbanisme approuvé par décret n°2003 – 411 du 04 Juin 2003 à l'horizon 2021 ;

La position frontalière, entre le Sénégal et la Gambie est un atout majeur pour la ville. Elle constitue un centre de transit pour les produits agricoles à destination de Kaolack et pour les produits manufacturés vers les villages environnants. Le réseau routier relativement dense facilite le développement des échanges entre villes et campagnes ;

La commune de Guinguinéo dispose d'une réserve d'extension égale au double de la superficie qu'elle occupe actuellement.

III.4.2 Contraintes

Les différentes contraintes sont :

- l'obsolescence du Plan directeur d'Urbanisme (PDU) de Kaolack ;
- la nécessité de mettre en place un projet de restructuration et de régularisation foncière pour la plupart des quartiers de la commune de Kaolack (Ndangane Abattoir, Dialègne Est Nord, Ndargou ndaw, Kanda Fodé Bayo, Médina II complémentaire, Médina Fass Tivaouane II, Fass Cheikh Tidiane, Médina Baye, Thioffac, Nimzatt, Fass Ridwane) et procéder à leur viabilisation ;
- la nécessité de finaliser certains projets de restructuration et de régularisation qui ont connus des débuts de travaux très avancés ;
- l'urgence de doter les autres communes du département (Kahone, Ndoffane, Gandiaye, Sibassor, Ndiébel, Dya, Ndiédieng, Diaffate, Latmingué, Keur Socé) de documents d'urbanisme pour un meilleur suivi de l'évolution urbanistique, environnementale et socio-économique du secteur ;
- la nécessité d'avoir un outil cadre de développement et de gestion urbaine pour gérer le phénomène de la spéculation foncière très forte ;
- la topographie très basse des zones périphériques qui constitue un obstacle majeur à la croissance de la ville, crée des problèmes d'assainissement à Kaolack avec soit la présence des eaux salées, soit la stagnation des éventuelles eaux de pluie ;

- l'impossibilité de l'occupation de l'espace des zones périphériques Ouest, Sud et Est explique le développement urbain vers le nord et la sur densification des quartiers centraux ;
- l'existence de limites géographiques fixées par **décret n° 68-715 du 21 juin 1968** entrave l'extension du périmètre communal qui demeure aujourd'hui une nécessité absolue ;
- la forte émigration des tranches d'âge actives.

III.4.3 Perspectives

En terme de perspectives, il faut citer :

- ✓ la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Sing Sing Kabatoki ;
- ✓ le projet d'étude conceptuelle des aménagements paysagers de la baie de Koundam ;
- ✓ le programme de mise en œuvre des Pôles de Développement Urbains dans le cadre de l'équité territoriale et sociale ;
- ✓ le projet de construction d'un marché central moderne à Medina Baye ;
- ✓ les projets de construction des différents départements ministériels ;
- ✓ le projet de l'Université du Sine Saloum de Kaolack (USSK) ;
- ✓ les programmes de la SN HLM ;
- ✓ les projets des promoteurs immobiliers et des coopératives d'habitat ;
- ✓ les Conclusions du Conseil Présidentiel Délocalisé tenu à Kaolack.

CHAPITRE IV : EDUCATION

INTRODUCTION

En matière d'éducation et de formation, le Plan Sénégal Emergent (PSE), document de référence et d'orientation des politiques économiques et sociales s'appuie sur le Plan stratégique pour l'éducation et la formation (PAQUET 2013-2025) qui est le socle de la politique nationale qui traduit la stratégie d'émergence.

Les objectifs de ce plan consistent à :(i) mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans (ii) améliorer la qualité des enseignements et apprentissages, (iii) éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales, (iv) intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique, (v) promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi, (vi) développer une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité, (vii) renforcer l'utilisation des TIC dans les enseignements, (viii) développer ou créer l'Université virtuelle avec des espaces numériques ouverts, (ix) valoriser les résultats de la recherche, (x) développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif, (xi) dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la priorité sera accordée aux sciences et à la technologie.

Dans ce chapitre, des statistiques sur les ordres d'enseignement que sont le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur seront présentées.

IV.1 LA PETITE ENFANCE

IV.1.1 Les infrastructures

La Petite Enfance est le premier palier du système éducatif sénégalais. Ce sous-secteur reçoit les enfants âgés de 3 à 5 ans. C'est un ordre d'enseignement qui s'est longtemps limité aux villes et qui a aussi longtemps concerné les couches sociales privilégiées. Aujourd'hui il y a une forte mutation de ce secteur, grâce à l'introduction des Cases des Tout Petits, qui prennent en compte le milieu rural (cases communautaires).

Elle compte pour l'année académique 2015/2016, 112 établissements dont 70 publics et 40 privés. Parmi ces établissements, la Case des Tout Petits se taille la part la plus importante avec 48.2%, suivi de la garderie d'enfants avec 33%, de l'école maternelle 13,4% et de la Case Communautaire (6,3%) qui n'est présente que dans les départements de Guinguinéo et Kaolack.

Tableau 4.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2016

Type d'établissement	Statut	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	Public	3	0	0	0	3
	Privé	0	0	0	0	0
	Total	**3**	**3**	**0**	**0**	**7**
Case des Touts petits	Public	13	8	19	14	54
	Privé	0	0	0	0	0
	Total	**13**	**8**	**19**	**14**	**54**
Ecole maternelle	Public	1	3	3	4	11
	Privé	0	3	0	1	4
	Total	**1**	**6**	**3**	**5**	**15**
Garderie d'enfants	Public	2	0	0	0	2
	Privé	2	35	0	1	35
	Total	**4**	**35**	**0**	**1**	**37**
Total	Public	**19**	**11**	**22**	**18**	**70**
	Privé	**02**	**38**	**00**	**02**	**42**
	Total	**21**	**49**	**22**	**20**	**112**

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Le département de Kaolack qui abrite la capitale régionale regroupe plus de 63% des établissements avec une forte concentration dans l'IEF 1 de la commune (43,8%). Les départements de Guinguinéo (18,75%) et Nioro (17,9%) suivent.

En ce qui concerne l'évolution des établissements dans l'enseignement de la petite enfance, on note une réduction de 6 unités par rapport à l'année précédente.

Tableau 4.2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative en 2015/2016

Type d'établissement	Statut	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	2014/2015	4	0	0	0	4
	2015/2016	3	0	0	0	3
	Variation %	-25				-25
Case des Touts petits	2014/2015	12	8	19	15	54
	2015/2016	**13**	**8**	**19**	**14**	**54**
	Variation %	8,3	0,0	0,0	-6,7	0,0
Ecole maternelle	2014/2015	1	5	3	5	14
	2015/2016	**1**	**6**	**3**	**5**	**15**
	Variation %	0	20	0	0	7,1
Garderie d'enfants	2014/2015	4	41	0	1	46
	2015/2016	**4**	**35**	**0**	**1**	**40**
	Variation %	0	-14,6		0,0	-13,0
Total	2014/2015	**21**	**54**	**22**	**21**	**118**
	2015/2016	**21**	**49**	**22**	**20**	**112**
	Variation %	2000	-9,3	0,0	-4,8	-5,1

Source : Inspection d'académie de Kaolack Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

IV.1.2 Le personnel

L'ensemble du personnel des établissements de la petite enfance en 2016 se résume à 435 enseignants dont 26,4% de femmes. Le détail par établissement n'est pas disponible pour cette année académique.

L'IEF de Kaolack 1 (commune de Kaolack) qui comprend 43,8% des établissements de la petite enfance regroupe pres de 59% du personnel.

Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016

Sous secteur	Sexe	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Petite enfance	Hommes	35	203	41	41	320
	Femmes	17	52	20	26	115
	Ensemble	**52**	**255**	**61**	**67**	**435**

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Le reste du personnel est distribué entre les IEF de Nioro (15%), de Kaolack2 département (14%) et enfin de Guinguinéo (12%).

En comparaison avec l'année académique passée, l'effectif du personnel s'est réduit de 153 enseignants soit 26 % en valeur relative.

NB : Pour le personnel enseignant, les données par type d'établissement ne sont pas disponibles.

Tableau 4.4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2015/2016

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Petite enfance	2014/2015	71	326	91	100	588
	2015/2016	52	255	61	67	435
	Variation en %	-26,8	-21,8	-33,0	-33,0	-26,0

Source : Inspection d'académie de Kaolack Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Au niveau des IEF l'évolution négative de l'effectif du personnel des établissements de la petite enfance de la région a été de 27% pour Guinguineo, de 33% pour Nioro et respectivement de 22% et 33% pour Kaolack1 et Kaolack2.

Le personnel de la petite enfance est composé du directeur, du maitre « craie en main » de l'assistant et autre personnel non enseignant.

Pour 112 établissements, il y a 74 directeurs, soit 17% du personnel. Les maitres qui sont effectivement dans les salles de classe, représentent 71% du personnel. A noter que ces maitres ont des assistants, ce qui tendrait à augmenter ce pourcentage.

Tableau 4.5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2015/2016

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Le niveau d'instruction du personnel de la petite enfance le plus élevé est le bac (17%)

Circonscription administrative/ Fonction	Maitrise/Master et P	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total général
Directeur chargé	0	0	0	0	2	0	0	2
Directeur déchargé	0	0	0	1	1	0	0	2
Educateur craie en main	0	1	0	6	34	0	0	41
indéterminé	0	0	0	0	7	0	0	7
IEF Guiguineo	0	1	0	7	44	0	0	52
Autres	0	0	0	4	4	3	10	21
Directeur chargé	1	1	0	3	17	1	1	24
Directeur déchargé	0	0	1	8	11		1	21
Educateur craie en main	1	2	0	28	112	14	11	168
indéterminé	0	2	0	4	3	0	1	10
Suppléant	0	0	0	1	6	0	4	11
IEF Kaolack Commune	2	5	1	48	153	18	28	255
Directeur chargé	0	0	0	1	12	0	0	13
Directeur déchargé	0	0	0	0	3	0	0	3
Educateur craie en main	0	0	0	2	41	0	0	43
indéterminé	0	0	0	0	2	0	0	2
IEF Kaolack-Département	0	0	0	3	58	0	0	61
Directeur chargé	0	0	0	3	3	0	0	6
Directeur déchargé	0	0	0	3		0	0	3
Educateur craie en main	0	2	0	9	45	1	1	58
IEF Nioro	0	2	0	15	48	1	1	67
Total général	**2**	**8**	**1**	**73**	**303**	**19**	**29**	**435**

à part 11 personnes dont 8 titulaires de la licence, 2 du master et 1 du DEUG. En outre, plus de la moitié du personnel a le BFEM (70%).

Le personnel de l'enseignement de la petite enfance est dispersé entre les écoles publiques et les écoles privées. Puisque les écoles publiques sont plus nombreuses (63%), c'est donc tout à fait normal que leur effectif soit supérieur. En effet, 53% du personnel de la petite officie dans le public.

Tableau 4.6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2016

Type d'établissement	Statut	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Guinguinéo	**Public**	8	27	11	46
	Privé	0	0	6	6
	Total	8	27	17	52
	Public	21	36	7	64
	Privé	17	16	158	191

Département de Kaolack1	**Total**	38	52	165	255
Département de Kaolack2	**Public**	8	42	11	61
	Privé	0	0	0	0
	Total	8	42	11	61
Nioro	**Public**	12	40	9	61
	Privé	0	0	6	6
	Total	12	40	15	67
Région de Kaolack	**Public**	49	145	38	232
	Privé	17	16	170	203
	Total	66	161	208	435

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Les résultats du tableau 4.6 montrent que le niveau pédagogique du personnel de la petite enfance n'est pas très relevé car plus de 48% des enseignants n'ont pas de diplômes professionnels. Seulement 15% du personnel ont le CAP contre 37% qui ont le CEAP.

IV.1.3 Les effectifs

Durant l'année académique 2015/2016, 8 524 enfants, âgés de moins de 6 ans ont fréquenté les 4 établissements de la petite enfance de la région de Kaolack. La case des tout-petits qui est une innovation de ces dernières années est la plus fréquentée avec 41% des effectifs, suivie de l'établissement de la garderie des enfants avec 31% et des écoles maternelles (19%).

Tableau 4.7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016

TYPE ETABLISSEMENT	SEXE	IEF Guiguineo	IEF Kaolack Commune	IEF Kaolack-Département	IEF Nioro	Total général
Case Communautaire	Filles	49	0	0	0	49
	Garçons	42	0	0	0	42
	TOTAL GF	91	0	0	0	91
Case des Tout Petits	Filles	352	351	703	544	1950
	Garçons	279	280	544	457	1560
	TOTAL GF	631	631	1247	1001	3510
Ecole Maternelle	Filles	85	384	118	338	925
	Garçons	62	296	85	279	722
	TOTAL GF	147	680	203	617	1647
Garderie	Filles	59	1328	0	20	1407
	Garçons	53	1165	0	31	1249
	TOTAL GF	112	2493	0	51	2656
Garderie Communautaire	Filles	39	286	0	0	325
	Garçons	39	256	0	0	295
	TOTAL GF	78	542	0	0	620
TOTAL	Filles	584	2349	821	902	4656
	Garçons	475	1997	629	767	3868
	TOTAL GF	1059	4346	1450	1669	8524

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Près de 51% des enfants sont concentrés dans l'IEF de Kaolack commune. Les autres IEF se suivent de près avec 19,6% pour Nioro, 17% pour Kaolack département et 12,4% pour Guinguinéo.

Du point de vue genre, la politique de scolarisation des filles a porté ses fruits, car dans tous les compartiments de la petite enfance, elles sont plus nombreuses que les garçons. D'une manière générale, les filles représentent 55% des effectifs.

Par ailleurs, le tableau 4.8 montre qu'il y a une réduction de 2,3% des effectifs des établissements de la petite enfance par rapport à l'année académique précédente.

Tableau 4.8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2015/2016

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	2014/2015	118	0	0	0	118
	2015/2016	91	0	0	0	91
	Variation en %	-22,9				-22,9
Case des Touts petits	2014/2015	592	612	1352	1108	3664
	2015/2016	631	631	1247	1001	3510
	Variation en %	6,6	3,1	-7,8	-9,7	-4,2
Ecole maternelle	2014/2015	135	560	265	551	1511
	2015/2016	147	680	203	617	1647
	Variation en %	8,9	21,4	-23,4	12,0	9,0
Garderie d'enfants	2014/2015	147	3248	0	40	3435
	2015/2016	190	3035	0	51	3276
	Variation en %	29,3	-6,6		27,5	-4,6
Total	2014/2015	992	4420	1617	1699	8728
	2015/2016	1059	4346	1450	1669	8524
	Variation en %	6,8	-1,7	-10,3	-1,8	-2,3

Source : Inspection d'académie de Kaolack Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Par rapport aux départements on note une évolution positive de 6,8% opérée dans l'IEF de Guinguinéo, une réduction de 1,8% observée dans l'IEF de Nioro et respectivement de 1,7% et 10,3% dans les IEF de Kaolack commune et Kaolack département.

IV.1.4 Intensité de la préscolarisation

La politique de l'Etat en matière de la scolarité de la petite enfance doit être renforcée à en juger par le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) très faible de 9,7% en 2016 contre 9,9% en 2015. Cela montre que les parents hésitent encore à envoyer leurs enfants de moins de 5 ans dans les écoles préscolaires. Cet état de fait pourrait s'expliquer pour certains par l'application de la tradition locale qui veut que le premier apprentissage de l'enfant soit le Coran.

Tableau 4.9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative en 2016

Type d'établissement	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	**2015**	8.8	11.0	9.9	1.25
	2016	8.50	10.80	9.70	1.27

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Par ailleurs, la politique de l'Etat en matière de scolarisation des filles a un impact très positif dans la petite enfance. En effet, sur tous les compartiments et niveau de l'enseignement de la petite enfance, l'effectif des filles est plus important que celui des garçons, à en juger par un indice de parité de 1.27.

IV.3 L'ELEMENTAIRE

IV.3.1 Introduction

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. C'est aussi le programme le plus important tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés.

IV.3.2 Les infrastructures

Le patrimoine infrastructurel de l'enseignement élémentaire de la région de Kaolack durant l'année académique 2015/2016 est de 729 établissements. En comparaison avec l'année académique passée, il n y' a pas de nouvelles créations.

Il est à noter que l'Etat a beaucoup investi pour assurer un service public de l'éducation à tous les enfants. Cela se traduit par la mise en place de beaucoup d'établissements publics et peu de privés. Ainsi, 93,6% des écoles de l'enseignement élémentaires sont publiques.

Tableau 4.10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut entre 2014/2015 et 2015/2016

Circonscriptions administratives	Année 2014 /2015			Année 2015 /2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	138	05	143	139	05	144	0,7	0,0	0,7
Département de Kaolack1	49	30	79	49	29	78	0,0	-3,3	-1,3
Département de Kaolack2	221	07	228	221	07	228	0,0	0,0	0,0
Département de Nioro	273	06	279	273	06	279	0,0	0,0	0,0
Région de la Région	681	48	729	682	47	729	0,1	-2,1	0,0

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

C'est dans la commune de Kaolack, capitale régionale fortement urbanisée qu'on trouve beaucoup d'écoles privées (62%) par rapport aux autres IEF. A noter que c'est seulement dans l'IEF de Kaolack commune que le nombre d'écoles privées a diminué de 3,3% par rapport à 2015. Dans les autres IEF, l'effectif n'a pas évolué par rapport à l'année précédente.

L'enseignement élémentaire de l'année académique 2015/2016 se présente avec 4 871 classes réparties sur les 729 établissements de la région de Kaolack. La répartition des

salles de classes par type de groupe pédagogique est ainsi constituée : 77,5% pour les classes simples, 4,3% pour les classes à double flux et 26% pour les classes multigrades.

Tableau 4.12 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2016

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	multigrade	
Département de Guinguinéo	Public	609	0	173	782
	Privé	19	2	15	36
	Total	628	2	188	818
Département de Kaolack1	Public	396	194	4	594
	Privé	300	0	21	321
	Total	696	194	25	915
Département de Kaolack2	Public	1270	1	246	1517
	Privé	36	0	2	38
	Total	1306	1	248	1555
Département de Nioro	Public	728	12	808	1548
	Privé	31	0	4	35
	Total	759	12	812	1583
Région de Kaolack	Public	3003	207	1231	4441
	Privé	386	2	42	430
	Total	3389	209	1273	4871

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Plus de 91% des classes dans les établissements de l'enseignement élémentaire appartiennent aux écoles publiques. Le secteur privé ne totalise que moins de 9% de l'ensemble des classes de la région, soient en moyenne, 9 classes par école.

IV.3.3 Le personnel

L'ensemble du personnel des établissements d'enseignement élémentaire de la région se chiffre à 141786 personnes durant l'année académique 2015/2016. Plus de 92% de ce personnel appartient aux établissements publics. Le personnel est constitué d'hommes (48%) et de femmes (52%).

Tableau 4.12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Année 2014 /2015			Année 2015 /2016			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	Hommes	8897	390	9287	8885	420	9305	-0,1	7,7	0,2
	Femmes	9434	332	9766	9754	313	10067	3,4	-5,7	3,1
	Ensemble	18331	722	19053	18639	733	19372	1,7	1,5	1,7
Département de Kaolack1	Hommes	15143	3243	18386	14857	4417	19274	-1,9	36,2	4,8
	Femmes	16694	3340	20034	16946	3963	20909	1,5	18,7	4,4
	Ensemble	31837	6583	38420	31803	8380	40183	-0,1	27,3	4,6
	Hommes	19384	552	19936	20240	568	20808	4,4	2,9	4,4

Département de Kaolack2	**Femmes**	20795	428	21223	21518	515	22033	3,5	20,3	3,8
	Ensemble	40179	980	41159	41758	1083	42841	3,9	10,5	4,1
Département de Nioro	**Hommes**	18419	318	18737	18488	378	18866	0,4	18,9	0,7
	Femmes	19682	933	20615	20155	369	20524	2,4	-60,5	-0,4
	Ensemble	38101	1251	39352	38643	747	39390	1,4	-40,3	0,1
Région de Kaolack	**Hommes**	61843	4503	66346	62470	5783	68253	1,0	28,4	2,9
	Femmes	66605	5033	71638	68373	5160	73533	2,7	2,5	2,6
	Ensemble	128448	9536	137984	130843	10943	141786	1,9	14,8	2,8

Sources : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Le personnel dans les IEF est plus important dans celle de Kaolack département avec 30%, suivi de Kaolack commune (28%), de Nioro (27,8%), et enfin de Guinguinéo avec 13,7%.

Par rapport à l'année académique précédente, le personnel a augmenté de 2.8%. Les femmes ont fait un bond de 2,6% contre 2,9% pour les hommes.

Plus de 42% du personnel enseignant des établissements de l'enseignement élémentaire publics sont issus du corps émergent constituer des contractuels et 0.3% des volontaires.

Tableau 4.13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	Année 2014 /2015	Année 2015 /2016	Variation en %
Département de Guinguinéo	**Permanents**	390	456	16,9
	contractuels	406	358	-11,8
	volontaires	00	00	
	Ensemble	796	814	2,3
Département de Kaolack1	**Permanents**	610	641	5,1
	contractuels	186	134	-28,0
	volontaires	2	10	400,0
	Ensemble	798	785	-1,6
Département de Kaolack2	**Permanents**	826	884	7,0
	contractuels	824	719	-12,7
	volontaires	11	3	-72,7
	Ensemble	1661	1606	-3,3
Département de Nioro	**Permanents**	423	584	38,1
	contractuels	962	720	-25,2
	volontaires	00	00	
	Ensemble	1385	1304	-5,8
Région de Kaolack	**Permanents**	2249	2565	14,1
	contractuels	2378	1931	-18,8
	volontaires	13	13	0,0
	Ensemble	4640	4509	-2,8

Sources : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Les permanents sont inégalement répartis dans les IEF. En effet, 17,8% sont dans le département de Guinguinéo, 25% dans celui de Kaolack commune, 34,5 de Kaolack département, 22,8% dans celui de Nioro.

Le niveau intellectuel de l'ensemble du personnel de l'enseignement élémentaire le plus élevé, c'est la maitrise que détient une faible minorité (0.8%). En résumé, les

enseignants de l'élémentaire ayant un niveau supérieur ne représentent que 3,8% du personnel de la région.

Tableau 4.14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2016

Diplôme académique	effectif	%
Maîtrise et +	40	0,82
Licence	63	1,29
DEUG	83	1,70
BAC	2103	43,11
BFEM	2471	50,66
CFEE	15	0,31
Autre	39	0,80
Sans diplôme	64	1,31
Total	4878	100

Sources : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Par contre, plus de la moitié du personnel de l'enseignement élémentaire a le niveau du BFEM avec un pourcentage de 51%. Ensuite, il y a la vague de ceux qui ont le niveau bac qui viennent en deuxième position avec 43%. Néanmoins, il y a la présence de la catégorie des sans diplômes de 1,2% qui constituent certainement le personnel subalterne.

IV.3.4 Les effectifs

Le système scolaire de l'élémentaire a utilisé 137984 élèves dans tous les établissements de la région de Kaolack pour l'année académique 2015/2016. La quasi-totalité de ces élèves sont dans les établissements publics. A part l'IEF de Guinguinéo qui détient les 13.4% des élèves, toutes les autres se suivent avec des pourcentages de 29.8% pour Kaolack2, 28.5% pour Nioro et 27.8 pour Kaolack1.

Tableau 4.15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Année 2014 /2015			Année 2015 /2016			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo	Public	13863	14797	28660	8897	9434	18331	-35,8	-36,2	-36,0
	Privé	696	584	1280	390	332	722	-44,0	-43,2	-43,6
	Total	14559	15381	29940	9287	9766	19053	-36,2	-36,5	-36,4
Département de Kaolack1	Public	26209	30347	56556	15143	16694	31837	-42,2	-45,0	-43,7
	Privé	10371	8819	19190	3243	3340	6583	-68,7	-62,1	-65,7
	Total	36580	39166	75746	18386	20034	38420	-49,7	-48,8	-49,3
Département de Kaolack2	Public	32358	33321	65679	19384	20795	40179	-40,1	-37,6	-38,8
	Privé	1152	1024	2176	552	428	980	-52,1	-58,2	-55,0
	Total	33510	34345	67855	19936	21223	41159	-40,5	-38,2	-39,3
Département de Nioro	Public	29688	30483	60171	18419	19682	38101	-38,0	-35,4	-36,7
	Privé	1204	977	2181	318	933	1251	-73,6	-4,5	-42,6
	Total	30892	31460	62352	18737	20615	39352	-39,3	-34,5	-36,9
Région de Kaolack	Public	102118	108948	211066	61843	66605	128448	-39,4	-38,9	-39,1
	Privé	13423	11404	24827	4503	5033	9536	-66,5	-55,9	-61,6
	Total	115541	120352	235893	66346	71638	137984	-42,6	-40,5	-41,5

Source : Inspection d'académie de Kaolack, cubes DPRE 2016

Dans toutes les IEF de la région, la scolarisation des filles ne constitue plus une problématique dans la mesure où les hommes sont minoritaires avec une proportion d'environ 48%. Cependant, dans les IEF de Guinguineo et Kaolack 2 les parents d'élèvent hésitent à envoyer leur fille dans les écoles privées qui accusent une infériorité par rapport au sexe masculin.

En ce qui concerne la variation des élèves par rapport à l'année académique passée, il y a des effectifs de 41,5%.

En moyenne, les élèves de la région de Kaolack se sentent bien quant à l'espace vital dans les salles de classes. En effet, dans chaque salle de classe, il y a en moyenne 31 élèves. De même, les enseignants ne sont pas débordés par des nombres pléthoriques d'élèves, car chacun d'eux gère en moyenne 28 élèves.

Tableau 4.16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2014 /2015		Année 2015 /2016	
	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Guinguinéo	25/1	23/1	25/1	23/1
Département de Kaolack1	53/1	35/1	54/1	37/1
Département de Kaolack2	27/1	24/1	28/1	25/1
Département de Nioro	27/1	27/1	26/1	27/1
Région de Kaolack	31/1	28/1	31/1	28/1

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Néanmoins, dans l'IEF de Kaolack commune, les ratios élèves/classes et élèves/enseignants sont plus élevés avec respectivement 54 élèves par classe et 37 élèves par enseignant.

En ce qui concerne l'évolution des ratios, le nombre d'élèves par classe est resté constant par rapport à l'année passée ; il en est de même du nombre d'élèves par enseignant.

IV.3.5 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Le Taux Brut d'accès de 97,29% à l'enseignement élémentaire de la région montre que durant l'année académique 2015/2016, la plupart des enfants scolarisables fréquente effectivement les écoles. Dans l'ensemble, toutes les filles en âge d'aller à l'école sont scolarisées (100.2%). Au-delà des filles de la région, d'autres enfants, certainement venant de la Gambie sont scolarisés, portant le ratio à 100.2%.

Tableau 4.17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Région de Kaolack	année 2014/2015	90.40	104.70	97.29	1.2
	Année 2015/2016	85.7	100.2	92.7	1.17
	Variation en %	-5,2	-4,3	-4,7	-2,5

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Entre les deux années académiques, l'évolution des TBA a baissé de 2,5%. Encore une fois, les TBA montrent que partout les filles sont plus nombreuses que les garçons avec un indice de parité de 1.2 en 2014/2015 contre 1.17 en 2015/2016.

Le TBS de la région s'est légèrement relevé par rapport à l'année passée. Ce taux atteint cette année 79,5%, contre 79,1% l'année dernière. La même tendance est constatée par rapport au TBA en ce qui concerne la performance des filles. En effet, le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons avec 85,9% contre 79,1% en 2016

Tableau 4.18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Année 2014/2015	72.94	85.83	79.11	1.18
	Année 2015/2016	73.6	85.9	79.5	1.17
	Variation en %				

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

L'indice de parité constaté à travers les TBS, montre que la performance des filles est meilleure que celle des garçons.

En ce qui concerne le flux scolaire, mesuré par les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, la politique de l'Etat de faire passer le maximum d'élèves pour achever le cycle primaire est respectée. Pour l'année académique 2015/2016, les rebuts scolaires sont estimés à 17,9% dont 14,1% d'abandon et de 4% de redoublement.

Tableau 4.9 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Indicateur de flux	Garçons	Filles	Global
Région de Kaolack	taux de promotion	81.9	82.4	82.1
	taux de redoublement	3.5	4.3	4.0
	taux d'abandon	14.7	13.6	14.1

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Les garçons sont plus prompts à quitter le système scolaire que les filles. En effet, 14,7% de garçons ont abandonné les écoles élémentaires contre 13,6% et 4,3% ont redoublé contre 4%.

Les cohortes qui ont terminé leur cycle primaire sont mesurées par le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP). Malheureusement, les TAP ne sont pas disponibles par IEF. Par contre, les données sont en mesure de renseigner le niveau régional qui montre une régression du TAP de 1,1 point par rapport à l'année académique passée. Le TAP de cette année est estimé à 54,4%.

Tableau 4.10 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Région de Kaolack
TAP Garçons	année 2014/2015	48.7
	Année 2015/2016	48.7
	Variation en %	0
TAP Filles	année 2014/2015	63.0
	Année 2015/2016	60.6
	Variation en %	-3,8
TAP Global	année 2014/2015	55.5
	Année 2015/2016	54.4
	Variation en %	-2,0

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Ce qu'il faut décrier, c'est le taux d'achèvement des garçons qui est très faible par rapport à celui des filles. Pour l'année académique 2015/2016, 48,7% de garçons ont achevé le cycle primaire contre 60,6% de filles. Quant au TAP global il s'est rétréci de 2% par rapport à l'année précédente. L'explication qui pourrait être apportée par rapport à ces baisses répétées est que souvent les parents, pour des raisons économiques, renvoient leurs enfants dans les daaras, ou dans des ateliers de formation pour l'apprentissage de menuiserie, de mécanique, etc.

IV.4 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Introduction

L'enseignement du moyen et secondaire constitue le troisième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 13 à 14 ans pour une durée officielle de 7 ans (4 ans dans le moyen et 3 ans dans le secondaire).

Au niveau du moyen, les objectifs sont de relever le niveau de connaissance, d'aptitudes et de compétences nécessaires pour l'amélioration des performances des élèves, pour permettre leur intégration dans les cycles supérieurs de l'enseignement général, professionnel et technique.

L'enseignement secondaire général quant à lui a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études ou des formations professionnelles supérieures adéquates.

IV.1.1 La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

A ce titre, la région de Kaolack peut se glorifier d'avoir un taux de transition de la classe de CM2 à la 6éme très favorable de 92,2% en 2014/2015 dépassant même celui du niveau national de 5,1 points.

En outre, le taux de transition de la troisième à la seconde semble être moins attractif du fait des résultats souvent mauvais du BFEM. Il est de 51,0% en 2014/2015 contre 54,9% pour le niveau national. A noter que les données de 2015/2016 ne sont toujours pas encore disponibles.

Tableau 4.22 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 2015/2016

Cycle	Année scolaire	Sexe	Région de Kaolack % CM2 6éme	Sénégal %
Moyen	Année 2013/2014	Masc.	89,5	85,8
		Fem.	88,8	88,4
		Ens.	89,2	87,0
	Année 2014/2015	Masc.	93,5	87,4
		Fem.	91,0	85,9
		Ens.	92,2	86,6
	Année 2015/2016	Masc.	nd	nd
		Fem.	nd	nd
		Ens.	nd	nd
	Variation en %	Masc.	nd	nd
		Fem.	nd	nd
		Ens.	nd	nd
Secondaire	Année 2013/2014	3éme Seconde		
		Masc.	63,9	62,2
		Fem.	52,8	57,5
		Ens.	58,7	59,9
	Année 2014/2015	Masc.	55,7	56,7
		Fem.	46,0	53,0
		Ens.	51,0	54,9
	Année 2015/2016	Masc.	nd	nd
		Fem.	nd	nd
		Ens.	nd	nd
	Variation en %	Masc.	nd	nd
		Fem.	nd	nd
		Ens.	nd	nd

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Le taux de transition des garçons est plus élevé que celui des filles (93,5% contre 91,0% pour le moyen et 55,7% contre 46,0% pour le secondaire). Cette tendance est la même que l'année dernière, avec une situation conforme à celle du niveau national.

Par rapport à l'année précédente, tous les taux de transition du moyen ont évolué positivement, contrairement à ceux du secondaire.

IV.1.2 Les infrastructures

L'objectif du Gouvernement est d'accueillir dans l'enseignement moyen au moins 65% des sortants de l'élémentaire. A cet effet, les mesures à promouvoir sont les suivantes :

i) la promotion du modèle de collège de proximité

ii) l'amélioration des capacités d'accueil du sous-secteur par la création d'un nombre suffisant de collèges par an et la réhabilitation de collèges et de salles de classe dans les établissements d'enseignement moyen

ii) l'instauration des normes de 45 élèves par groupe pédagogique.

Dans cette perspective, 1 283 groupes pédagogiques (PD) sont opérationnels durant l'année académique 2015/2016 concernant le cycle moyen contre 675 pour celui du secondaire.

En renfort des GP, il y a 145 collèges dans la région dont les 75% sont publics dans le moyen. Dans le secondaire, il y a 59 établissements dont 24 lycées et 35 écoles privées.

Tableau 4.23 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Guinguinéo	Dépt de Kaolack1	Dépt de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Moyen	Année 2014/2015	Public	20	18	35	34	107
		Privé	2	20	5	7	34
		Total	22	38	40	41	141
		Nb. GP	170	343	346	344	1203
	Année 2015/2016	Public	21	19	35	34	109
		Privé	2	20	5	9	36
		Total	23	39	40	43	145
		Nb. GP	171	336	444	332	1283
Secondaire	Année 2014/2015	Public	04	06	08	06	24
		Privé	02	19	04	07	32
		Total	06	25	13	13	56
		Nb. GP	45	220	122	96	483
	Année 2015/2016	Public	04	06	08	06	24
		Privé	02	20	04	09	35
		Total	06	26	12	15	59
		Nb. GP[1]	40	352	145	138	675

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Les établissements du moyen sont assez équitablement repartis dans les IEF de Kaolack et GP sont beaucoup plus concentrés dans l'IEF de Kaolack commune (39). Kaolack département (40) et Nioro (43) au détriment de Guinguineo (23). Quant aux groupes pédagogiques (GP) ils sont plus concentrés dans l'IEF Kaolack département (35%).

Pour les établissements du secondaire 44% sont concentrés dans l'IEF de Kaolack commune, 25% dans celle de Nioro et 20% dans Kaolack département. En ce qui concerne les groupes pédagogiques les 52% sont abrités par Kaolack commune, 21% par Kaolack département et 20% par Nioro.

IV.1.3 Le personnel

Les données reçues ne sont pas désagrégées. Les cycles moyen et secondaire sont regroupés. Le tableau 4.23 permet donc d'affirmer que le personnel de l'enseignement

[1] GP = Groupe Pédagogique

moyen et secondaire général est évalué à 2637 enseignants ou professeurs. Parmi ceux-là, 34,8% sont des permanents et tout le reste constitue le corps émergent.

Tableau 4.2411 : Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Guinguinéo	Permanents	79	9	88	0	0	0	79	9	88
	Contractuels	168	36	204	10	2	12	178	38	216
	Vacataires	11	0	11	12	0	12	23	0	23
	Total	**258**	**45**	**303**	**22**	**2**	**24**	280	47	327
Département de Kaolack1	Permanents	288	80	368	21	0	21	309	80	389
	Contractuels	212	96	308	107	11	118	319	107	426
	Vacataires	7	5	12	156	11	167	163	16	179
	Total	**507**	**181**	**688**	**284**	**22**	**306**	791	203	994
Département de Kaolack2	Permanents	205	44	249	10	0	10	215	44	259
	Contractuels	316	88	402	26	5	31	342	93	433
	Vacataires	13	1	14	6	0	6	19	1	20
	Total	**534**	**131**	**665**	**42**	**5**	**47**	576	136	712
Département de Nioro	Permanents	169	12	181	0	0	0	169	12	181
	Contractuels	321	57	378	111	0	111	432	57	489
	Vacataires	28	6	34	0	0	0	28	6	34
	Total	**518**	**75**	**593**	**111**	**0**	**11**	629	75	604
Région de Kaolack	Permanents	741	145	886	31	0	31	772	145	917
	Contractuels	1017	277	1292	254	18	272	1271	295	1564
	Vacataires	59	12	71	174	11	185	233	23	256
	Total	**1817**	**432**	**2249**	**459**	**29**	**388**	2276	461	2637

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Plus de 64,7% du personnel de l'enseignement moyen secondaire sont concentrés dans le département de Kaolack avec une part très importante (37,7%) pour la l'IEF de Kaolack commune.

Par ailleurs, nous notons que plus de 86,3% du corps enseignant sont du sexe masculin.

Plus de 78% de ces enseignants officient dans les établissements publics avec une dispersion assez équitable dans les IEF de Kaolack1 Kaolack2 et Nioro (cf. tableau ci dessous).

Tableau 4.25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	Année 2014/2015			Année 2015/2016			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen Secondaire	Département de Guinguinéo	303	24	327	315	18	333	4,0	-25,0	1,8
	Département de Kaolack1	688	306	994	636	393	1029	-7,6	28,4	3,5
	Département de Kaolack2	665	47	712	681	56	737	2,4	19,1	3,5
	Département de Nioro	593	112	705	616	151	767	3,9	34,8	8,8
	Région de Kaolack	**2249**	**489**	**2738**	**2248**	**618**	**2866**	0,0	26,4	4,7

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Par rapport à l'année académique précédente, le corps professoral a augmenté de 94,7%. Au niveau de chacune des IEF, l'effectif du corps professoral a également augmenté.

Le niveau d'instruction le plus fréquent des enseignants du moyen secondaire général est le bac avec un pourcentage de 39,85%, suivi d'une proportion de 25% de licenciés. Les maitrisards qui constituent le niveau le plus élevé sont estimés à 18,95%.

Tableau 4.26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2016

Diplôme académique	Moyen Secondaire			
	femme	Hommes	Ensemble	%
Maîtrise et +	65	478	543	18,95
Licence	100	618	718	25,05
DEUG	61	307	368	12,84
BAC	246	896	1142	39,85
BFEM	11	84	95	3,31
Total	483	2383	2866	100

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

La présence des brevetés signifie certainement que ces derniers jouent le rôle de surveillants.

Les femmes sont présentes dans tous les niveaux d'instruction, mais elles sont plus nombreuses dans la catégorie des bacheliers.

IV.1.4 Les effectifs

L'ensemble des CEM de l'enseignement moyen totalise 59 561 élèves, répartis dans les 4 IEF de la région. L'IEF de Kaolack1 de la commune de Kaolack totalise plus de 32,3% de l'effectif des élèves (soit 19 253), suivi de celle de Kaolack2 département (29,3% soit 17 447), de celle de Nioro (25% soit 15 046) et enfin de celle de Guinguinéo (13% soit 7 815). La répartition des 25 062 élèves du secondaire suit la même tendance que celle du moyen.

Tableau 4.27 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	Total
Département de Guiguineo.							
Année 2014/2015	**Public**	3 983	3 867	7 850	606	904	1 510
	Privé	44	62	106	74	73	147
	Total	4 027	3 929	7 956	680	987	1 667
Année 2015/2016	**Public**	3 892	3 726	7 618	569	784	1 353
	Privé	109	88	197	69	90	159
	Total	4 001	3 814	7 815	638	874	1 512
Département de Kaolack1.							
Année 2014/2015	**Public**	9 313	7 887	17 200	3527	4 466	7 993
	Privé	1355	1 729	3 084	1528	2 272	3 800
	Total	10 668	9616	20 284	5055	6 738	11 793
Année 2015/2016	**Public**	8 791	6 927	15 718	3 464	3 770	7 534
	Privé	1 515	2 020	3 535	1 554	2 331	3 885
	Total	10 306	8 947	19 253	5 318	6 101	11 419
Département de Kaolack2.							
Année 2014/2015	**Public**	9018	8 820	17 838	2062	3 024	5 086
	Privé	214	204	418	357	387	744
	Total	9232	9 024	18 256	2419	3 411	5 830
Année 2015/2016	**Public**	8 733	8 254	16 987	2 229	3 222	5 451
	Privé	238	222	460	271	362	633
	Total	8 971	8 476	17 447	2 500	3 584	6 084
Département de Nioro.							
Année 2014/2015	**Public**	8 405	8 580	16 985	1 854	2 837	4 691
	Privé	70	55	125	356	413	769
	Total	8 475	8 635	17 110	2 210	3 250	5 460
Année 2015/2016	**Public**	7 396	7 433	14 829	1 992	3 005	4 997
	Privé	114	103	217	416	634	1 050
	Total	7 510	7 536	15 046	2 408	3 639	6 047
Région de Kaolack.							
Année 2014/2015	**Public**	30 719	29 154	59 873	8 049	11 241	19 290
	Privé	1 683	2 050	3 733	2 315	3 145	5 460
	Total	32 402	31 204	63 606	10 364	14 386	24 750
Année 2015/2016	**Public**	28 812	26 340	55 152	8 554	10 781	19 335
	Privé	1 976	2 433	4 409	2 310	3 417	5 727
	Total	30 788	28 773	59 561	10 864	14 198	25 062

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

La présence des filles dans les établissements du moyen secondaire général est en sens inverse. En effet, dans le secondaire, l'effectif des filles est inférieures avec une proportion de 43,3% alors qu'elles sont majoritaires dans le moyen avec 52%%.

Par ailleurs, les élèves ont montré qu'ils n'aiment pas beaucoup les matières scientifiques. Leur préférence va surtout du côté des séries littéraires où près de 73% d'entre eux sont orientés.

Tableau 4.28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo										
Séries littéraires	**Seconde**	186	164	350	16	13	29	202	177	379
	Première	183	147	330	28	14	42	211	161	372
	Terminale	235	174	409	46	42	88	281	216	497
Séries scientifiques	**Seconde**	55	44	99	00	00	00	55	44	99
	Première	68	25	93	00	00	00	68	25	93
	Terminale	57	15	72	00	00	00	57	15	72
Département de Kaolack1										
Séries littéraires	**Seconde**	857	1044	1901	486	325	811	1343	1369	2712
	Première	681	787	1468	534	355	889	1215	1142	2357
	Terminale	847	975	1822	1004	627	1631	1851	1602	3453
Séries scientifiques	**Seconde**	520	413	933	70	49	119	590	462	1052
	Première	415	262	677	68	47	115	483	309	792
	Terminale	450	283	733	169	151	320	619	434	1053
Département de Kaolack2										
Séries littéraires	**Seconde**	816	662	1478	64	53	117	880	715	1595
	Première	636	523	1159	95	72	167	731	595	1326
	Terminale	749	552	1301	157	126	283	906	678	1584
Séries scientifiques	**Seconde**	411	236	647	11	07	18	422	243	665
	Première	315	142	457	10	09	19	325	151	476
	Terminale	295	114	409	25	04	29	320	118	438
Département de Nioro.										
Séries littéraires	**Seconde**	852	634	1486	134	111	245	986	745	1731
	Première	628	499	1127	130	84	214	758	583	1341
	Terminal	720	492	1212	337	209	546	1057	701	1758
Séries scientifiques	**Seconde**	316	151	467	00	00	00	316	151	467
	Première	232	132	364	06	04	10	238	136	374
	Terminal	257	84	341	27	08	35	284	92	376
Région de Kaolack										
Séries littéraires	**Seconde**	2711	2504	5215	700	502	1202	3411	3006	6417
	Première	2128	1956	4084	787	525	1312	2915	2481	5396
	Terminal	2551	2193	4744	1544	1004	2548	4095	3197	7292
Séries scientifiques	**Seconde**	1302	844	2146	81	56	137	1383	900	2283
	Première	1030	561	1591	84	60	144	1114	621	1735
	Terminal	1059	496	1555	221	163	384	1280	659	1939

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

L'orientation des filles vers les matières littéraires est plus importante que celle des garçons car plus de 80% d'entre elles de la seconde à la terminale sont du circuit des littéraires contre plus de 73% des garçons.

IV.1.5 Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

L'évaluation du système scolaire est mesurée par des indicateurs quantitatifs dont les plus performants sont le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et les examens et concours. A ce titre, les TBS du moyen et encore moins du secondaire ne sont pas éloquents ; ils sont respectivement de 57.1% et de 35.9% pour l'année académique 2015 /2016.

Tableau 4.29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Moyen	année 2015	58.6	67.3	62.7	0.87
		année 2016	52.5	62.1	57.1	0.84
		Variation en %				
	Secondaire	année 2015	41.15	31.92	36.70	0.77
		année 2016	39.0	32.5	35.9	1.2
		Variation en %				

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

Les TBS des filles par rapport aux garçons sont en sens inverse en comparant les cycles moyen et secondaire. En effet, le TBS des filles du moyen est meilleur que les hommes (62.1% contre 52.5%) mais reste inférieur pour le secondaire (32.5% contre 39%).

Cependant, il y a lieu de signaler que les TBS ont baissé aussi bien dans le moyen que dans le secondaire par rapport à l'année dernière. En effet, ils sont passés de 62,7 à 57.1 pour le moyen et de 36.7 à 35.9 pour le secondaire.

En ce qui concerne le flux scolaire, mesuré par les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, Pour l'année académique 2015/2016, les rebuts scolaires du moyen secondaire sont estimés à 38,4%% dont 12.6% d'abandon et de 25.8% de redoublement.

Tableau 4.30 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	Garçons	Filles	Global
Région de Kaolack	taux de promotion	60.4	62.8	61.6
	taux de redoublement	25.1	26.5	25.8
	taux d'abandon	12.1	13.1	12.6

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

En ce qui concerne les examens, la performance des élèves est en deçà des espérances. Ainsi pour le BFEM, les admis (50.76%) n'ont pas atteint la barre des 60% il en est de même du BAC, ou les admis (35.6%) sont en deçà des 40%.

Cependant les résultats du BFEM et du Bac de cette année 2015/2016 sont meilleurs que ceux de l'année dernière.

Tableau 4.31 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		Année 2014/2015	Année 2015/2016	Variation en %	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Variation en %
Région de Kaolack	Garçons	46.62	55.81	19,7	33.20	39.5	19,0
	Filles	34.71	46.71	34,6	26.70	31.20	16,9
	Ensemble	40.52	50.76	25,3	30.42	35.61	17,1

Source : Inspection d'académie de Kaolack. Rapport sur la situation de l'Education DPRE 2015/2016

IV.2 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Introduction

L'Enseignement technique et la formation professionnelle constituent la deuxième priorité du PDEF après l'Elémentaire. Ils sont très faiblement représentés dans la région à l'image du niveau national. L'enseignement technique et professionnel est embryonnaire dans les départements de la région à l'exception de celui de Kaolack.

Depuis un certain temps, le privé commence à gagner du terrain avec la création des instituts de santé et surtout des écoles de coiffures. Egalement, il faut noter la percée de l'ISM dans la commune de Kaolack.

IV.2.1 Les infrastructures

Les structures d'accueil de l'ETFP de la région ne sont pas nombreuses. Les 29 structures existantes sont presque toutes implantées dans la capitale régionale, de surcroit dans l'IEF de Kaolack 1.

La particularité constatée dans les structures de l'ETFP par rapport aux autres types d'enseignement, c'est que le privé domine complètement le public.

Tableau 4.32 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2014/2015			Année 2015/2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dépt de Guinguinéo	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Dépt de Kaolack1	2	23	25	2	23	25	0	0	0
Dépt de Kaolack2	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Dépt de Nioro	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Région de Kaolack	5	24	29	5	24	29	0	0	0

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Sur les 29 structures recensées, les 24 sont des structures appartenant au privé. L'évolution des structures est stationnaire. Aucune structure ne s'est ajoutée cette année.

IV.2.2 Le personnel

Les données concernant le personnel de l'ETFP ne sont pas exhaustives du fait de la non disponibilité de celles du secteur privé. Pour cette édition nous analyserons les données du secteur public tout en sachant que le privé est la locomotive de l'ETFP. Ainsi, le personnel du secteur public est estimé à 56 personnes dont les 23 sont dans la commune de Kaolack.

Tableau 4.33 : Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Sexe	Filière habillement	Filière coiffure	Filière restauration	Filière sociale	Filière sante hygiène	Filière horticulture	Filière agri - Elevage	Total
Département de Guinguinéo	Masc.	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fém.	5	2	3	2	0	0	0	12
	Ens.	5	2	3	3	0	0	0	13
Département de Kaolack	Masc.	1	0	1	3	2	0	1	8
	Fém.	4	4	4	1	2	0	0	15
	Ens.	5	4	5	4	4	0	1	23
Département Nioro	Masc.	0	0	0	0	1	0	2	2
	Fém.	4	3	7	3	0	0	0	17
	Ens.	4	3	7	3	1	0	2	19
Région de Kaolack	Masc.	1	0	1	4	3	0	3	12
	Fém.	13	9	14	6	2	0	0	44
	Ens.	14	9	15	10	5	0	3	56

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Le personnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est composé de filles avec une proportion de 78,6%. La filière de la restauration regroupe le grand nombre du personnel de l'ETFP dans le cycle public avec 26,8%. Dans cette filière, les filles sont également plus importantes que les hommes avec 93%.

IV.2.3 Les effectifs

L'analyse des effectifs d'élèves de l'ETFP portera également sur les données du secteur public. A cet effet, 485 élèves sont inscrits dans les structures offertes par l'ETFP dont plus de 88,7% sont du sexe féminin. Les filières social (29%) et habillement (23,7%) sont les plus attrayantes avec respectivement 29% et 23,7% de l'effectif des élevés.

Tableau 4.34 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Statut établissement	Sexe	Filière habillement	Filière coiffure	Filière restauration	Filière sociale	Filière sante hygiène	Filière horticulture	Filière agri - Elevage	Total
Département de Guinguinéo	Public	Masc.	2	1	0	1	0	0	35	39
		Fém.	34	37	11	53	0	0	7	142
		Ens.	36	38	11	54	0	0	42	181
	Total	Masc.	2	1	0	1	0	0	35	39
		Fém.	34	37	11	53	0	0	7	142
		Ens.	36	38	11	54	0	0	42	181
Département de Kaolack	Public	Masc.	6	1	0	2	0	1	0	10
		Fém.	55	27	41	43	0	23	0	189
		Ens.	61	28	41	45	0	24	0	199
	Total	Masc.	6	1	0	2	0	1	0	10
		Fém.	55	27	41	43	0	23	0	189
		Ens.	61	28	41	45	0	24	0	199
Département de Nioro	Public	Masc.	1	1	0	1	0	0	3	6
		Fém.	17	11	12	41	0	5	13	99
		Ens.	18	12	12	42	0	5	16	105
	Total	Masc.	1	1	0	1	0	0	3	6
		Fém.	17	11	12	41	0	5	13	99
		Ens.	18	12	12	42	0	5	16	105
Région de Kaolack	Public	Masc.	9	3	0	4	0	1	38	55
		Fém.	106	75	64	137	0	28	20	430
		Ens.	115	78	64	141	0	29	58	485
	Total	Masc.	9	3	0	4	0	1	38	55
		Fém.	106	75	64	137	0	28	20	430
		Ens.	115	78	64	141	0	29	58	485

Source : Inspection d'académie de Kaolack

La répartition des apprenants à travers les départements indique que 41% de l'effectif se trouve à Kaolack, 37% à Guinguineo et 22% à Nioro.

Le manque d'intérêt des hommes dans l'ETFP au niveau de la région s'est plus ressenti dans les départements de Kaolack et Nioro avec un effectif des hommes respectif de 5 % et 5,7%.

Au niveau de la région de Kaolack, l'Enseignement Technique ne compte qu'un seul établissement public d'enseignement secondaire en l'occurrence le lycée El Hadji Abdoulaye NIASSE.

IV.2.4 Performances de l'ETFP

Durant l'année académique 2015/2016, 280 candidats se sont présentés au bac technique de la série B, seule filière existante. Le taux de réussite s'établit à 30,7%. Mais comparativement à l'année académique précédente, les résultats ont chuté de 13,7%.

Tableau 4.35 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %
Total	278	280	0,02	99	86	0,13	35,6%	30,7	-13,7

Source : Inspection d'académie de Kaolack.

Par ailleurs, le niveau inférieur offre un plateau de diplômes allant du CAP au BTS. Malheureusement, il n'y a que les examens du CAP et du BEP qui sont organisés au niveau de la région.

Tableau 4.36: Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %
CAP	6	65	983%	2	52	2500%	33,3	80	140%
BEP	35	52	49%	10	15	50%	28,6	28,8	1%
Total	41	117	185%	12	67	458%			

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Les résultats issus des CAP et BEP ont montré qu'ils sont meilleurs que ceux de l'année précédente avec respectivement 80% et 28,8%.

IV.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.3.1 Atouts et potentialités

Existence du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des OMD et du PSE.

Existence d'un Programme de Développement Intégré de la Petite Enfance (PDIPE) qui a permis la création des Cases des Tout-petits (CTP) et des Cases Communautaires (CC).

Présence de plusieurs projets et ONG qui interviennent dans l'éducation.

Existence de Cellules d'Animation Pédagogique et du Collectif des Directeurs d'écoles fonctionnelles.

IV.3.2 Contraintes

- Paupérisation progressive des populations
- Fort taux d'abandon,
- Faible Taux Brut d'Achèvement (TBA),
- Faible Taux Brut de Scolarisation (TBS)
- Non généralisation des cantines, surtout en zone rurale,
- Retard dans l'exécution des constructions de salles de classe dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) décentralisé,
- Insuffisance de matériels didactiques et de fournitures scolaires,
- Manque d'épanouissement des élèves (absence de latrine, de points d'eau et de clôture dans certaines écoles),
- Insuffisance et vétusté des infrastructures : écoles et collège de proximité en abris provisoires,
- Insuffisance et manque de formation des ressources humaines,
- Insuffisance de l'offre en formation technique professionnelle,
- Manque de synergie des intervenants,
- Absence de Centre Universitaire Régional (CUR).

IV.3.3 Perspectives

Dans le préscolaire

Intéresser le secteur privé dans le processus de l'enseignement de la petite enfance.

Mettre en place des Centres de Développement Intégré de la Petite Enfance (cela permettra de corriger les disparités entre les départements d'une part et les milieux urbain et rural d'autre part).

Relever le niveau des enseignants avec un renforcement de capacité du personnel surtout de la CTP et des CC.

Dans l'élémentaire

- Accroissement du TBS
- Diversification de l'offre éducative
- Prise en charge des besoins éducatifs spéciaux des enfants handicapés
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et en matériels didactiques
- Remplacement des Abris provisoires
- Augmentation du temps d'apprentissage
- Mise en place de cantines et d'ouvrages annexes
- Mise sur pied de structures de concertation et d'implication effective de la communauté éducative dans la gestion de l'école

Dans le moyen

- Augmentation du TBS.
- Réduire les disparités liées au genre
- Formation continuée des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et matériels didactiques
- Réhabilitation de salles de classe
- Mise en place d'ouvrages annexes

- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans le secondaire

- Accroissement du TBS.
- Développement des filières scientifiques
- Dotation en mobilier et en matériel didactique
- Réhabilitation des salles spécialisées
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- Amélioration de l'offre éducative par la création de nouvelles filières
- Renforcement des capacités des enseignants
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

V.1 INTRODUCTION

La politique de santé et de nutrition tel qu'elle figure dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) vise à assurer la délivrance de soins de santé de qualité à des coûts accessibles. Des efforts supplémentaires sont à fournir pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres pandémies seront renforcées. À cet effet, une attention particulière sera accordée à la prévention, à l'hygiène et à la promotion d'habitudes et de comportements sains. Les partenariats public-privé dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et la mutualisation des moyens et des risques seront encouragés Ainsi l'amélioration de la santé et de la nutrition passera par la mise en oeuvre adéquate du **Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)** pour : (i) atteindre 80% d'enfants âgés de 0-11 mois, complètement vaccinés en 2017 (ii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile (iii) maintenir la prévalence du VIH/SIDA dans la population en dessous de 1% (iv) améliorer la gouvernance du secteur (v) avoir au moins 62% de la population inscrite à une mutuelle de santé en 2017 grâce à la Couverture Maladie universelle.

Le présent chapitre tentera de décrire la situation sanitaire et de l'hygiène de la région de Kaolack en 2016. L'analyse sera axée sur les infrastructures, le personnel ainsi que les différentes activités des formations sanitaires et de la brigade d'hygiène.

V.2 SANTE

V.2.1 Introduction

Les défis de la région médicale consistent à améliorer l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

V.1.1 Les infrastructures de santé

Le tableau ci-dessous révèle que dans la région de Kaolack, le nombre d'infrastructures sanitaires n'a pas connu une variation entre 2015 et 2016 à l'exception du nombre de poste de sante qui s'est accru de 25% et de cases de santé qui s'est réduit de 4,3%. En effet, ces dernières sont passées de 84 à 105 pour les postes de santé et de 234 à 224 pour les cases de santé. Cette situation est différente dans les départements de Guinguinéo, Kaolack et Nioro où le nombre de poste de santé s'est accru respectivement de 15,8% ; 12,5% et 52%. Quant au nombre de cases de sante on a noté une augmentation pour Guinguinéo (9,4%) et Kaolack (5,3%) alors que pour Nioro c'est une réduction de 13,4% qui a été observée.

Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 2016

Type de Structure de santé	Année	Département de Guinguinéo	Département de Kaolack	Département de Nioro	Région de Kaolack
Hôpital	**Année 2015**	**0**	**1**	0	1
	Année 2016	**0**	**1**	0	1
	Variation en %	**0**	**0**	0	0
District sanitaire.	**Année 2015**	**1**	**2**	1	4
	Année 2016	**1**	**2**	1	4
	Variation en %	**0**	**0**	0	0
Centre de santé	**Année 2015**	**1**	**2**	1	4
	Année 2016	**1**	**2**	1	4
	Variation en %	**0**	**0**	0	0
Poste de santé	**Année 2015**	**19**	**40**	25	84
	Année 2016	**22**	**45**	38	105
	Variation en %	**15,8**	**12,5**	52	25
Case de santé	**Année 2015**	**32**	**75**	127	234
	Année 2016	**35**	**79**	110	224
	Variation en %	**9,4**	**5,3**	-13,4	- 4,3
CPRS	**Année 2015**	**1**	**1**	1	3
	Année 2016	**1**	**1**	1	3
	Variation en %	**0**	**0**	0	0
CRS	**Année 2015**	**0**	**1**	0	1
	Année 2016	**0**	**1**	0	1
	Variation en %	**0**	**0**	0	0
PMI régionale	**Année 2015**	**0**	**1**	0	1
	Année 2016	**0**	**1**	0	1
	Variation en %	**0**	**0**	0	0

Source : Région Médicale (RM) de Kaolack

Par ailleurs, la région de Kaolack ne dispose que d'un seul hôpital de type 2. Celui-ci se trouve dans le département de Kaolack. Ainsi, il polarise les autres départements et même les régions périphériques.

En plus, on note dans la région 4 districts sanitaires avec un dans chacun des départements de Guinguinéo et de Nioro et 2 à Kaolack.

En outre, on remarque l'existence d'un CRS et d'une PMI régionale, tous situés au niveau du département de Kaolack.

Tableau 5.2 : Liste des EPSNH2 rattachés selon les domaines techniques de compétences en 2016

EPSNH	Spécialités
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région Médicale Kaolack

L'analyse de ce tableau montre que les EPSNH ne sont pas assez nombreux dans la région. En effet, on note la présente de la PRA spécialisée dans la distribution des médicaments, le BREIPS qui s'active dans le l'IEC, la brigade régionale d'hygiène qui est dans la surveillance, la répression et l'IEC en matière d'hygiène. En plus, on note quelques centres de formation sanitaire.

Tableau 5.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département en 2016

Structures sanitaires privées	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Total région
Centres de santé privés	**Année 2015**	0	3	0	3
	Année 2016	0	3	0	3
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Dispensaires privés catholiques (DPC)	**Année 2015**	1	3	0	4
	Année 2016	1	4	0	5
	Variation en %	**0**	**33,3**	**0**	**25**
Cabinet de soins infirmiers	**Année 2015**	**-**	**-**	**-**	**-**
	Année 2016	-	-	-	-
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**
Cabinets paramédicaux	**Année 2015**	0	22	5	27
	Année 2016	**1**	**22**	**6**	**29**
	Variation en %		**0**	**20**	**7,4**
Cabinets médicaux privés	**Année 2015**	0	3	0	3
	Année 2016	0	4	0	4
	Variation en %	**0**	**33,3**	**0**	**33,3**
Cliniques médicales privées	**Année 2015**	0	9	0	9
	Année 2016	0	8	0	8
	Variation en %	**0**	**-11**	**0**	**-11**
Cabinets dentaires	**Année 2015**	0	3	0	3
	Année 2016	0	3	0	3
	Variation en %	**0**	**0**	**0**	**0**
Laboratoires privés d'analyses	**Année 2015**	0	1	0	1
	Année 2016	0	2	0	2
	Variation en %	**0**	**100**	**0**	**100**
Officines de Pharmacies	**Année 2015**	1	36	7	44
	Année 2016	**1**	**37**	**7**	**45**
	Variation en %	**0**	**2,8**	**0**	**2,3**
	2015	**2**	**80**	**12**	**94**
TOTAL	2016	3	83	13	99

[2] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

	Variation en %	50	3,75	8,3	5,3

Source : Région Médicale Kaolack

On remarque dans la région de Kaolack, une présence des structures sanitaires privées. Cependant, celles-ci sont inégalement réparties à travers les trois départements. En effet, le département de Kaolack abrite la plupart des infrastructures avec un peu plus de 83% des structures sanitaires privées en 2016. Le département de Nioro suit avec 13% et celui de Guinguinéo est le moins doté en infrastructures avec 3%.

Par ailleurs, on peut constater que le nombre d'infrastructures sanitaires entre 2015 et 2016 s'est accru de 5,3%. Parmi les structures les plus représentées dans la région, il y a les officines de pharmacies qui sont au nombre de 44 soit 45%. Ensuite, les cabinet médicaux privés (33%) les cabinets paramédicaux (30%).

Tableau 5.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2016

Indicateurs	2014	2015	2016	Normes
Nombre d'habitants par poste de santé	1/11 439	1/11 797	**1/10034**	**1/10000 hts**
Nombre d'habitants par centre de	1/240219	1/247 737	**1/263385**	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	1/863 511	1/990 948	**1/1053535**	**1/150 000**
Nombre d'habitants par cabinet	1/ 96 087	1/ 99 095	**1/29265**	
Nombre d'habitants par clinique	1/120 109	1/123 869	**1/131692**	

Source : Région Médicale Kaolack,

Il ressort de ce tableau que la couverture sanitaire des populations est très déficitaire en 2014, en 2015 comme en 2016. Ce déficit est à tous les niveaux surtout chez les structures sanitaires où le plateau technique est relevé. En effet, en 2016 le nombre d'habitants par hôpital est de 1/1053535 hts, il est de 1/263385 Hts par centre de sante et de 1/10034 hts par poste de santé. Ces ratios sont très loin de la norme OMS (1/150 000). Une comparaison avec les normes de l'OMS nous renvoie à des constructions supplémentaires d'hôpitaux et de centres de santé. Cependant, la région de Kaolack est assez bien fournie en postes de santé, comparé à la norme OMS.

V.2.3 Le personnel de santé

Composé de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de sages-femmes… etc., le personnel de santé est très diversifié au niveau de la région. Le département de Kaolack occupe l'essentiel de ce personnel. Cela peut s'expliquer par le fait que la Région Médicale et l'hôpital se trouvent dans ce département avec un nombre important médecins spécialisés. En effet, ces deux structures totalisent à elles seules 26 médecins alors que les 3 départements réunis en comptent 28. Ainsi, les patients des autres départements sont obligés de faire de longs déplacements pour bénéficier des soins de santé.

Tableau 5.5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 2016

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kaolack			Département Guinguinéo			Département Nioro			Ensemble 3 départements		
			public	privé	Total	Public	privé	total	Public	privé	total	public	privé	Total
Médecin généraliste	3	4	5	6	11	2	0	2	4	0	4	11	6	17
Médecin spécialiste	2	15	1	5	6	0	0	0	1	0	1	2	5	7
Chirurgien- Dentiste	1	1	1	2	3	1	0	0	1	0	1	3	2	4
Assistant social	6	5	2	0	2	0	0	0	2	0	2	4	0	4
Tech. Sup. de santé	22	11	5	0	5	2	1	3	5	0	5	12	1	13
Sage-femme	22	11	5	0	5	2	1	3	5	0	5	12	1	13
Infirmier /Assimilé	0	13	21	23	44	16	0	16	30	7	37	67	30	97
Assistant infirmier	1	22	30	0	30	14	0	14	34	0	34	78	0	78
Agent Hygiène	4	5	2	0	2	3	0	3	5	0	5	10	0	10
Total	61	87	72	36	108	40	2	41	87	7	94	199	45	243

Source : Région Médicale Kaolack

En ce qui concerne les infirmiers, la répartition par département fait état de 44 à Kaolack, 16 à Guinguineo et 37 à Nioro. Il existe également un personnel communautaire qui a suivi quelquefois une formation locale. L'effectif de ce personnel qui se chiffre à 4270 en 2016 est très important par rapport à celui dit qualifié dont les relais communautaires (29%) en constituent la base.

Un autre personnel effervescent des derniers temps continue à animer les quartiers et villages ; il s'agit des **« bajenu Gox »** qui représentent une part importante (16%) du personnel communautaire.

Tableau 5.6 : Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle 2016

Personnels communautaires	Nombre	Pourcentage
ASC (hommes)	245	5,7
ASC/matrones	103	2,4
Relais communautaires	1221	28,6
Bajenu gox	691	16,2
Autres	2010	47
Total	4270	100

Source : Région Médicale Kaolack

Après l'observation du personnel sanitaire en fonction du statut et de la circonscription administrative, la répartition du personnel sanitaire selon le type et par année est donnée par le tableau suivant avec les normes de l'OMS.

Tableau 5.7 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture en 2016

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	Année 2014	38		38	1/ 25 286	

	Année 2015	37		37	1/26 777	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	Année 2016	37	11	48	1/21949	
Sages femmes	**Année 2014**	48		48	1/ 4 636	**1 SF pour 300 FAR**
	Année 2015	104		104	1/ 2 206	
	Année 2016	130	14	144	1/1770	
Infirmiers ou agents sanitaires	**Année 2014**	129		129	1/ 7 449	**1 INF/AS pour 5 000 hbts**
	Année 2015	138		138	1/7 179	
	Année 2016	181	30	211	1/4993	
Tech. Sup. de Santé.	**Année 2014**	38		38	1/22 158	
	Année 2015	42		42	1/23 594	
	Année 2016	458	1	46		
Agents d'hygiène et assimilés	**Année 2014**	27		27	1/1/38 777	
	Année 2015	24		24	1/41 290	
	Année 2016	19		19		
Assistants et aides sociaux	**Année 2014**	16		16	1/38 777	
	Année 2015	24		24	1/ 41 290	
	Année 2016	15		15		
Total	**Année 2014**	296		296		
	Année 2015	369		369		
	Année 2016	**2170**	**56**	**1813**		

Source : Région Médicale Kaolack

V.3 HYGIENE PUBLIQUE

V.3.1 Introduction

L'amélioration de l'état de santé des populations passe aussi par les mesures d'hygiène prises par la brigade régionale de l'hygiène. Cette dite brigade est chargée de :

- veiller à la salubrité publique (urbaine et rurale) et à l'hygiène collective ;
- assurer la prophylaxie des épidémies et des endémies ;
- assurer l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;
- veiller au respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale ;
- créer et maintenir un environnement propice à une hygiène de vie correcte ;
- assurer la recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène ;

- appliquer correctement la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- assurer la surveillance aux frontières et le contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire ;
- assurer aussi l'assistance aux autorités administratives dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique.

Ce sous chapitre sera axé au personnel de la brigade d'hygiène ainsi qu'aux activités de celle-ci notamment les prospections et les mesures de répression.

Les visites domiciliaires

Les visites domiciliaires dans la région s'élèvent à 20108 dont 79,4% effectuées dans le département de Kaolack, 16,5 % dans celui de Nioro et 4% à Guinguineo.

Tableau 5.8 : Répartition du nombre de concessions visitées 2016

Milieu de résidence	Nombre de concession
Département de Guinguinéo	827
Département de Kaolack	15 962
Département de Nioro	3 319
Région de Kaolack	20 108

Source : BRG/Kaolack

Lors de ces visites domiciliaires, 6298 infractions d'hygiène ont été constatées et 94% de celles-ci ont été enrayées. Ainsi 12 procès-verbaux d'arrestation et 1296 procès-verbaux de contravention ont été décernés entrainant une amende de 20 600 000 FCFA.

V.3.3 Les inspections des ERP

En 2016, le nombre d'Etablissement Recevant du Public (ERP) visité se chiffre à 2 024 unités. Les inspections des ERP ont été accentuées le plus sur les boutiques. En effet, 3892 boutiques ont été inspectées dans la région dont plus de la moitié (51,61%) se trouve dans le département de Nioro et 42,44% dans le département de Kaolack. Les restaurants, les cantines, gargotes et les réfectoires représentent 19,50% des inspections effectuées qui correspondent à 1258 dans le département de Nioro, 627 pour Kaolack et 125 pour Guinguinéo. Les inspections effectuées dans le département de Guinguinéo ne représentent qu'une très faible partie du total régional. Les inspections sur les ventes d'eaux glacées et sur les ventes de gâteaux n'ont été effectuées que dans le département de Nioro. Par contre aucune inspection de marché n'a eu lieu dans l'ensemble de la région.

V.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.2.1 Atouts et potentialités

<u>En matière de santé</u>

- Fonctionnalité de la carte sanitaire
- Présence de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF).
- Bonne couverture de la maladie universelle

- Niveaux appréciables des indicateurs (palu, PNT, Lèpre, tuberculose, VIH etc.).
- Présence de plusieurs infrastructures : 1hopital (type 2), 4 centres de santé, 84 postes de santé et 234 cases de santé
- Développement du secteur privé : 7 cliniques privés, 10 cabinets médicaux et 4 dispensaires privés catholiques
- Présence d'un Centre Régional de Formation en Santé, d'une pharmacie régionale d'approvisionnement et d'un nouveau laboratoire moderne de formation et de surveillance épidémiologique
- Construction d'un centre atelier optique par Sightsavers qui va permettre à la population d'accéder à des lunettes de correction de la vision à très bas prix
- Participation des comités de santé dans le recrutement du personnel (Médecins, Infirmiers et Sage-femme).

En matière d'hygiène publique

- Présence d'une Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) et de 6 Sous brigades d'Hygiènes (SBH) dans la région
- Présence de partenaires techniques et financiers
- Dynamisme des organisations communautaires de base (OCB) pour l'information et la sensibilisation
- Présence d'une unité de potabilisation d'eau à Ndiaffate.

V.2.2 Contraintes

En matière de santé

- Insuffisance d'infrastructures (hôpital, centre de santé et poste de santé)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centre de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Niveau élevé de pauvreté (45,4% de Taux de Pauvreté avec 48, 3% de ménages ruraux vivant en deçà du seuil de pauvreté).
- Niveau élevé d'inaccessibilité des femmes aux soins (68%)
- Faiblesse de la couverture médicale des populations : 5,5% des femmes et 7,2% des hommes disposent d'assurance maladie (EDS5)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centre de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Faible prise en charge du personnel communautaire, pilier de l'exécution des interventions de santé dans les collectivités locales
- Déficit en ressources humaines qualifiées (médecins spécialistes, techniciens, infirmiers et sages femmes).
- Déficit de la carte sanitaire dans le district de Nioro
- Faible prise en charge des PTF dans les maladies chroniques.

En matière d'hygiène publique

- Les problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable
- La faiblesse de la couverture en système d'assainissement
- La mauvaise gestion des ordures ménagères dans les zones urbaine et rurale,
- L'insuffisance des connaissances des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique
- Les problèmes d'environnement : le péril plastique et fécal.

V.2.3 Perspectives

En matière de santé

- Maintien des acquis (performance des programmes).
- Perspective d'élaboration de la carte sanitaire régionale (PTA/FD de 2015), en relation avec les élus locaux.
- Amélioration de l'offre de services et de qualité (infrastructures, personnels, plateau technique),
- Meilleure intégration des services des structures parapubliques et privées (contribution au relèvement des indicateurs de santé de la RM)
- Partition de certains districts avec création de nouveaux centres de santé de secondaires ou SDSAS,
- Erection des RM en Directions régionales de la Santé et de l'Action sociale (DRAS) et réforme du district sanitaire,
- Plan de plaidoyer pour la SMI/PF et appui aux structures pour la MEO des politiques de gratuité (CMU).

En matière d'hygiène publique

- Appui aux autorités administratives et locales pour l'élaboration et l'exécution des programmes en matière d'hygiène
- Développement des activités de prophylaxie contre les endémies et les épidémies
- Participation à l'information et à l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité.
- Respect de l'exécution des dispositions législatives et réglementations en matière d'hygiène et de salubrité publique.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance consiste à mener des actions pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens relèvent de l'assistance. Les deux principales structures qui s'y adonnent sont : le Service Régionale de l'Action Sociale et la Compagnie de Secours et d'Incendie (sapeurs-pompiers). Les principales activités d'assistance menées par ces structures seront déclinées dans ce chapitre.

VI.1 ACTION SOCIALE

Introduction

La relation d'aide dans le domaine sociale est un ensemble d'actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. L'aide se matérialise par des programmes de secours et d'autonomisation des personnes et groupes vulnérables. Le programme d'aide qui se focalisait plus sur l'appui dans la prise en charge alimentaire des nécessiteux évolue de plus en plus vers les contours d'action sociale plus dynamique tournés vers la promotion et le développement des groupes cibles du fait du changement de paradigme de l'Etat qui opte plus pour l'autonomisation que pour l'assistance.

En tant que spécificités régionales, nous précisons que le Service Régional de l'Action Sociale compte dans ces cibles les lépreux blanchis du Village de Reclassement Social (VRS) de Koutal Malick Ndiaye. Les VRS sont régis par un statut spécial que leur confère la loi 76-03 du 25 mars 1976 et son décret d'application n° 548 du 16 juin 1978 afin de faciliter, à l'époque l'intégration des personnes qui y vivent, au sein de leur collectivité locale en remplacement des méthodes isolationnistes consistant à incarcérer en léproserie des malades dans les lazarets de Saint-Louis et Dakar.

Aujourd'hui, cette loi marginalise les populations de ces localités et freine leur inclusion territoriale et locale et ce malgré l'adoption par le Sénégal de la loi d'orientation sociale et la ratification des textes internationaux tels que la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et les Principes et directives pour l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de la famille, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en Décembre 2010.

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) a pour mission la coordination, et la supervision des actions de promotion et de protection sociale des personnes et groupes vulnérables et la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie par le gouvernement dans la région.

Les services de l'action sociale travaillent dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes et groupes vulnérables que sont :

- ✓ Les personnes Handicapées toutes infirmités confondues (handicapés moteurs, visuels, hanséniens, sourds muets, handicapés mentaux…)
- ✓ Les Personnes âgées,

- ✓ les familles indigentes,
- ✓ les veuves, les orphelins, et enfants en situation difficile.

VI.1.1 L'appui-conseil-orientation

Tableau 6.1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS 3 dans la région de Kaolack en 2015 et 2016 selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Consultations		
		Démandées	effctuées	Pourcentage de réalisation
Secours	2015	337	217	64%
	2016	300	173	58%
	Variation en %	89%	80%	
Prise en charge médicale	2015	45	21	47%
	2016	6	1	17%
	Variation en %	13%	5%	
Demande d'appareillage	2015	43	43	100%
	2016	150	130	87%
	Variation en %	349%	302%	
Médiation familiale	2015	11	NP	
	2016	0	0	
	Variation en %	0%	-	
Appui et assistance aux "daara "	2015	5	1	20%
	2016	4	0	0%
	Variation en %	80%	0%	0%
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2015	97	42	43%
	2016	169	169	100%
	Variation en %	174%	402%	
Demande de financement de projet	2015	400	52	13%
	2016	148	16	11%
	Variation en %	37%	31%	
Subvention des associations de personnes handicapées et autres	2015	3	3	100%
	2016	3	3	100%
	Variation en %	100%	100%	

Source : Service Régional Action Sociale

VI.1.2 Les secours aux personnes nécessiteuses

Pour les secours aux nécessiteux, les interventions sont assurées par le budget de la Direction Générale de l'Action Sociale (appui tabaski,), les collectivités locales (denrées alimentaires (riz, sucre, huile…), et les structures de santé dans la prise en charge médicale, etc.

Pour les secours de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale), ils sont généralement effectués à la période de la tabaski, et soixante (60) personnes ont été touchées à raison de vingt (20) par département.

[3] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

Le service bénéficie aussi d'appui (denrées alimentaires) d'autres structures de l'Etat comme la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, d'ONG et partenaires (AMA, Coopération turque par exemple, DAHW).

Les collectivités locales aussi, dans le cadre des secours aux indigents appuient les groupes vulnérables. Mais la collaboration avec les services de l'action sociale dans la mise en œuvre de cette activité n'est pas très effective. C'est dans les communes du département de Nioro et la commune de Kaolack seulement que ce travail est fait en harmonie avec nos agents, ce qui rend difficile la capitalisation des données dans ce sens.

Le cumul des personnes touchées par les secours qui est pour cette année de 173 est inférieur au nombre de bénéficiaires de secours de 2015.

De réelles difficultés sont notées dans le domaine de la prise en charge médicale, les possibilités d'interventions sont concentrées sur les soins couteux alors que les demandes sont essentiellement relatives à l'achat d'ordonnance, à l'appui pour les frais d'hospitalisation, d'analyse etc. C'est pourquoi, pour pallier les difficultés dans la prise en charge, certains malades sont référés au niveau des services sociaux de l'hôpital régional et des districts.

VI.1.3 La promotion sociale des personnes en situation de handicap, des personnes âgées des veuves, lépreux et enfants déshérités

La promotion sociale des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des lépreux se fait par le biais du Programme Nationale de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA), du Programme d'Autonomisation des Personnes Affectées par la Lèpre et Famille (PAPALF) qui ont respectivement pour cible les personnes handicapées, les personnes âgées et les lépreux blanchis et familles.

Ainsi ces cibles sont aidées à se constituer en association et accéder aux ressources et aux facteurs de productions par le biais des financements de projets économiques en vue de leur autonomisation. C'est à cet effet qu'en 2016, seize (16) associations ont pu bénéficier de financement d'un montant global de 25 000 000 FCFA contre 52 pour un montant de 27 000 000 FCFA. La particularité pour cette année c'est que les financements ne sont octroyés qu'aux associations, qui ont des projets structurants.

Par rapport à l'appui à l'accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de productions, la capacité de réponse de l'action sociale au niveau régionale reste faible car sur 148 demandes de financement reçues, 16 seulement ont été satisfaites soit 10.81%. Ceci s'explique par l'absence de partenaires pouvant renforcer les actions de l'Etat dans ce domaine.

En plus des financements, un appui est fait pour les enfants en situation difficile (enfants handicapés, enfants défavorisés et enfants issus de famille de lépreux) et dans le domaine scolaire et de la formation professionnelle. Ainsi cent soixante-neuf (169) enfants ont été accompagnés dans leur éducation et formation en vue de leur maintien dans le circuit scolaire.

Un appui est également fait aux associations pour la célébration des journées dédiées (journée internationale des personnes âgées, journée mondiale de Lutte contre la

Lèpre) et une subvention d'un million accordée à l'Union régionale des associations de personnes handicapées.

En plus des enfants, des formations sont organisées au bénéfice de 36 femmes handicapées en sérigraphie et couture en partenariat avec l'ONFP.

En 2016, le cumul des personnes handicapées disposant de carte d'égalité des chances fait état de 2184 dont 1725 enrôlés dans le programme de la bourse familiale soit 78.98%.

Dans le domaine de l'appareillage, 130 personnes handicapées à mobilité ont bénéficié d'un appui en appareil et en aide technique de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale) et de l'ONG Rollis fur Afrika.

Dans la région, 1535 personnes handicapées détentrices de carte d'égalité des chances sont enrôlées dans le programme de bourse de sécurité familiale.

Tableau 6.2 : Personnes handicapées recensées par département en 2016

Département	Handicapés moteurs	Anciens militair invalides	Lépreux	Handicapés visuel	Total handicapés
Kaolack	ND	47 qui ne sont plus en activité	147	ND	ND
Nioro	ND	6	ND	ND	ND
Guinguineo	ND	16	ND	ND	ND
Total région		69			
%					

Source : Service régional de l'action sociale de Kaolack

Tableau 6.3 : Personnes handicapées recensées et demandeurs de la Carte Egalité des Chances 2014 - 2016

ANNEE	Kaolack	Nioro	Guinguinéo	TOTAL REGION
2014	-	-	-	198
2015	-	-	-	545
2016	1071	745	118	1934
TOTAL				2677

Source : Service régional de l'action sociale

Tableau 6.4 : Répartition des personnes âgées membres d'organisation recensées par département en 2016

Département	Membres de l'association de retraités civils et militaires	Membres de la Fédération de associations de retraités FNR /IPRES	Total
Kaolack	ND	900 FARPAS	
Nioro	ND	200	
Guinguinéo	ND	150	
Total région	ND	1250	
%			

Source : Service régional de l'action sociale Kaolack/Président FARPAS

VI.2 SAPEURS POMPIERS

Introduction

Conformément au décret n° 2012-1434/PRDU 13 décembre 2012, la 31eme compagnie d'incendie et de secours est chargée dans les limites de son secteur :

- De la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes des biens et des installations stratégiques ;
- Des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique
- Du concours avec les autres services concernés à la gestion des catastrophes et à la protection de l'environnement.

Graphique 6.1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Kaolack

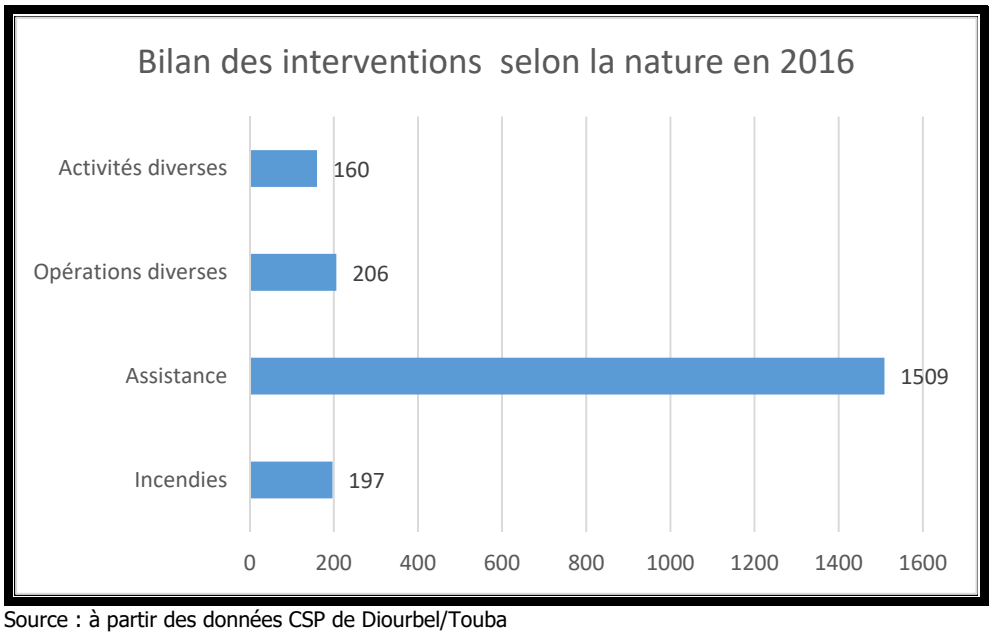

Source : à partir des données CSP de Diourbel/Touba

VI.2.1 Le secours aux victimes

Il concerne plus de 70% des interventions des sapeurs et porte sur :

- Les accidents de la circulation
- Les accidents ferroviaires
- Les accidents de travail
- Les accidents domestiques
- Les accidents divers.

VI.2.2 L'assistance aux personnes

Elle consiste à l'assistance et au transport de personnes malades

Tableau 6.5 : Evolution de l'assistance selon la nature entre 2015 et 2016

Nature	2015	2016	Variation
Accidents	908	1090	20%
Maladies	98	169	72%
Personnes en danger	166	140	-16%
Total	1172	1399	19%

Source : Service régional de l'action sociale Kaolack/Président FARPAS

VI.2.3 Les sorties pour opérations diverses

Elles portent sur :

- Les assainissements
- Les ravitaillements en eau
- Les alertes motivées (ex victime évacuée avant l'arrivée des secours)
- Les fausses alertes (alerte sans causes réelles)
- Les transports de corps sans vie sur la voie publique.

VI.2.4 La lutte contre les incendies

Comme annonce dans ses missions, la Brigade nationale des sapeurs-pompiers voue aussi une partie de son temps à la lutte contre les incendies. Il convient de préciser que ces interventions sont fréquentes dans divers domaines comme :

- Les habitations
- Les établissements recevant du public
- Les industries
- L'agriculture
- Autre risques.

VI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.3.1 Atouts et potentialités

En matière d'action sociale

- Développement d'une dynamique organisationnelle (Personnes Handicapées, Personnes Agées, Personnes Affectées par la Lèpre et Familles, veuves) ;
- existence de deux services dans chaque département en plus du service régional et du centre de réinsertion sociale des malades mentaux ;

- volonté de collaboration de certaines collectivités locales (surtout de Nioro) ;
- Mise à disposition de budget des programmes par la DGAS
- Enrôlement des bénéficiaires de CEC éligibles dans le PNBSF (Programme National de Bourse de Sécurité Familiale) et tous les bénéficiaires dans la CMU (Couverture Maladie Universelle).

En matière d'assistance par les sapeurs pompiers

L'implantation de casernes au niveau de la région (Kaolack et Nioro du Rip) avec un potentiel humain et matériel remarquable constitue un atout majeur pour faire pour faire face à tout genre de risque.

VI.3.2 Contraintes

En matière d'action sociale

La mise en œuvre des programmes de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) par le Service régional n'est pas sans contraintes. Elles sont relatives :

- Aux problèmes de personnel, de logistique (véhicule) et d'équipements (mobilier de bureau, ordinateurs pour les CPRS) ;
- Au Problème de Connexion des services à l'internet (Nioro et Guinguinéo) ;
- Au manque de partenaires intervenant spécifiquement à l'action sociale ;
- A l'inexistence de statistiques fiables pour les cibles (personnes handicapées, âgées, veuves et enfants déshérités) ;
- A la non inscription à l'état civil de beaucoup de personnes handicapées ;
- Au maillage des organisations de base des groupes cibles dans toute la région ;
- Au déficit de collaboration et capitalisation des données relatives aux appuis aux groupes vulnérables effectués par la plupart des collectivités locales ;
- A la faiblesse de l'accès aux ressources et aux facteurs de productions ;
- Aux lenteurs, voire à l'impossibilité de prise en charge des demandeurs (ordonnances, secours d'urgence) ;
- L'inexistence de bases de données statistiques stabilisées des cibles.

En matière d'assistance par les sapeurs-pompiers

Tous les marigots en hibernation on refait surface avec la forte pluviométrie enregistrée ces dernières années. A cela s'ajoute l'important taux d'urbanisation, une nappe phréatique moins profonde et une configuration du terrain ne permettant pas une évacuation facile des eaux de pluie surtout que la région ne dispose pas d'ouvrage permettant de réduire les opérations de pompage. Aussi il faut noter le non praticabilité de certains axes en période d'hivernage.

VI.3.3 Perspectives

En matière d'action sociale

- Mise en œuvre de la phase 4 du PAPCEC (Plan d'Accélération de la Production de Carte d'Egalité des Chances) ;
- Validation des demandes de carte d'égalité des chances et de financement de projets économiques ;

- Enrôlement dans les programmes de la bourse familiale et de la couverture maladie universelle ;
- Recensement des cibles (personnes handicapées, personnes âgées) affiliées aux associations encadrées par l'action sociale.

En matière d'assistance par les sapeurs-pompiers

Dans l'optique de la politique de maillage du secteur initié par le général commandant de la brigade Nationale des sapeurs-pompiers chaque département de devrait au moins disposer d'une caserne pour être plus près des populations et ainsi répondre avec promptitude aux demandes de secours, ce qui est toujours d'actualité.

CHAPITRE VII : JUSTICE

INTRODUCTION

En accédant à l'indépendance, le Sénégal s'est réapproprié la législation pénale léguée par le pouvoir colonial. Depuis 1960, les mutations intervenues dans le système pénitentiaire ont plus concerné le cadre juridique de son fonctionnement, le niveau de qualification de son personnel que les infrastructures plutôt laissées en l'état. Quant aux conditions de détention dans les prisons du Sénégal, elles ont été sérieusement affectées par la réduction drastique des ressources publiques consacrées aux secteurs sociaux. Toutes catégories confondues, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires fonctionnels, sous la responsabilité de l'administration publique. La répartition de ces lieux de détention est relativement équilibrée à l'échelle du territoire national.

Presque toutes les capitales régionales et départementales sont dotées d'une maison d'arrêt et de correction (MAC). Celles de Koutal et Kédougou, respectivement dans les régions de Kaolack et de Tambacounda, sont les deux camps pénaux de l'intérieur du pays. Il y a une forte concentration des MAC autour de la capitale du Sénégal reflétant les réalités économiques et sociales du pays.

Cependant, Il existe quelques spécificités dans les MAC avec celles de Rufisque qui est polyvalente, et exclusivement réservée aux femmes, de Hann (ex Fort B réservée aux mineurs), de Rebeuss (prison centrale dite «100 m²»), du pavillon spécial du Centre hospitalier universitaire Le Dantec (lieu d'enfermement des détenus malades) et du Cap Manuel (réservée aux malades mentaux, aux contagieux et aux lépreux).

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portée auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Le présent chapitre tentera pour la région de Kaolack de faire l'état des lieux sur la situation carcérale et celle relative à la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

VII.1 SITUATION CARCERALE

Introduction

Faire une brève présentation de l'administration pénitentiaire dans la région et de ses moyens (infrastructures, moyens humains, moyens matériels et logistiques).

VII.1.1 La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : Personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** Personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** Personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1.1 Les écroués

La population carcérale des écrouées au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de la région de Kaolack se chiffre à 3725 individus en 2016. La plupart de cette population est composée d'hommes avec 97%. La répartition des écroués par département montre qu'il y a peu de détenus au niveau de Nioro qui ne représentent que 2.3%. Par rapport à la situation carcérale de 2015, il y a une augmentation des écroués de 57%.

Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Département	Année	Total	Homme		Femme	
		Eff	Eff	Pourcentage	Eff	Pourcentage
Kaolack	2015	2 263	2 204	97,4%	59	2,6%
	2016	3 639	3 524	96,8%	115	3,2%
	Variation	60,8%	59,9%		94,9%	
Nioro	2015	108	100	92,6%	8	7,4%
	2016	86	84	97,7%	2	2,3%
	Variation	-20,4%	-16,0%		-75,0%	
Région	2015	2 371	2 304	97,2%	67	2,8%
	2016	3 725	3 608	96,9%	117	3,1%
	Variation	57,1%	56,6%		74,6%	

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP), NB : Il n'ya pas de maison d'arrêt dans le département de Guinguineo.

VII.1.1.2 Les détenus

En 2016, les MAC de Kaolack et Nioro ont enregistré 2476 détenus dont les 1273 soit 51% sont des condamnés. L'analyse de la population carcérale selon le sexe montre que la population masculine domine avec 96,6% des détenus. Cette prédominance se retrouve à la fois au niveau des détenus provisoires (92%) et chez les condamnés (96,7%).

Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2016

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total	
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Kaolack	2015	405	13	418	769	12	781	1174	25
	2016	1 161	42	1 203	1183	42	1225	2344	84
	Variation %	187%	223%	188%	54%	250%	57%	100%	236%
Nioro	2015	0	0	0	58	0	58	58	0
	2016	0	0	0	48	0	48	48	0
	Variation %				-17%		-17%	-17%	
Région	2015	405	13	418	827	12	839	1257	25
	2016	1 161	42	1 203	1231	42	1273	2392	84
	Variation %	187%	223%	188%	49%	250%	52%	90%	236%

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP).

Les détenus provisoires représentent 51% de la population des détenus. Ce qui montre qu'il y a une lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires.

Les sorties

En 2016, les détenus sortis selon différents motifs représentent 674 individus. Soit une augmentation de 42.5% par rapport à l'année 2015. L'évolution des effectifs des détenus sortis selon différents motifs montre que 43,6% des détenus ont quitté la prison pour cause d'Expiration de peine, 26,3% pour cause de Sursis. La Liberté provisoire (8,2%) ainsi que l'Evasion (0,4%) sont faiblement représentées.

Tableau 7.3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						**Total**
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et Relaxe	Evasion	Décès	**Effectifs**
Kaolack	2015	147	32	165	65	2	1	**412**
	2016	266	46	170	139	3	2	**626**
	Variation en %	81%	44%	3%	114%	50%	100%	**52%**
Nioro	2015	37	7	12	5			**61**
	2016	28	9	7	4			**48**
	Variation en %	-24%	29%	-42%	-20%			**-21%**
Région	2015	184	39	177	70	2	1	**473**
	2016	294	55	177	143	3	2	**674**
	Variation en %	60%	41%	0%	104%	50%	100%	**42%**

Source : Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack (IRAP)

VII.1.2 Les conditions de détention

Elles sont bonnes dans l'ensemble, cependant en période de chaleur, les maux de tête et les autres maladies liées à la chaleur, se font ressentir au sein la population carcérale. Tout cela, est fortement tributaire de la vie en collectivité.

VII.3 EDUCATION SURVEILLEE

Introduction

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.3.1 Infrastructures et personnels

La région ne dispose que d'une structure de coordination de l'action Educative en milieu ouvert et d'un centre polyvalent. Ces deux structures sont localisées dans le département de Kaolack. Les deux autres départements que sont Guinguineo et Nioro ne disposent d'aucune structure. La région est dépourvue de centre de sauvegarde et de centre d'adaptation sociale.

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée s'élève à 10 agents dont 4 éducateurs spécialisés (trois hommes et une femme) et une monitrice d'économie familiale.

VII.3.2 Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger

En 2016, l'effectif des enfants en conflit avec la loi et en danger était de 50 enfants dont 44 garçons et 6 filles. C'est 98% de cet effectif qui est pris en charge dans les structures d'éducation surveillée du département de Kaolack et 2% seulement dans le département de Nioro. A noter que les effectifs n'ont pas évolué entre 2016 et 2015.

Tableau 7.3 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflit avec la loi			Enfants en danger			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Kaolack	2015	34	01	35	09	05	14	43	06	49
	2016	34	01	35	09	05	14	43	06	49
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nioro	2015	01	00	1	00	00	00	01	00	01
	2016	01	00	1	00	00	00	01	00	01
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinguineo	2015	0	0	0	00	00	00	00	00	00
	2016	0	0	0	00	00	00	00	00	00
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région	2015	35	01	36	09	05	14	44	06	50
	2016	35	01	36	09	05	14	44	06	50
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : AEMO Kaolack

VII.3.3 Effectifs scolaires

En 2016, l'effectif scolaire de l'éducation surveillée s'établit à 140 enfants contre 136 en 2015 soit un accroissement de 2,9%. Cet effectif est composé de 54% de garçons et 46% de filles qui sont tous inscrits au centre polyvalent du département de Kaolack.

Tableau 7.4 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	CS[4]			CP[5]			CAS[6]			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Kaolack	2015	nd	nd	nd	71	55	136	nd	nd	Nd	71	55	136
	2016	nd	nd	nd	75	65	140	nd	nd	Nd	75	65	140
	Variation %	nd	nd	nd	5,6	18,2	2,9	nd	nd	Nd	5,6	18,2	2,9
Nioro	2015	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	2016	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Variation %	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Guinguineo	2015	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	2016	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Variation %	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Région	2015	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	**71**	**55**	**136**
	2016	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	**75**	**65**	**140**
	Variation %	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	**5,6**	**18,2**	**2,9**

Source : AEMO Kaolack

VII.4 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VII.4.1 Atouts

Par rapport à l'éducation surveillée, le sous-secteur présente quelques atouts qui renvoient à l'existence non seulement d'une Coordination régionale AEMO qui a une mission de protection et de prise en charge de l'enfance (0 à 21 ans) en situation difficile mais aussi d'un centre polyvalent qui reçoit sur décision de justice des jeunes en danger ou en conflit avec la loi.

Par rapport à la population carcérale, il faut noter :

- l'existence de la Direction Régionale de l'administration pénitentiaire ;
- la présence des régisseurs et de gardes pénitentiaires ;
- la présence de la police et de la gendarmerie ;
- la présence des instances de la justice régionale et départementale.

VII.4.2 Contraintes

En ce qui concerne l'éducation surveillée, les contraintes du secteur réfèrent à l'absence de centre de premier accueil d'urgence d'enfants en danger. À cela s'ajoute la situation du personnel éducatif qui est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture.

Par rapport à la population carcérale, il faut également noter :

- le manque de personnel ;

[4] CS = Centre de Sauvegarde
[5] CP = Centre Polyvalent
[6] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

- la population carcérale pléthorique ;
- le non-respect des conditions de détention ;
- la lenteur des procédures judiciaires entrainant de longues détentions préventives.

VII.4.3 Perspectives

Par rapport à l'éducation surveillée

Pour une bonne prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, il est nécessaire de mettre sur place un centre de premier accueil pour l'hébergement d'urgence des enfants en rupture. Le renforcement du personnel contribuerait aussi à la prise en charge efficace des enfants en conflit avec la loi et ceux en danger.

Par rapport à la population carcérale

Nous avons :

la construction de la prison du département de Guinguinéo ;
la diligence des affaires judiciaires ;
la réduction des détentions préventives.

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

VIII.1 L'EAU

Introduction

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rural au niveau de la région de Kaolack.

A ce titre, elle a pour vocation essentielle l'exécution, le contrôle et le suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale, la réalisation, l'équipement de points d'eau pérennes et surtout leur maintenance.

La DRH assure l'approvisionnement en eau des cérémonies religieuses et l'encadrement technique nécessaire à la conduite des projets initiés par les collectivités locales et les ONG dans le domaine des infrastructures de base.

Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits Forages et de la Subdivision Maintenance.

Par ailleurs, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) assure la distribution de l'eau en milieu urbain et parfois en zone rurale (Ex. la commune de Ndoffane). Elle est beaucoup plus structurée, fonctionnant sur la base des robinets moyennant une facturation bimensuelle.

VIII.1.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.1.1.1 Les services techniques

Les Brigades des Puits et Forages sont chargées :

- ✓ Des interventions de dépannage et suivi des entretiens préventifs des moteurs des forages ;
- ✓ Des interventions de dépannage des autres anomalies de fonctionnement des ouvrages hydrauliques apparents ;
- ✓ Du suivi de la mise en place des ASUFOR, de leur renouvellement en rapport avec les autorités administratives mais aussi et surtout de leur encadrement et des conducteurs de forages ;
- ✓ Les brigades sont aussi chargées du suivi de l'exploitation des forages ruraux ; des équipements d'exhaure et des travaux sur les réseaux d'approvisionnement en eau.

Les Subdivisions de Maintenance quant à elles sont chargées des interventions dites lourdes comme :

- ✓ L'équipement des forages neufs ;
- ✓ Auscultation des forages ayant des anomalies de fonctionnement ;
- ✓ Relevage pour dépannage ou remplacement des pompes ;
- ✓ Repêchage des pompes ;
- ✓ Nettoyage des forages par opérations d'air lift avec traitement.

Par ailleurs, la Sénégalaise des Eaux (SDE) assure par contrat d'affermage l'exploitation de l'eau et la distribution en milieu urbain et dans certains grands centres comme Ndoffane.

VIII.1.1.2 Les autres intervenants

Les partenaires sont multiples et variés en fonction des infrastructures et des types de financement.

Les bailleurs de la région sont surtout :

L'aide publique Japonaise ;

Les conventions de financement remboursable comme l'UEMOA ;

La coopération Technique Belge (la CTB) ;

Le PUDC qui est en cours,

Le Projet chinois appelé PUDC-I2AE ;

Le PASEPAR qui prolonge à plus de trente (30) ans d'intervention de la coopération belge dans l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural dans le bassin arachidier.

Le programme Luxembourgeois ; tous interviennent dans un seul cadre unifié de l'Etat dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) avec des sous composantes comme le PEPAM BA et le PEPAM AQUA

Ensuite les partenaires comme le CADDEL ; Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; le PRODDEL et les collectivités locales.

VIII.1.1.3 Les infrastructures

La Division Régionale de l'hydraulique de Kaolack gère à son actif un parc composé de 104 forages répartis comme suit :

- 36 forages dans le département de Kaolack ;
- 49 forages dans le département de Nioro du Rip ;
- 19 forages dans le département de Guinguinéo

Le nombre de réseaux AEP appuyés par CARITAS est de 08.

La Brigade compte aussi quatre Unités de Potabilisation et de Traitement d'eau dont une est financée par l'ASUFOR ; il s'agit de celle de Fass Gossas. Les trois autres sont installées à Ndiago, Ndiaffate et Sibassor par le Projet PEPAM-AQUA.

VIII.1.2 Les ressources en eau

VIII.1.2.1 Les eaux de surface

Elle est composée du fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Nja bolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong.

Les cours d'eau du Sine-Saloum qui connaissaient auparavant une activité hydrologique relativement importante, voient leur partie aval occupée par les eaux de mer pendant toute l'année depuis la sécheresse des années 70.

VIII.1.2.2 Les eaux souterraines

Dans la zone sédimentaire, les eaux souterraines sont abondantes et bien réparties mais se situent à des profondeurs souvent importantes. La plupart des forages du département de Kaolack captent la nappe profonde du Maastrichtien : Elle couvre les 4/5 du territoire, et est essentiellement constituée de sables et de grès. Ses réserves sont estimées entre 300 à 400 milliards de m3 d'eau et la recharge 300 à 800.000

m3/an. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par des forages atteignant à certains endroits plus de 400m avec des débits variant entre 50 et 200 m3/h.

VIII.1.3 L'accès à l'eau

VIII.1.3.1 En milieu urbain

Entre 2015 et 2016, la production d'eau a augmenté de 21,8% au niveau régional, soit 7 082 585 m3 en 2016 contre 5 813 263 m3 en 2015. Cette hausse est sous tendue par celle enregistrée à Nioro (+18,26%), à Kaolack (+22,9%) et Guinguinéo (+7,98%). A l'instar de la production, la consommation a aussi connu une augmentation de 10,5% au niveau régional soit 5 700 660 m3 en 2016 contre 5 159 774 m3 en 2015. Cette hausse de la consommation est ressentie le plus dans le département de Kaolack (10,9%) suivi de Guinguineo (7,9%) et Nioro (7,4%).

Tableau 8.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Guinguinéo	**Année 2016**		54 898	316 794	294 944
	Année 2015	66	33 354	293 388	273 337
	Variation %	- 100	64,59	7,98	7,90
Kaolack	**Année 2016**		491 474	6 342 474	5 027 571
	Année 2015	4 918	411 611	5 161 306	4 534 457
	Variation %	- 100	19,40	22,89	10,87
Nioro	**Année 2016**		56 553	423 317	378 145
	Année 2015	90	59 882	357 969	351 980
	Variation %	- 100	- 5,56	18,26	7,43
Région	**Année 2016**	0	602 925	7 082 585	5 700 660
	Année 2015	574	504 847	5 813 263	5 159 774
	Variation %	- 100	19,43	21,83	10,48

Source : SDE/Kaolack

Le nombre d'abonnés dans la région de Kaolack est passé de 28 402 en 2015 à 31 115 en 2016, soit une augmentation de 9,6%. Au niveau départemental, cette augmentation correspond à 3,3% à Nioro, 10,3% à Kaolack et 7,28% à Guinguinéo.

S'agissant de la consommation d'eau potable, il est noté aussi une hausse de 10,5% au niveau régional par rapport à l'année 2015.

Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative en 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Guinguinéo	Année 2016	44	11 635	51	16 141	2 056	267 168	2 151	294 944
	Année 2015	51	20 175	43	13 966	1 911	304 428	2 005	273 337
	Variation %	- 13,7	- 42,33	18,60	15,57	7,59	-12,2	7,28	7,90
Kaolack	Année 2016	748	436 221	442	343 519	25 512	4 247 831	26 702	5 027 571
	Année 2015	675	412 648	412	321 759	23 121	3 687 995	24 207	4 534 457
	Variation %	10,81	5,71	7,28	6,76	10,34	15,18	10,31	10,87
Nioro	Année 2016	46	31 034	50	25 781	2 166	321 330	2 262	378 145
	Année 2015	44	19 813	48	29 692	2 058	296 353	2 190	351 980
	Variation %	4,55	56,63	4,17	- 13,17	5,25	8,43	3,29	7,43
Région	Année 2016	838	478 890	543	385 441	29 734	4 836 329	31 115	5 700 660
	Année 2015	770	452 636	503	365 417	27 090	4 288 776	28 402	5 159 774
	Variation %	8,83	5,80	7,95	5,48	9,76	12,77	9,55	10,48

Source : SDE/Kaolack

Cette augmentation a été observée dans les départements de Nioro, Kaolack et Guinguineo avec respectivement 7,4% et 10,9% et 7,9.

VIII.1.4 La qualité de l'eau

Pour la qualité des eaux souterraines, nous pouvons dire qu'elle varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage.

Les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum qui contient des nappes fortement salées.

Les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et une partie de Thiès renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l.

Ces éléments constituent un facteur limitant aussi bien pour l'alimentation en eau des populations que pour le maraîchage, l'industrie et le tourisme. Ils constituent un impact négatif sur la santé des populations car la consommation d'eau à forte concentration de sels tels que le fluor, les nitrates, ou le fer entraîne souvent dans certaines régions du pays l'apparition de maladies hydriques telles que la fluorose (bassin arachidier).

Rappelons que les normes de potabilité établies par l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN) et qui servent de repères pour la consommation de ces eaux sont :

- Pour le chlorure la concentration maximale souhaitable est de 200 mg/l, admissible 600 mg/l.
- Pour le fluorure la concentration limite est de 1 mg/l.
- Pour le nitrate la concentration admissible est de 45 mg/l.

Il faut noter que dans plusieurs forages de la région, ces normes sont dépassées pour au moins un paramètre de la composition chimique de son eau.

En définitive, au point de vue quantitatif, les ressources en eau de la région sont assez suffisantes pouvant ainsi satisfaire les besoins en eau des populations, les besoins agricoles, industriels et touristiques.

Du point de vue qualitatif, la satisfaction des besoins en eau connaît des limites notamment dans le centre du pays où la qualité de l'eau de la nappe profonde du Maastrichtien étant la plus grande réserve d'eau souterraine du pays, constitue une limite très sérieuse pour son utilisation par les populations.

VIII.3 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1 Atouts et potentialités

- Présence des eaux de surface avec le fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Nja bolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong
- Présence de la nappe profonde du Maastrichtien qui alimente les principaux forages de la région
- La présence du PEPAM et ses sous composantes : PEPAM BA, le PEPAM AQUA et le PASEPAR
- La présence des partenaires : Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; le PRODDEL et les collectivités locales
- La présence du Service Régional de l'Hydraulique SRH)
- La présence de la Sénégalaise Des Eaux (SDE).

VIII.3.2 Contraintes

La qualité de l'eau est la première contrainte du secteur au niveau régional, cette qualité des eaux souterraines varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage.

Les nappes profondes et intermédiaires de la région de Kaolack, renferment de l'eau salée et fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3 500 mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l.

Ces éléments constituent un facteur limitant pour l'alimentation en eau des populations ainsi que pour le maraîchage et ont un impact sur la santé des populations car la

consommation d'eau à forte concentration de sels tels que le fluor, le chlorure a entraîné dans certains département de la région de Kaolack l'apparition de maladies hydriques telles que la fluorose dentaire et la fluorose osseuse).

- Coût de l'électricité : Toutes les ASUFORs utilisant le courant de la SENELEC se plaignent de la cherté des factures d'électricité.

Les perspectives

Des solutions existent, mais leur mise en œuvre reste encore problématique. Il s'agit de :

- Installer des systèmes de transfert d'eau du département de Nioro et la région de Kaffrine où la qualité est bonne vers les départements de Kaolack et de Guinguinéo;
- Définir une politique hydraulique nationale assortie des localités qui ont un déficit de point d'eau afin d'y orienter les bailleurs pour leur financements ;
- Promouvoir la concertation, faciliter le dialogue et orienter les partenaires à financer des unités de potabilisation au niveau des forages où il y'a un problème de qualité ;
- Initier des politiques orientées vers des mini-transferts d'eau à l'image du projet de Keur Socé initié par le Sous-programme PEPAM –AQUA ;
- Promouvoir la collecte et le traitement des eaux de pluies pour certaines localités qui ont un problème de qualité surtout pour l'approvisionnement en eau du cheptel ;
- Imposer de nouvelles règles de vie et surtout une éthique de l'eau (protection, solidarité, partage, respect de l'exploitation et du rejet).

CHAPITRE IX – AGRICULTURE

IX.1 INTRODUCTION

A travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), le développement de l'agriculture commerciale sera appuyé par (i)·la mise en place de fermes intégrées, dont des domaines agricoles communautaires (DAC), qui constituent des projets d'agrégation pour la multiplication des exportation des fruits et légumes (ii)·l'organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes, et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité (iii) la création de zones greniers qui constituent des corridors céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués pour réduire de moitié le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières.(iv) l'établissement de pôles de transformation agroalimentaire pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales, de l'aviculture ; (v)·la relance de la production nationale d'arachide.

Par ailleurs le développement de l'agriculture et de l'économie rurale doit être accompagné par la promotion des PME-PMI, et le soutien du secteur industriel et d'autres services marchands. En outre le développement intégré de l'agriculture familiale se matérialisera, entre autres, par la mise en place de microprojets conçus pour être exécutés au niveau local.
L'adhésion récente du Sénégal à la **Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)** contribuera également à renforcer l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

L'agriculture demeure l'une des principales activités économiques de la région de Kaolack. Elle est essentiellement pluviale et saisonnière, reposant à la fois sur des cultures de rente (arachide coton) et sur des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs et riz)

Elle occupe plus de 65% de la population active régionale. Les résultats du RGPHAE 2013 indiquent que sur les 77 629 ménages que compte la région, les 58 131 pratiquent l'agriculture. Cependant, plusieurs problèmes d'ordres structurels et conjoncturels s'opposent à son développement.

Le présent chapitre sera axé sur :

- la préparation de la campagne 2016/2017 ;
- le déroulement de la campagne de production agricole ;
- la commercialisation de l'arachide ;
- la pluviométrie.

IX.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.2.1 Les services techniques

Les services techniques intervenant dans l'agriculture de la région de Kaolack sont au nombre de 4. Au premier maillon, se trouve la Direction Régionale du Développement

Rural (DRDR), unité régionale de coordination de l'action agricole. Ensuite, il y a les Services Départementaux de Développement Rural (SDDR) implantés dans les chefs-lieux de département et chargés de s'occuper de toutes les questions agricoles.

IX.2.2 Les autres intervenants

Il existe des associations paysannes fortes à envergure nationale ou interrégionale (URCAK, UNIS, CNIA, CCPA, CICL, FNOPS, FNCAAS, CRCR, etc.). Elles jouent un rôle déterminant dans l'organisation des filières arachidière et céréalière (approvisionnement en intrants et commercialisation de la production).

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance technique de certains intervenants dont les plus importants sont : ANCAR, CADL, PAFA – Extension, Caritas, PSEM (USDA/CLUSA), BARVAFOR (en phase finale), SYMBIOSE, FEPROMAS, PAIS, PRIP, ANIDA, Naattal Mbaay, etc. Il est aussi appuyé par les structures de financement comme la CNCAS et les organisations de microfinance (crédit mutuel,).

IX.2.3 Les infrastructures et équipements

Il existe sur l'ensemble du territoire régional des magasins de stockage de l'arachide appelés Secco, ainsi que d'autres types pour le stockage des céréales comme le mil avec l'appui du PAFA-Ext. La coopération belge, par le biais du BARVAFOR a financé la construction d'une digue de retenu d'eau à Kayemor et des barrages anti sel à Keur Tamba et à Win Thièly dans le département de Nioro.

La transformation de l'arachide est assurée par la SONACOS Sa et la COPEOL, en plus de 2 unités semi industrielles à Taïba Niassène et environ. Les céréales quant à elles le sont par de petites unités équipées qui sont sous la gestion de transformatrices organisées.

Un réseau de pistes rurales assez dense favorise le déplacement des produits agricoles et les échanges au niveau des marchés ruraux.

IX.3 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

A la veille de chaque campagne, les commissions mises en place par l'autorité administrative au niveau départemental, de l'arrondissement et localement, sont chargées de la réception et de la vente des matériels et intrants agricoles subventionnés par l'Etat du Sénégal.

IX.3.1 La mise en place des semences

L'Etat, grâce à sa politique de subvention, a rendu possible l'accès aux semences dont la distribution a été bien assurée par les comités mis en place. En 2016/2017 la région de Kaolack a reçu 12267 tonnes d'arachide en coque sur les 12471 prévus, 678 tonnes de mais locale, 128 tonnes de sorgho locale et 65,5 tonnes de riz. Les comités de mise en place ont presque vendu la totalité des semences reçues à l'exception du riz (cf. tableau 9.1). Plus de 58% des semences d'arachide a été vendue dans le département de Nioro, 30,8% dans celui de Kaolack et 11% dans le département de Guinguinéo.

Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack 2016/2017

Semences		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %
Arachide	Prévu(T)	1497	1348	-9,95	2833	3880	39,96	4787	7243	51, 31	9117	12471	36,8
	Reçu (T)	1497	1348	-9,95	2833	3783	33,53	4787	7136	39,07	9117	12267	34,55
	Vendu (T)	1487, 6	1348	-9, 38	2833	3783	33,53	4787	7133	49,01	9108	12264	34,65
	Reliquat (T)	9,45	0		0	0	0	0	3		9	3	-66,67
Maïs local	Prévu(T)	16	42	162,5	40	252	530	100	373	273	156	667	327,56
	Reçu (T)	16	42	162,5	38	221	481,6	100	415,06	315,1	154	678,06	340,3
	Vendu (T)	16	42	162,5	38	221	481,6	100	415,06	315,1	154	678,06	340,3
	Reliquat (T)	0	0		0	0		0	0	0	0	0	0
Maïs hybride	Prévu(T)	0	0		16	0		53	0		69	0	
	Reçu (T)	0	0		9,0	0		51	0		60	0	
	Vendu (T)	0	0		5,0	0		51	0		56	0	
	Reliquat (T)	0	0		3,9	0		0	0		3,9	0	
Sorgho local	Prévu(T)	20	32	60	5,8	56	865,52	7,5	48	540	33	136	312,12
	Reçu (T)	20	32	60	0	65		7	31	342,8	27	128	374,07
	Vendu (T)	20	32	60	0	65		7	31	342,8	27	128	374,07
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorgho hybride	Prévu(T)	0			1	0		2			3		
	Reçu (T)	0,1			2,0	0		2			4,1		
	Vendu (T)	0,1			0,7	0		2			2,8		
	Reliquat (T)	0			1,2	0		0			1,2		
Riz	Prévu(T)	0	6		0	112		0	135,2		0	253,2	
	Reçu (T)	0	3,4	.	60	18,06	-69,9	7,5	44	486,7	67,5	65,46	-3,22
	Vendu (T)	0	2,03		50,1	15,06	-58,4	7,5	29,6	294,7	57,6	47,23	-18,003
	Reliquat (T)	0	1,37		9,9	3	-69,7	0	14,4		9,9	18,77	89,6
Niébé	Prévu(T)	76	240	215,8	40	220	450	38	205	425,6	154	665	331,82
	Reçu (T)	72	260	261,1	40	235	487,5	36	200	455,5	148	695	369,6
	Vendu (T)	72	260	261,1	40	235	487,5	36	200	455,5	148	695	369,6
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
Sésame	Prévu(T)	0	6	.	0	12		0	9		0	27	

	Reçu (T)	0	4,2		0	9		0	0		0	13,2	
	Vendu (T)	0	3		0	9		0	0		0	12	
	Reliquat (T)	0	1,2		0	0		0	0		0	1,2	
Mil	**Prévu(T)**	7			7			12,5			27		
	Reçu (T)	7			6,9	0		10			23,9		
	Vendu (T)	7			6,9	0		10			23,9		
	Reliquat (T)	0			0	0		0			0		

Source : DRDR/Kaolack

Par ailleurs, des variations ont été constatées par rapport à la quantité de semences reçue lors de la campagne 2015/2016. En effet, les semences d'arachide ont augmenté de 34,6%, celles du maïs local ont été multipliées par plus de 4, celles du riz ont baissé de 3,2%, celles de niébé et de sorgho local ont chacune été multipliées par 5.

IX.3.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

Les fertilisants permettent entre autres d'améliorer la structure du sol, d'augmenter la capacité du complexe argilo-humique et de stocker les éléments nutritifs. Ainsi en 2016/2017, pour un meilleur rendement agricole, la région de Kaolack a reçu 3471,9 tonnes d'engrais de type 6-20-10, 1414,55 tonnes de type 15-10-10, 2663 tonnes de type 15-15-15, et 2073 tonnes d'urée. La quantité de fertilisants reçue dépasse ce qui a été prévu. La quasi-totalité des quantités d'engrais reçues ont été vendues, avec de faibles reliquats pour le type 15 10 10 (22,65Tonnes), le 15 15 15 (4,45T) et l'urée (172,8T). La plus grande quantité des fertilisants a été vendue dans le département de Nioro soit 59,6%.

Tableau 9.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack 2016/2017

Engrais et autres fertilisants		**Guinguinéo**			**Kaolack**			**Nioro**			**Région**		
		Campagne 2015/ 2016	**Campagne 2016/ 2017**	**Variation %**	**Campagne 2015/ 2016**	**Campagne 2016/ 2017**	**Variation %**	**Campagne 2015/ 2016**	**Campagne 2016/ 2017**	**Variation %**	**Campagne 2015/ 2016**	**Campagne 2016/ 2017**	**Variation %**
Engrais 6.20.10	**Prévu(T)**	436	580	33,03	849	1185	39,6	1 234	1668	35,17	2 519,0	3443	36,68
	Reçu (T)	409,8	580	41,53	855	1185	38,6	1 229,9	1706,9	38,78	2 494,6	3471,9	39,18
	Vendu (T)	409,8	580	41,53	855	1185	38,6	1 229,9	1706,9	38,78	2 494,6	3471,9	39,18
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Engrais 15.10.10	**Prévu(T)**	180	230	27,78	506	630	24,5	563	498,8	11,4	1 249,0	1358,8	8,79
	Reçu (T)	180	230	27,78	506,1	629,8	24,44	531,4	554,75	04,32	1 217,4	1414,55	16,19
	Vendu (T)	180	207,35	15,19	506,1	629,8	24,44	531,4	554,75	04,32	1 217,4	1391,9	14,34
	Reliquat (T)	0	22,65		0	0		0	0	0	0	22,65	
	Prévu(T)	40	60	50	380	390	2,63	1 698	1690	0,47	2 118	2140	10,39

Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	40	60	50	380	390	2,63	1 621	2213	36,52	2 041	2663	30,47
	Vendu (T)	40	55,55	38,9	380	390	2,63	1 621	2213	36,52	2 041	2658,55	30,26
	Reliquat (T)	0	4,45		0	0	0	0	0	0	-	4,45	
Engrais 10.10.20	**Prévu(T)**	100			415			2 123			2 638		
	Reçu (T)	100			398,8			2 123			2 621,8		
	Vendu (T)	22,5			382,2			2 123			2 527,7		
	Reliquat (T)	77,6			16,6			0			94,1		
Urée	**Prévu(T)**	436	400	-8,26	849	585	-31,09	1 234	1440	16,69	2 519	2425	-3,73
	Reçu (T)	409,8	342	15,54	855	521	-39,06	1 229,9	1210	-1,62	2 494,6	2073	-16,9
	Vendu (T)	409,8	243	-40,7	855	521	-39,06	1 229,9	1136,15	-07,62	2 494,6	1900,15	-23,83
	Reliquat (T)	0	99		0	0		0	73,85		0	172,85	

Source : DRDR/Kaolack

IX.3.3 La mise en place des matériels et équipements agricoles

Pour un meilleur rendement agricole, l'Etat a mis à la disposition des paysans des matériels et équipements agricoles. Ainsi pour la campagne 2016/2017, la région de Kaolack a reçu 140 Houes Sines, 30 houes occidentales, 100 charrues et 1400 semoirs. Par rapport à la campagne précédente le nombre de houes sine et occidentale et de charrues reçues a baissé respectivement de 85%, 94% et 55%. Par contre le nombre de semoir reçus est passé de 58 à 1400.

Tableau 9.3 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack 2016/2017

Matériels et équipements agricoles		**Guinguinéo**			**Kaolack**			**Nioro**			**Région**		
Matériels de culture attelée		**Camp2015/ 2016**	**Campagne 2016 / 2017**	**Variation %**	**Campagne 2015 / 2016**	**Campagne 2016 / 2017**	**Variation %**	**Camp2015/ 2016**	**Campagne 2016 / 2017**	**Variation %**	**Campagne 2015 / 2016**	**Campagne 2016 / 2017**	**Variation %**
Houe sine	Reçu	170			335			440			945	140	-85,2
	Vendu	154			307			206			667	0	
	Reliquat	16			28			234			278		
Houe occidentale	Reçu	50			175			315			540	30	-94,4
	Vendu	40			154			150			344		
	Reliquat	10			21			165			196		
Charrue	Reçu	135			90			0			225	100	-55,5

	Vendu	62			54			0			116		
	Reliquat	73			36			0			109		
Semoir	Reçu	4			24			30			58	1400	2313,8
	Vendu	1			13			19			33		
	Reliquat	3			11			11			25		

Source : DRDR/Kaolack

IX.4 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.4.1 Les cultures vivrières

Les cultures vivrières de la région de Kaolack concernent principalement le mil, le maïs, le sorgho, le riz et le fonio. Pour la campagne 2016/2017,la production du mil dans la région est évaluée 149279 tonnes et celles du maïs à 47774 tonnes. Ces derniers occupent la quasi-totalité de la production avec 68,9% pour le mil et 22% pour le maïs. Les productions du riz très faibles dans la région avec une proportion de 1,6%.

Le mil et le maïs englobent la plus grande partie des surfaces cultivées avec des rendements respectifs de 960kg/ha et 1824 kg/ha.

Occupant 43,9% des surfaces cultivées, le département de Nioro constitue le principal producteur de la région, enregistrant 26% de la production du mil et 56,2% de celle du maïs. Le fonio n'est cultivé que dans le département de Nioro.

Tableau 9.4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack 2016/2017

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %
Mil	Sup (Ha)	34 253	37745	110,2	43 863	45945	4,75	54 392	71845	32,09	132 508	155535	17,4
	Rdt (Kg/Ha)	450	700	155,55	550	870	58,2	700	1154	64,9	1 700	960	- 43,53
	Prod (T)	15 414	26422	171,4	24 125	39972	65,7	38 074	82885	117,7	77 613	149279	92,34
Sorgho	Sup (Ha)	1 651	447	-72,9	4 348	15015	245,33	2 168	2597	19,8	8 167	18059	121,12
	Rdt (Kg/Ha)	900	388	-56,9	800	850	6,25	1 200	1200	0	2 900	889	-69,34
	Prod (T)	1 486	173	-88,36	3 478	12763	267	2 602	3116	19,75	7 566	16052	112,16
Maïs	Sup (Ha)	1 284	866	-32,55	12 980	12821	1,2	16 100	12499	-22,37	30 364	26186	-13,76

	Rdt (Kg/Ha)	740	650	-12,2	800	1724	115,5	1 500	2147	43,13	3 040	1824,41	-39,99
	Prod (T)	950	563	-40,74	10 384	20373	96,2	24 150	26838	11,13	35 484	47774	34,63
Riz	**Sup (Ha)**	26	0		86	350	307	838	1550	85	950	1900	100
	Rdt(Kg/Ha)	250	0		250	1780	612	800	1800	125	1 300	1796	38,15
	Prod (T)	7	0		22	623	2731,8	670	2790	316,42	699	3413	388,27
Fonio	**Sup (Ha)**	0	0		0	0		396	0		396	0	
	Rdt (Kg/Ha)	0	0		0	0		500	0		500	0	
	Prod (T)	0	0		0	0		198	0		198	0	

Source : DRDR/Kaolack

A noter que la production des cultures vivrières de la campagne 2016/2017 a augmenté par rapport à la campagne précédente. En effet pour le mil il est de 92% pour le sorgho de 112% pour le maïs de 34,6% et pour le riz de 388%. Cette augmentation a surtout été observée dans les départements de Kaolack et Nioro. A Guinguineo par contre on a enregistré une baisse de la production de sorgho (88,4%) et du maïs (40,7%).

IX.4.2 Les cultures industrielles

Durant la campagne 2016/2017, la région de Kaolack a produit 121464 tonnes d'arachide, 75331 tonnes de pastèques, 5787 tonnes de manioc ainsi que des quantités non négligeables en sésame et en niébé.

Le département de Nioro s'est distingué dans la production d'arachide et du manioc avec plus de la moitié des quantités produites dans la région. Il enregistre 50.3% de la production arachidière régionale et 79,5% de manioc.

Tableau 9.5 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack 2016/2017

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %
Arachide d'huilerie	**Sup (Ha)**	22 952	24530	6,87	43 487	45657	4,99	61 226	65800	7,47	127 665	135987	6,52
	Rdt (Kg/Ha)	700	750	7,14	712	920	29,2	800	928	16	2 212	893	-59,63
	Prod (T)	16 066	18398	14,51	30 963	42004	35,7	48 981	61062	24,66	96 010	121464	26,51
Coton	**Sup (Ha)**	773	0		0			-			773	0	
	Rdt (Kg/Ha)	546	0		0			-			546	0	
	Prod (T)	422	0		0			-			422	0	
Manioc	**Sup (Ha)**	267	556	108,24	511	825	61,5	616	2000	224,67	1 394	3381	142,54
	Rdt (Kg/Ha)	6 000	8000	33,33	8 000	9000	12,5	22 500	23000	0,22	36 500	17117	-53,10
	Prod (T)	1 603	4448	177,48	4 088	7425	81,6	13 870	46000	231,65	19 561	57873	195,86
Pastèque	**Sup (Ha)**	163	198	21,47	2 506	1264	-49,4	543	852	56,6	3 212	2317	27,86
	Rdt (Kg/Ha)	12 500	10000	-20	20 000	37800	85	20 000	30000	50	52 500	32512	-38,07
	Prod (T)	2 038	1980	-2,85	50 120	47777	- 4,7	10 860	25574	135,49	63 018	75331	79,54
	Sup (Ha)	0	0		0	31		0	117		0	148	

Aubergine	**Rdt (Kg/Ha)**	0	0		0	15000		0	15000		0	15000	
	Prod (T)	0	0		0	465		0	1755		0	2220	
Tomate industrielle	**Sup (Ha)**	0			0			0			0		
	Rdt (Kg/Ha)	0			0			0			0		
	Prod (T)	0			0			0			0		
	Rdt (Kg/Ha)	0	450		0	450		0	450		0	450	
	Prod (T)	0	31		0	63		0	4		0	98	
Sésame	**Sup (Ha)**	0	0		230	325	41,3	501	62	-87,62	731	387	-47,06
	Rdt (Kg/Ha)	0	0		700	500	-28,6	700	600	-14,3	1 400	514	68,28
	Prod (T)	0	0		161	162	0,6	351	37	-89,46	512	199	-61,13
Niébé	**Sup (Ha)**	583	641	9,9	1 132	1246	10,07	819	901	10,01	2534	2788	10,024
	Rdt (Kg/Ha)	680	550	-19,12	650	650	0	700	600	-14,28	673	611	-9,21
	Prod(T)	396	353	1,63	736	810	10,05	573	541	5,58	1705	1703	-0,12

Source : DRDR/Kaolack

Le département de Kaolack est le premier producteur de pastèque avec 47 777 tonnes soit les 63,4% et de niébé avec 810 tonnes (47,6%) du total régional.

Durant la campagne 2016/2017 les productions du manioc, de l'arachide et de la pastèque ont fortement progressé avec respectivement 195,8%, 26,5% et 79,5%.

IX.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.5.1 Atouts

La pluviométrie de la région, située en moyenne entre 500m-600mm et 800-900 mm permet de diversifier les cultures. Il faut aussi noter l'appui aux producteurs par la facilitation de l'accès aux matériels et intrants agricoles grâce une subvention de l'Etat. Le maillage de l'encadrement et de l'appui-conseil agricole dont bénéficient les producteurs, favorisent l'utilisation d'itinéraires techniques appropriés pour augmenter la production et les revenus, mais aussi renforcer la sécurité alimentaire.

IX.5.2 Contraintes

Les contraintes physiques et climatiques :

-L'appauvrissement des sols,

-Les changements climatiques qui peuvent se manifester par des pauses pluviométriques, un arrêt précoce des pluies, des inondations, des vents,…),

-L'avancée de la salinisation terres réduit les sols de culture,

- Les ravinements, l'érosion hydrique et éolienne comme constaté respectivement dans le département de Nioro et de Guinguinéo, contribuent à la réduction de l'assiette foncière cultivable.

Les contraintes techniques :

Elles concernent essentiellement l'insuffisance des semences de qualité, des engrais et du matériel agricole entrainant une faiblesse de leur utilisation, surtout au niveau des exploitations familiales majoritaires. D'ailleurs, elles sont caractérisées par une inapplication d'itinéraires techniques performants et rentables.

Les contraintes socio-économiques :

On note, entre autres :

- l'insuffisance de bonnes pistes pour l'acheminement du matériel, des intrants agricoles et l'accès aux marchés…

- l'insuffisance des financements étatiques et privés destinés à l'agriculture,

- le manque d'organisation de la majeure partie des producteurs qui demeurent en dehors des structures organisationnelles sensées les représentées,

Tout cela repose sur une exploitation agricole familiale non considérée par son propriétaire comme une petite et moyenne entreprise agricole (PMEA) devant être compétitive et rentable.

IX.5.3 Perspectives

Elles se déclinent comme suit :

- Poursuites des politiques des subventions sur les intrants en attendant que le PRACAS soit évalué,
- Poursuite de la politique et des stratégies de reconstitution du capital semencier afin de généraliser l'utilisation de semences certifiées,
- Lutte contre salinisation des terres,
- Poursuite de l'appui au renforcement de la dynamique organisationnelle des producteurs,
- Poursuite du renforcement du réseau de pistes rurales,
- Consolidation des acquis en matière appui-conseil agricole et rural et capitalisation des pratiques et connaissances obtenues à travers les projets, programmes et autres structures.

CHAPITRE X - ELEVAGE

X.1 INTRODUCTION

Le Sous-secteur de l'élevage figure en bonne place dans le document de référence qu'est le Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur : (I) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ; (II)la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage; (III) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ; et (IV) une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux. Ainsi la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en marché des produits, l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires ainsi que des financements appropriés, la finalisation et l'application du Code pastoral et l'organisation et la professionnalisation des acteurs sont des préalables à l'atteinte des objectifs assignés au sous-secteur de l'élevage et de la production animale.

Le présent chapitre sera axe tout d'abord sur les différents intervenants et la disponibilité des infrastructures et équipements dans la région. Ensuite, l'évolution des effectifs, les productions animales, le mouvement du cheptel, la santé animale entre autres seront abordés avant de dégager les atouts et potentialités, les contraintes et les perspectives de développement du sous-secteur.

X.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.2.1 Les services techniques

Le personnel dont dispose l'Inspection régionale des Services Vétérinaires de Kaolack est concentré dans le département de Kaolack. En effet, en 2016 sur un effectif de 50 agents dans la région, le département de Kaolack (qui abrite l'IRSV) en totalise 26 contre 15 agents et 9 agents respectivement dans ceux de Nioro et Guinguinéo.

La répartition du personnel se présente comme suit : (2) docteurs vétérinaires, (6) ingénieurs des travaux d'élevage (ITE), (27) Agents Techniques d'élevage (ATE) et (15) autres agents en 2016.

Globalement, on note une hausse de près de 163% en 2016 des effectifs comparativement à 2015 dans la région. Pour toutes les catégories de personnel, les effectifs ont augmenté à l'exception des docteurs vétérinaires dont l'effectif est resté constant durant la période.

Tableau 10.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection en 2016

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
	Année 2016	2	0	2	1	0	1	2	0	2	5	1	6	10	1	11

IRSV[1]	**Année 2015**	1	0	1	1	0	1	2	0	2	2	0	2	6	0	6
IDSV [2]de Kaolack	**Année 2016**	0	0	0	1	0	1	8	3	11	3	0	3	12	3	15
	Année 2015	0	0	0	1	0	1	4	0	4	0	0	0	5	0	5
IDSV [3] de Guinguinéo	**Année 2016**	0	0	0	2	0	2	4	0	4	3	0	3	9	0	9
	Année 2015	0	1	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	1	3
IDSV [4]de Nioro	**Année 2016**	0	0	0	2	0	2	10	0	10	3	0	3	15	0	15
	Année 2015	0	0	0	1	0	1	4	0	4	0	0	0	5	0	5
Total	**Année 2016**	**2**	**0**	**2**	**6**	**0**	**6**	**24**	**3**	**27**	**14**	**1**	**15**	**46**	**4**	**50**
	Année 2015	**1**	**1**	**2**	**3**	**0**	**3**	**12**	**0**	**12**	**2**	**0**	**2**	**18**	**1**	**19**
	Variation %	**100%**	**-100%**	**0%**	**100%**		**100%**	**100%**		**125%**	**600%**		**650%**	**156%**	**300%**	**163%**

1[1] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires

1[2] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

1[3] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

1[4] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Source : IRSV/Kaolack

Notons par ailleurs que l'effectif des femmes toute catégories confondues n'a pas évolué sur la période.

L'effectif de l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Kaolack est encore insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés.

Les autres intervenants

La présence d'autres intervenants avec un statut d'association, de dimension régionale qui sont plutôt des cadres de concertation traduit une mutualisation des efforts dans les activités d'élevage dans la région. Parmi celles-ci on peut citer : (i) la Maison Des Eleveurs (MDE), (ii) le Directoire Régional des Femmes en Elevage (DIRFEL) qui regroupe les femmes, (iii) l'Association pour la Gestion des Ovins de Races Améliorées (AGORA) et (iv) le rassemblement des Amis du mouton au Sénégal (RAMS) entre autres.

Tableau 10.2 : Liste des autres intervenants en 2016

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
MDE	Association	Elevage	régionale
DIRFEL	Association	Elevage	régionale
AGORA	Association	Elevage d'ovins	régionale

RAMS	Association	Elevage d'ovins	régionale
PAFA	Projet	Agriculture et élevage	Plusieurs régions
PAFILKA	association……	…élevage lait…	…régionale…
AMPROV	association	…….élevage	régionale…
GIE BOUCHERS	association	…….élevage	régionale…
CAGU SALOUM	association	…….élevage	régionale…
COOP AVICULTEURS KL	association…….	…….élevage	…….régional

Source : IRSV/Kaolack

De plus, le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) qui a pour objectif d'améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence et d'appuyer les exploitations à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées est très présent dans la région. Il développe des sous projets de l'élevage.

X.2.2 Les infrastructures et équipements

La région est relativement bien pourvue en infrastructures pastorales. En effet, elle compte 109 forages pastoraux en 2016 mais sont inégalement répartis selon les départements avec 38 dans celui de Kaolack, 54 dans celui de Nioro et 17 dans celui de Guinguinéo.

La prédominance des forages pastoraux dans le département de Nioro peut s'expliquer par les nombreuses réalisations du programme BARVAFOR.

En ce qui concerne les parcs à vaccination, sur les 28 dénombrés dans la région en 2016, plus des 2/3 se trouvent dans le département de Guinguinéo et le reste dans les deux autres départements.

Des fermes modernes d'embouche sont aussi présentes au niveau des départements de Kaolack Nioro et Guinguinéo avec respectivement 17 , 16 et 10 unités sur les 39 que compte la région.

La production de volaille dans les 92 fermes modernes avicoles de la région est bien présente dans les départements de Kaolack avec 42 unités, Guinguinéo avec 35 unites et Nioro 15 unités

Tableau 10.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département en 2016

Infrastructures	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Forages agropastoraux	38	38	0%	54	54	0%	17	17	0%	**109**	**109**	0%
Parcs à vaccination	5	5	0%	5	5	0%	18	18	0%	**28**	**28**	0%
Centres zootechniques	0	0		0	0		0	0		**0**	**0**	

Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	11	17	55%	12	16	33%	6	10	67%	**29**	**39**	34%
Fermes avicoles modernes	30	42	40%	6	15	150%	30	35	17%	**66**	**92**	39%
Unités de transformation de produits laitiers	2	2	0%	0	0		0	0		**2**	**2**	0%
Abattoirs modernes	1	1	0%	0	0		0			**1**	**1**	0%
Pharmacies et cliniques vétérinaires	3	9	200%	2	4	100%	0	1		**5**	**14**	180%

Source : IRSV/Kaolack

La région ne dispose que de deux unités de transformation, toutes localisées dans le département de Kaolack. Un seul abattoir moderne localisé dans la commune de Kaolack est disponible au niveau de la région.

Quant aux 14 pharmacies et cliniques vétérinaires de la région, les 9 sont implantées dans le département de Kaolack, et les 4 dans celui de Nioro.

Quant au département le département de Guinguinéo, il ne compte qu'une pharmacie et clinique vétérinaire. La région dispose d'un haras régional qui doit être mieux pourvu afin de jouer son rôle dans l'amélioration de la race équine.

X.3 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Les données fournies par l'IRSV de Kaolack font ressortir une évolution globale du bétail de 1,2% en 2016 quel que soit l'espèce comparativement à 2015.Quant à l'effectif de la volaille elle s'est accru de 2% à la même période.

En 2016, l'effectif du cheptel tourne autour de 781 192 têtes selon les estimations fournies par l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Kaolack contre **771 815** têtes en 2015, soit une augmentation en valeur absolue de 9377 têtes et 1.2% en valeur relative.

Le bétail est dominé par les caprins et les ovins dans des proportions quasi identiques avec respectivement 31,6% et 32,1% du total. Ils sont suivis par les bovins avec 22% de l'effectif.

L'analyse de la répartition selon le département montre que celui de Nioro, comme dans les années passées, renferme le plus de cheptel avec près de 56% des effectifs de la région suivi de celui de Kaolack avec 38,6%.

Tableau 10.4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département en 2016

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Bovins	60 996	61301	0,5	90 661	91114	0,5	18 480	18572	0,5	**170 137**	**170987**	0,5
Ovins	112 022	113702	1,5	115 601	117335	1,5	15 675	15910	1,5	**243 298**	**246947**	1,5
Caprins	72 475	73562	1,5	171 441	174012	1,5	3 883	3942	1,5	**247 799**	**251516**	1,5
Asins	19 411	19567	0,8	18 734	18884	0,8	2 021	2038	0,8	**40 166**	**40489**	0,8
Equins	27 852	28081	0,8	31 472	31724	0,8	5 115	5156	0,8	**64 439**	**64961**	0,8

Porcins	4 821	5062	5,0	880	924	5,0	275	289	5,1	**5 976**	**6275**	5,0
Caméliens	0	0		0	17		0	0		0		
Total bétail	297 577	301275	1,2	428 789	434010	1,2	45 449	45907	1,0	**771 815**	**781192**	1,2
Volaille	718 719	733094	2,0	403 971	412051	2,0	125 508	12801/8	2,0	**1 248 198**	**1273163**	2,0

Source : IRSV/Kaolack

L'élevage de la volaille est surtout présent dans le département de Kaolack avec 57,6% de l'effectif suivi de celui de Nioro avec 32,4%.

Malheureusement, les informations disponibles pour la volaille ne permettent pas de faire une analyse selon l'espèce.

Ainsi, aussi bien pour le cheptel que pour la volaille, le département de Guinguinéo est le moins pastoral de la région. Néanmoins, l'ANIDA y a réalisé une ferme pilote d'embouche au niveau de la commune de Nguelou.

X.4 LES PRODUCTIONS

X.4.1 La production de viande

Sur la base des données disponibles, la production de viande issue des abattages ne peut être étudiée. L'analyse portera sur le nombre de têtes abattues.

En effet, au niveau de la région le nombre de têtes abattues en 2016 quel que soit l'espèce a connu une évolution par rapport à l'année précédente. Il a concerné principalement les taureaux (+16,6%), les bœufs (+148%), les vaches (+35%), les veaux (+5,5%) et les ovins (+94%).

Tableau 10.5 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département en 2016

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Taureaux	1 092	2040	86,8	905	1101	21,7	779	96	-87,7	**2 776**	**3237**	**16,6**
Bœufs	114	750	557,9	166	93	-44,0	74	36	-51,4	**354**	**879**	**148, 3**
Vaches	1 737	4188	141,1	1 454	2994	105,9	1 694	306	-81,9	**4 885**	**7488**	**53,3**
Veaux / vêles	318	183	-42,5	568	705	24,1	123	174	41,5	**1 009**	**1064**	**5,5**
Total bovins	3 261	7161	119,6	2 993	4893	63,5	2 670	612	-77,1	**8 924**	**12666**	**41,9**
Ovins	2 628	9294	253,7	515	1524	195,9	3 447	1940	-43,7	**6 590**	**12758**	**93,6**
Caprins	0	28182		0	5724		0	1288		0	35194	

Source : IRSV/Kaolack

En 2016 le nombre de bovins abattus dans la région s'élève à 12 666 têtes contre 6 590 têtes précédemment soit un accroissement de 41,9%.

Pour la même espèce bovine, il faut noter que le département de Kaolack compte environ 56,5% des abattages contrôlés suivi de ceux de Nioro (38,6%) et de Guinguinéo (4,8%).

Pour les ovins, les abattages ont cru de près 254% en 2016 dans le département de Kaolack et de 196% à Nioro comparativement à 2015. Par contre, on a relevé dans la même période une baisse de 43,7% à Guinguinéo.

X.4.2 La production contrôlée de lait

La production de lait au niveau de la région est passée en 2015 de 6 548 644 litres à 6 589 071 en 2016, soit une hausse de 0,6%.

Le département de Kaolack fournit la part la plus importante avec 44% de la production régionale. Les productions des autres départements se suivent avec 29% pour de Guinguinéo et 27% pour Nioro.

Tableau 10.6 : Evolution de la production de lait par département en 2016

Circonscription administrative	2015		2016		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Dépt Kaolack	2 867 259	43,8	2910267	44,16	1,5
Dépt Nioro	1 754 320	26,8	1780634	27	1,5
Dépt Guinguinéo	1 927 065	29,4	1898170	28,8	-1,5
Région	6 548 644	100	6589071	100	0,6

Source : IRSV/Kaolack

En 2016 L'augmentation de la production de 0,6% a été notée au niveau régional et au niveau des départements de Kaolack (1.5%) et Nioro (1,5%). Par contre, au niveau de Guinguineo c'est une baisse de 1,5% qui a été observée.

Néanmoins, la plus grande quantité de production laitière jamais égalée de la région demeure toujours celle de 2010 avec 12 778 992 litres.

X.4.3 La production contrôlée des cuirs et peaux

En 2016 la production a chuté de 54,8%. En effet, la région a enregistré au niveau de la production contrôlée de cuirs et peaux 16543 unités de cuirs de bovins et 93 551 unités de peaux (dont 30 371 unités de peaux ovines et 63 180 unités de peaux de caprins).

Plus de la moitié de la production (68,75%) a été observée dans le département de Kaolack, 22% dans celui de Nioro et 9% à Guinguineo.

Tableau 10.7: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département2016

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Cuirs	Nb.	23637	10258	-56,6	11151	5234	-53,1	8371	1057	-87,4	39173	16543	-57,8
	Qté (T.)	-		!	-		!	-		!	-		!
Peaux Ovines	Nb.	73223	18995	-74,1	13991	9827	-29,8	8937	1529	-82,9	87410	30371	-65,3
	Qté (T.)	-		!	-			-			-		!
Peaux caprines	Nb.	102788	46445	-54,8	14201	8824	-37,9	10559	7911	-25,1	116862	63180	-45,9
	Qté (T.)	-		!	-		!	-			-		
Total	Nb.	199648	75698	-62,1	39343	23885	-39,3	27867	10497	-62,3	243445	110096	-54,8
	Qté (T.)	-			-			-	-	!	-		

Source : IRSV/Kaolack

Dans tous les départements la production de cuirs et peaux a chuté par rapport à l'année 2015.

X.5 LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.5.1 Les entrées et sorties

Les mouvements des bétails concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les événements religieux, comme la Tabaski, la Korité, la Tamxarit, le Magal de Touba, la fête de Noël, entre autres.

En 2016, le bétail entré dans la région de Kaolack se chiffre à 120225 têtes, toutes espèces confondues. Les entrées concernent principalement les caprins (35%), les bovins (30%), les ovins (26%).

En outre, l'analyse portant sur les départements montre qu'en 2016 c'est dans celui de Kaolack que les bovins entrent le plus avec 43%, tandis que celui de Guinguinéo reçoit en majorité les petits ruminants dont les ovins (51%) et les caprins (61%).

Tableau 10.8: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département en 2016

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Bovins	**Entrées**	25 200	15419	-38,8	19 943,0	10548	-47,1	14 850	9854	-33,6	59 993	35821	-40,3
	Sorties	8 800	4366	-50,4	6 579,0	3528	-46,4	12 397	5623	-54,6	28 776	13517	-53,0
	Solde	16 400	11053	-32,6	13 364,0	7020	-47,5	2 453	4231	72,5	31 217	22304	-28,6
Ovins	**Entrées**	27 500	9441	-65,7	12 320,0	6244	-49,3	28 193	16258	-42,3	68 013	31943	-53,0
	Sorties	6 171	2025	-67,2	6 325,0	2540	-59,8	22 924	9287	-59,5	35 420	13852	-60,9
	Solde	21 329	7416	-65,2	5 995,0	4004	-33,2	5 269	6971	32,3	32 593	18391	-43,6
Caprins	**Entrées**	14 193	4485	-68,4	14 300,0	11850	-17,1	43 681	25792	-41,0	72 174	42127	-41,6
	Sorties	4 132	2706	-34,5	5 489,0	6012	9,5	41 580	18313	-56,0	51 201	27031	-47,2
	Solde	10 061	1779	-82,3	8 811,0	5838	-33,7	2 101	7479	256,0	20 973	15096	-28,0
Equins	**Entrées**	5 467	3273	-40,1	3 410,0	2587	-24,1	1 122	1526	36,0	9 999	7386	-26,1
	Sorties	664	426	-35,8	1 723,0	843	-51,1	1 078	625	-42,0	3 465	1894	-45,3
	Solde	4 803	2847	-40,7	1 687,0	1744	3,4	44	901	1947,7	6 534	5492	-15,9
Porcins	**Entrées**	0	1812		0	1120		0	16		0	2948	
	Sorties	1 194	864	-27,6	0	497		0	36		0	1397	
	Solde	-1 194	948	-179,4	0	623		0	-20		0	1571	
Total	**Entrées**	72 360	34430	-52,4	49 973	41349	-17,3	87 846	53446	-39,2	**210 179**	**120225**	-42,8
	Sorties	19 767	10387	-47,5	20 116	17900	-11,0	77 979	33884	-56,5	**118 862**	**57691**	-51,5
	Solde	52 593	24043	-54,3	29 857	23449	-21,5	9 867	19562	98,3	**91 317**	**62534**	-31,5

Source : IRSV/Kaolack

En 2016, la répartition des sorties de bétail par espèce montre qu'elles touchent plus les caprins avec 47% des effectifs concernés, suivis des ovins à hauteur 24% et des bovins (23,4%).

Contrairement aux entrées, les sorties concernent plus le département de Guinguinéo à hauteur de 59% des mouvements.

Cependant, il faut noter qu'à l'occasion de la tabaski, on note des flux assez importants de moutons vers la Gambie, pays limitrophe.

X.5.2 Le transit du bétail

Du fait de sa position géographique, la région de Kaolack est une zone centre, offrant beaucoup de potentialités d'échanges et de commerces. Cela lui confère la réputation de passage obligatoire pour rallier les régions centres et sud et surtout les pays limitrophes comme les deux Guinées, le Mali et la Gambie. C'est pourquoi, une partie du bétail entré dans la région transite dans la région pour approvisionner les marchés de l'intérieur du pays, surtout à l'approche des fêtes et autres événements religieux.

X.6 LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.6.1 Les foyers déclarés

En 2016, 346 foyers des principales épizooties sont signalées dans la région soit une progression de 458% par rapport à 2015. Ces foyers déclarés, toutes affectations confondues, ont entrainé 2391 cas de morbidité et une mortalité de 71 sujets, soit une progression respective de 182% et 14,8%, comparativement à l'année 2015.

La situation selon le département montre que c'est le département de Kaolack qui a été le plus touché avec 60% des foyers déclarés contre 28,3% dans celui de Nioro et 11,6% à Guinguinéo.

Par ailleurs, le département de Kaolack a enregistré la morbidité la plus élevée de 58%, suivi de celui de Nioro avec un effectif de 892 soit 37,3% et celui de Guinguinéo (4,7%).

Pour ce qui est de la mortalité, c'est le département de Guinguineo qui a été le plus touché avec 37 morts (52%).

Tableau 10.9 : Evolution de la situation des affections par département 2016

Affections		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2012/2014	Campagne 2015/2016	Variation %
Fièvre aphteuse	Nb. foyers	24	58	141,7	0	25		0	18		24	101	320,8
	Eff. touchés	-			-			-			-		
	Morbidité	77	458	494,8	0	301		0	74		77	833	981,8
	Mortalité	06	12	100,0	0	7		0	09		06	28	366,7
Botulisme équin	Nb. foyers	11	87	690,9	0	52		0	7		11	146	1227,3

	Eff. touchés	-			-			-			-		
	Morbidité	220	102	-53,6	18	58	222,2	0	35		238	195	-18,1
	Mortalité	07	0	-100,0	05	5	0	0	4		12	9	-25,0
Dermatose	**Nb. foyers**	03	0	-100,0	09	0	-100	08	0	-100	20		-100,0
	Eff. touchés	-			-		!	-	-		-		!
	Morbidité	16	0	-100,0	231	0	-100	179	0	-100	426		-100,0
	Mortalité	05	0	-100,0	27	0	-100	08	0	-100	40		-100,0
Pasteurellose bovine	**Nb. foyers**	07	63	800,0	0	21		0	15		07	99	1314,3
	Eff. touchés	-		!	-		!	-	-		-		!
	Morbidité	106	827	680,2	0	533		0	99		106	1459	1276,4
	Mortalité	04	4	0,0	0	6		0	15		04	29	625,0
Total	**Nb. foyers**	45	208	362,2	9	98	988,9	8	40	400	**62**	**346**	458,1
	Eff. touchés	-			-		!	-			-		!
	Morbidité	419	1387	231,0	249	892	258,2	179	112	-37,4	**847**	**2391**	182,3
	Mortalité	22	16	-27,3	32	18	-43,75	8	37	362,5	**62**	**71**	14,5

Source : IRSV/Kaolack

Le tableau clinique de la région en 2016 est dominé par la maladie de la fièvre aphteuse, le botulisme équin et la pasteurellose bovine. Aucun département n'est épargné mais Kaolack et Nioro ont été les plus touchés.

X.6.2 Les résultats des campagnes de vaccination

Le constat est que les agro pasteurs n'ont pas la culture de la prévention ; c'est la raison pour laquelle la vaccination ne se fait généralement qu'après l'éclatement d'un foyer, souvent au moment où les dégâts sont déjà constatés.

Tableau 10.10 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département en 2016

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Dépt Kaolack	115101	117818	2,4	1026305	1031437	0,5
Dépt Nioro	154771	163987	6,0	709662	716758	1,0
Dépt Guinguineo	58111	78053	34,3	107420	108494	1,0
Région	**327983**	**359858**	9,7	**1843387**	**1856689**	0,7

Source : IRSV/Kaolack

NB : Les bovins sont comptabilisés deux fois avec 2 vaccins différents : TH1/44 ET LE DNCB.

La couverture vaccinale reste encore faible comparée à l'effectif du cheptel dans la région. Cette situation pourrait être imputable au fait que certains vétérinaires privés considèrent que la campagne de prophylaxie médicale du bétail n'est pas assez rentable pour eux.

Cependant, on note en 2016 une augmentation des effectifs vaccinés de l'ordre de 34% dans le département de Guinguineo, 6% dans celui de Nioro et 2,4% à Kaolack comparée à 2015. Le département de Guinguinéo a fourni des efforts à encourager qui l'ont amené à augmenter de 34% la couverture vaccinale.

X.7 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

Pour ce qui est de l'insémination artificielle, 30 campagnes d'insémination artificielle (CIA) ont été réalisées en 2016 contre 39 en 2015, soit une diminution de 23%. Les départements de Kaolack, Nioro et Guinguinéo ont réalisé respectivement 7 cas, 6 cas et 17 cas chacun.

A l'issue de la sensibilisation, 715 vaches ont été inséminées au niveau régional en 2016 contre 528 vaches en 2015, soit un accroissement de 35,4%. Dans les départements le nombre de vaches inséminées se chiffre à 232 vaches pour Kaolack, 248 vaches pour Nioro et 235 pour Guinguineo.

Tableau 10.11 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par département en 2016

Désignation		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/20160	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Nombre de CIA		11	7	-36,4	14	6	-57,1	14	17	21,4	39	30	-23,1
Nombre d'Eleveurs		585	154	-73,7	261	165	-36,8	208	246	18,3	1 054	565	-46,4
Nombre de vaches	recensées	1 353	231	-82,9	546	231	-57,7	539	481	-10,8	2 438	943	-61,3
	sélectionnées	Nd	250	nd	Nd	250	nd	Nd	250		Nd	750	nd
	synchronisées	Nd		nd	Nd		nd	Nd			Nd		nd
	Inséminées	256	232	-9,4	272	248	-8,8	nd	235	nd	528	715	35,4
	contrôlées	139	117	-15,8	219	135	-38,4	nd	102	nd	358	354	-1,1
	gestantes	60	95	58,3	84	80	-4,8	nd	75	nd	144	254	76,4
Taux de gestation		43,7		-100	38,4		-100	nd	nd	nd	40,2		

Source : IRSV/Kaolack

Le taux de gestion enregistré au niveau régional en 2014 est de 40,2% avec respectivement 43,7%, 38,4% et 40,2% dans les départements de Kaolack, Nioro et Guinguineo.

X.8 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.8.1 Atouts et potentialités

- Position géographique favorable aux échanges commerciaux des produits animaux ;
- Cheptel important et varié ;
- Disponibilité d'une biomasse herbacée importante notamment en hivernage, existence de plusieurs forêts classées ;

- Disponibilité d'importantes quantités de résidus de récolte ;
- Disponibilité d'importantes quantités de sous-produits agro industriels ;
- Pratiques de réserves fourragères ;
- Introduction des cultures fourragères (variétés niébé 58 74);
- Encadrement renforcé des éleveurs par le Service de l'Elevage ;
- Forte tradition agropastorale des acteurs ;
- Présence d'infrastructure hydraulique puits, forage, mares, bassins de rétention… ;
- Programme de l'insémination artificielle bovine ;
- Programme de vaccination du cheptel ;
- Existence d'un haras qui facilite la pratique de l'insémination équine,
- Présence de plusieurs marchés à bétail (hebdomadaires);
- Présence d'un fonds aliment bétail dit fonds de pérennisation dans chaque département alimenté par l'OSB et destiné à l'achat d'aliment en période de soudure ;
- Présence de plusieurs organisations de producteurs en élevage (OPE).
- Globalement le cheptel se porte bien dans la région.

X.8.2 Contraintes

Contrainte liées à l'alimentation

- Feux de brousse (brûlis champêtres) ;
- Rétrécissement des zones de parcours du fait de la pression agricole ;
- Surpâturage avec l'arrivée précoce du cheptel transhumant ;
- Insuffisance de matériel de fauche et sous-utilisassions du matériel existant ;
- Absence d'aménagement des pâturages et parcours du bétail ;
- A dominante traditionnelle la modernisation de l'élevage s'amorce difficilement,
- Salinité des terres de parcours ;
- Cherté des aliments de bétail ;

Contraintes en santé animale

- Insuffisance de parcs de vaccination ;
- Délabrement des postes vétérinaires existants ;
- Insuffisance de postes vétérinaires ;
- Difficultés d'accès aux prestations des vétérinaires privés ;

Contraintes liés aux productions animales

- Elevage traditionnel extensif ;
- Faible production laitière surtout en saison sèche ;
- Faible taux de réussite des inséminations artificielles ;
- Eloignement des centres d'insémination artificielle ;
- Problèmes de conservation du lait ;
- Manque d'équipement moderne de conservation ;
- Cherté des intrants ; (aliments de bétail) ;
- difficulté d'accès au financement pour les acteurs de l'élevage (marchands de bétail, bouchers, etc.) ;

X.8.3 Perspectives

- l'intensification et modernisation des exploitations d'élevage ;
- la réhabilitation des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement en personnel technique de l'élevage ;
- la mise en place d'une unité régionale de fabrique d'aliment de bétail ;
- le renforcement de capacité des acteurs de l'élevage et leur professionnalisation ;
- la mise en place d'unités modernes de transformation des produits d'origine animale ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au sous-secteur.

CHAPITRE XI – PECHE

INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture figurent en bonne place dans le document de référence qu'est le Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture seront exploitées par la mise en place de réformes majeures visant la régénération et la gestion pérenne de rente halieutique et le développement de l'aquaculture pour renforcer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la création de richesse et d'emplois.

Ainsi seront mis en œuvre : (i) la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des Habitats marins par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement, la promotion de la cogestion, la poursuite des efforts en matière de conservation et de protection des zones de frayères (création d'aires marines protégées, reconstitution des écosystèmes des mangroves, mise en place de récifs artificiels, etc. (ii) le développement accéléré d'une aquaculture compétitive par l'aménagement d'espaces dédiés, la mise en place d'infrastructures de production adéquates, le développement d'un environnement propice à l'investissement la structuration d'une filière aquacole intégrée; (iii) la promotion de la pêche continentale par l'aménagement et l'empoissonnement des zones de production naturelle ainsi que l'organisation des acteurs ; (iv) la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles par l'érection de pôles industriels intégrés, la mise en place d'incubateurs d'unités de transformation artisanale et moderne et la réduction des pertes post capture. Pour atteindre ces objectifs, la région de Kaolack s'appuie sur ses potentialités naturelles que sont le fleuve Saloum, les défluents du fleuve Gambie et ses différentes vallées. Certes, la région n'a pas de façade maritime mais elle a un accès sur l'Océan Atlantique à travers le fleuve Saloum. Elle présente beaucoup de potentialités piscicoles dans le département de Nioro du Rip. La pêche, généralement artisanale, y est pratiquée toute l'année par des pêcheurs autochtones et allochtones.

Le présent chapitre, tentera de dresser la situation du secteur en mettant l'accent sur les intervenants et autres acteurs, les infrastructures structurantes, l'armement piroguier, les débarquements et la ventilation de la production et essayer d'identifier les potentialités, les contraintes qui peuvent inhiber le développent du secteur et dégager des perspectives.

XI.1 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1 Les services techniques

Le personnel du secteur en charge de la pêche dans la région est de 13 agents en 2016 contre 29 en 2015 soit une décroissance de 55%. Le Service départemental de Kaolack concentre 46,2% des effectifs avec 6 agents et celui de Nioro compte 1 agents soit une proportion de 7,7%. Le reste du personnel est se trove au niveau du service régional (4 agents).

Tableau 11.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme entre 2015 et 2016

Diplômes	Sexe	SRP[1]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de KAOLACK		
		Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Inspecteur des pêches	Masc.	1	0	-100%	0	0		0	0		0	0		1	0	-100%
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	1	0	-100%	0	0		0	0		0	0		1	0	-100%
Docteur vétérinaire	Masc.	0	1		0	0		0	0		0	0		0	1	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	0	1		0	0		0	0		0	0		0	1	
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		1	1	0%	1	1	0%
	Tot.	0	0		0	0		0	0		1	1	0%	1	1	0%
Agent technique des pêches	Masc.	1	0	-100%	0	0		2	4	100%	0	0		3	4	33%
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	1	0	-100%	0	0		2	4	100%	0	0		3	4	33%
Autres	Masc.	2	3	50%	0	0		13	0	-100%	1	0	-100%	16	3	-81%
	Fem.	1	1	0%	1	0	-100%	6	3	-50%	0	0		8	4	-50%
	Tot.	3	4	33%	1	0	-100%	19	3	-84%	1	0	-100%	24	7	-71%
Ensemble	Masc.	4	4	0%	0	0		15	4	-73%	1	0	-100%	20	8	-60%
	Fem.	1	1	0%	1	0	-100%	6	3	-50%	1	1	0%	9	5	-44%
	Tot.	5	5	0%	1	0	-100%	21	6	-71%	2	1	-50%	29	13	-55%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La répartition du personnel selon le diplôme se présente comme suit : un (01) Docteur vétérinaire, une (01) technicienne supérieure de pêches au niveau du service départemental de Nioro, quatre (04) Agents Techniques des Pêches (ATP) affectés au service départemental de Kaolack. Le personnel est insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire aux pêcheurs de la région pour l'augmentation de la productivité et la gestion durable des ressources halieutiques dans une démarche participative.

XI.1.2 Les autres intervenants

En dehors du Service Régional de la pêche, il y a plusieurs acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le secteur. Parmi eux, il y a les pêcheurs qui sont les producteurs et les mareyeurs, les vendeurs. Entre les deux, il y a le marché au

Service régional des pêches

poisson de Kaolack qui regroupe plus de 2000 membres, constitués essentiellement de mareyeurs.

Les autres acteurs intervenant indirectement sont généralement les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour et Joal, les demi grossistes qui achètent et revendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; les détaillants ; les vendeurs de glace pour la conservation des produits dans le marché; les moulineuses et les écailleuses.

Tous ses acteurs travaillent dans l'informel car il n'y a pas de statistiques fiables pouvant les énumérer.

XI.1.3 Les infrastructures

La région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de pêche. Elle dispose uniquement d'un complexe frigorifique dans la commune de Guinguinéo, d'une fabrique de glace et d'un marché moderne aux poissons dans le département de Kaolack. Le département de Nioro où sont menées des activités de pêche en dehors de celui de Kaolack ne dispose pas non plus d'infrastructures.

La fabrique de glace, identifiée comme infrastructure au niveau du département de Kaolack, fait partie intégrante du marché moderne aux poissons.

Cette dernière, localisée dans la commune de Kaolack, constitue un lieu d'éclatement des produits vers les localités de la région, et même au-delà jusqu'en Gambie. Il a été construit par la coopération japonaise en 2002-2003 à un coût de quatre (4) milliards FCFA.

L'infrastructure dont la gestion est autonome, dispose d'une chambre de conservation des poissons, d'une chambre de conservation de glace avec une capacité de 20 tonnes et d'une station d'épuration des eaux usées.

Elle regroupe (i) les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour, Joal, etc. ; (ii) les demi grossistes qui achètent et vendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; (iii) les détaillants ; (iv) la vente de glace ; les moulineuses ; une association des utilisateurs du marché au poisson de Kaolack (les mareyeurs) créée depuis 2003 qui regroupe plus de 2000 membres.

L'administration du marché est constituée de trois (3) services qui sont le service administratif et financier, le service exploitation et celui dit technique.

En 2014, les équipements techniques du marché au poisson ont été réhabilités par la coopération japonaise à hauteur de 300 millions FCFA.

XI.2 LA PECHE ARTISANALE

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluents du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong et au niveau de la vallée de Koutango. Dans le département de Kaolack on y pratique la pêche dans les localités de Gandiaye et Sibassor avec des

prises relativement importantes pendant la saison hivernale. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum.

XI.2.1 Les sites et l'armement de pêche

La région compte 26 villages de pêcheurs répartis entre le département de Kaolack où se pratique la pêche maritime (18) et celui de Nioro à vocation continentale (8). Le nombre de sites abritant les pêcheurs n'a pas évolué en 2016, comparativement à 2015, quel que soit le département.

Tableau 11.2: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par département en 2016

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[7]	PM[8]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Guinguinéo	2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de Kaolack	2015	0	18	18	0	905	905	0	162	162
	2016	0	18	18	0	950	950	0	162	162
Département de Nioro	2015	08	0	08	101	0	101	21	0	21
	2016	08	0	08	101	0	101	21	0	21
TOTAL	2015	08	18	26	101	905	1006	21	162	183
	2016	08	18	26	101	950	1051	21	162	183
	Variation %	0	0	0	0	-4,9	-4,4	0	0	0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Les différentes communautés de pêcheurs proviennent de différentes localités de la région et d'ailleurs. En 2016 Sur les 1051 pêcheurs de la région, les 90% exercent dans le département de Kaolack qui renferme 69,2% des sites de pêche.

Comparé à 2015, le nombre de pêcheurs a augmenté globalement en 2016 dans la région dans l'ordre de 4,5%.Cette augmentation est plus marquée au niveau de la pêche maritime pratiquée dans le département de Kaolack.

[7] PC = Pêche Continentale
[8] PM = Pêche Maritime

Tableau 11.3 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par département en 2016

Armement		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	0	0	0	27	27	0	0	0	0	27	27	0
	Pirogues à voile	0	0	0	95	95	0	21	21	0	116	116	0
	Total embarcations	0	0	0	122	122	0	21	21	0	143	143	0
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3	0
	Pirogues à voile	0	0	0	37	37	0	0	0	0	37	37	0
	Total embarcations	0	0	0	40	40	0	0	0	0	40	40	0
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	0	0	0	30	30	0	0	0	0	30	30	0
	Pirogues à voile	0	0	0	132	132	0	21	21	0	153	153	0
	Total embarcations	0	0	0	162	162	0	21	21	0	183	183	0
Engin de pêche	Palangre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Senne de plage	0	0	0	11	11	0	0	0	0	11	11	0
	Senne tournante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Filet maillant dérivant	0	0	0	65	65	0	29	29	0	94	94	0
	Filet maillant encerclant	0	0	0	4	4	0	1	1	0	5	5	0
	Filet dormant	0	0	0	3	3	0	7	7	0	10	10	0
	Filet filtrant à crevette	0	0	0	132	132	0	5	5	0	137	137	0
	Epervier	0	0	0	13	13	0	55	55	0	68	68	0
	Ligne	0	0	0	24	24	0	59	59	0	83	83	0
	Piège	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres (kili)	0	0	0	331	320	-3,3	0	0	0	331	320	-3,3
	Total engins de pêche	0	0	0	583	572	-1,8	156	156	0	739	728	-1,4

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En 2016, l'armement de la pêche artisanale au niveau de la région est constitué de 183 pirogues dont 40 pirogues saisonnières et 728 engins de pêche.

Le nombre de pirogues dénombré dans la région est resté constant sur la période 2015-2016. En outre, le taux de motorisation des embarquements au niveau régional est de 16,4%. Notons par ailleurs que dans le département de Nioro, où est pratiquée la pêche continentale, il n'y a aucune embarcation motorisée.

Pour ce qui est des embarcations locales qui représentent 78,1% des embarcations évoluant dans la région, elles sont motorisées à hauteur de 18,9%, soit 27 pirogues. A ce niveau, dans le département de Kaolack où se pratique uniquement la pêche maritime, on dénombre 122 pirogues, soit 85,3% de l'armement piroguier régional dont les 27 pirogues à moteur locales de la région.

Les 40 pirogues saisonnières dont seules 3 sont motorisées évoluent toutes dans le département de Kaolack.

Quant aux engins de pêche, l'effectif est passé de 739 à 728 soit une diminution de 1,5%. Les autres engins constitués de « Kili » dans le département de Kaolack ont également connu une baisse de 3%. Ce type d'engin est utilisé pour la pêche crevettière qui couvre la période allant de septembre à janvier. Certains écoliers des villages de pêcheurs utilisent le « kili » pour s'adonner à cette activité dont les revenus contribuent à la préparation de l'ouverture des classes.

XI.2.2 La production

Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production qu'il s'agisse de la pêche continentale ou cette dite maritime. Il s'agit du poisson et des crustacés.

En 2016, la région de Kaolack a produit 618,9 tonnes de poissons représentant une valeur marchande de 127 567 800 FCFA. Cette quantité de poisson débarquée, comparée à 2015, a chuté de 10,4%, entrainant ainsi des pertes de revenus de près de 11 786 800 FCFA.

Les captures de poissons de la pêche maritime contribuent pour 92,7% du volume total des débarquements et 87,2% de la valeur commerciale au niveau de la région.

La répartition des débarquements de poissons selon le département montre que c'est celui de Kaolack qui fournit près de 93% de la production de la région.

Tableau 11.4: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par département en 2016

Département	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs en milliers (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Guinguinéo	2015	0	0	0	0	0	0
	2016	0	0	0	0	0	0
	Variation %						
Kaolack	2015	0	550	550	0	97 075	97 075
	2016	0	574	574	0	111 196	111 196
	Variation %		4%	4%		15%	15%
Nioro	2015	140	0	140	42 280	0	42 280
	2016	45	0	45	16 372	0	16 372
	Variation %	-68%		-68%	-61%		-61%
TOTAL	2015	140	550	691	42 280	97 075	139 355
	2016	45	574	619	16 372	111 196	127 568
	Variation %	-68%	4%	-10%	-61%	15%	-8%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En outre, il faut noter que les mises à terre, toutes espèces confondues, sont plus importantes dans le département de Kaolack où est localisé le bras de mer qui est le principal lieu de pêche de la région.

En ce qui concerne les autres espèces de production, la région n'a pas produit de mollusques. Les débarquements ne concernent que le poisson et les crustacés comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 11.5 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par département en 2016

Département	Année	Poissons		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur en millier (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millier(FCFA)
Guinguinéo	2015	0	0	0	0
	2016	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0
Kaolack	2015	550,4	97 075,0	194,4	146 757,5
	2016	573,5	111 196,2	279,4	283 831,5
	Variation %	4,1	14,5	43,7	93,4
Nioro	2015	140,1	42 279,6	13,5	13 536,0
	2016	45,4	16 371,6	2,5	2 501,0
	Variation %	-67,5	-61,2	-81,4	-81,5
TOTAL	2015	690,5	139 354,6	207,9	160 293,5
	2016	618,9	127 567,8	281,9	286 332,5
	Variation %	-10,36	-8,4	35,5	78,6

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Le volume global des débarquements, estimé à 900,8 tonnes en 2016, a connu une légère hausse de 0.3%, soit près de 2.4 tonnes par rapport à la production enregistrée en 2015.

La répartition des mises à terre selon l'espèce montre que c'est le poisson qui constitue l'espèce la plus capturée avec ses 618,9 tonnes sur les 900,4 tonnes de produits débarqués, soit de 68,7% des débarquements, toutes espèces confondues.

La baisse de 10,36% enregistrée globalement en 2016 au niveau des captures pour le poisson est imputable au département de Nioro qui a enregistré une diminution importante de 67,5% alors que Kaolack enregistrait au même moment une hausse de 4% comparée à 2015.

Les crustacés constitués principalement de crevettes ont subi une tendance haussière de plus de 34% de la production au niveau régional. Les quantités de crevettes pêchées ont augmenté de 43,7% dans le département de Kaolack par contre dans celui de Nioro une baisse de plus de 81% a été enregistrée entre 2015 et 2016.

La baisse des productions observée en 2016 pour le poisson (10,36%) a fait chuter les recettes de 8,4% soit 11 786 800 FCFA. Par contre la production des crevettes a connu une augmentation de 35,5% entrainant un gain de 126 039 000 FCFA.

XI.2.3 La ventilation de la production

En 2016 la production halieutique de la région a chuté pour les poissons mais s'est accrue en ce qui concerne les crustacées. Cette production a d'ailleurs rarement permis d'approvisionner suffisamment le marché local pour satisfaire la demande des ménages surtout en poisson.

Tableau 11.6: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par département en 2016

Destinations	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale (T)	0	0	0	564,0	620,9	+10,0	153,6	47,9	-68,8	717,6	668,8	-6,8
Mareyage (T)	0	0	0	180,8	232	+28,3	0,0	0	0	180,8	232	+28,3
Transformation industrielle(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation artisanale (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	744,8	852,9	+14,5	153,6	47,9	-68,8	898,4	900,8	+0,26

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La consommation locale qui s'élève à 668,8 tonnes en 2016 a chuté de 6,8% par rapport à 2015. Cette baisse est plus marquée dans le département de Nioro avec une diminution de 68,8%. Dans le département de Kaolack qui génère en 2016 près de 95% de la production la consommation locale s'est accrue de 10%.

Les débarquements de poissons n'arrivant pas à satisfaire la consommation locale des populations, l'activité de mareyage dans la région ne concerne que la pêche crevettière. Elle est concentrée dans le département de Kaolack. Cette activité a utilisé 232 tonnes de crevettes en 2016 contre 180.1 tonnes en 2015, soit une hausse de 28,3%.

Tableau 11.7 : Ventilation de la production de la pêche artisanale en tonne selon l'espèce, l'année et la destination 2016

Destinations	Poissons			Mollusques			Crustacés		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale	690,5	618,9	-10,36	0	0	0	27,1	49,9	+84,1
Mareyage	0	0	0	0	0	0	180,8	232	+28,3
Transformation industrielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation artisanale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	690,5	618,9	-10,36	0	0	0	207,9	281,9	+35,5

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Au niveau de la région de Kaolack, la consommation locale a fléchi de 10,36% en 2016 pour le poisson, tandis que la crevette, avec une production de 281,9 tonnes, dont seuls les 18% ont été consommés, a suivi une tendance inverse avec une hausse de 35.5% par rapport à 2015. Quant aux produits de mareyage une hausse de 28,3% a été notée entre 2015 et 2016.

Tableau 11.8 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par département 2016

Destinations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale	Qté (tonne)	0	0	0	564,0	620,9	+10,0	153,6	47,9	-68,8	717,6	668,8	-6,8
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	184 642,2	159 547,7	-13,5	55 815,6	18872,6	-66,1	240 457,8	178 420,3	-25,7
Exportation vers les autres régions	Qté (tonne)	0	0	0	180,8	232,0	+28,3	0	0	0	180,8	232,0	+28,3
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	144 948,6	235 480,0	+62,4	0	0	0	144 948,6	235 480,0	+62,4
Exportation vers les autres pays de la sous-région	Qté (tonne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exportation vers d'autres pays	Qté (tonne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	Qté (tonne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	(1000 FCFA)												
Total	**Qté (tonne)**	0	0	0	744,8	852,9	+14,5	153,6	47,9	-68,8	898,4	900,8	+0,2
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	329 590, 8	395 027,7	+19,8	55 815,6	18872,6	-66,1	385 406,4	413 900,3	+7,3

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La destination de la production halieutique est essentiellement la consommation locale car la région n'arrive pas à satisfaire les besoins des ménages. Cette consommation locale a chuté de 6,8% en 2016 comparée à 2015. L'analyse comparée selon le département montre que la baisse des volumes de production destinée à la consommation locale n'est enregistrée qu'au niveau du département de Nioro avec 68.8% car à Kaolack c'est une hausse de 10% qui est constatée.

L'écoulement de la production vers d'autres localités du pays ne concerne que 232 tonnes de crevettes produites dans le département de Kaolack en 2016 contre 180,8 tonnes en 2015 soit une hausse relative de 28,3%.

XI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.3.1 Atouts et potentialités

- ✓ Existence d'un marché central au poisson dans la commune de Kaolack
- ✓ Existence d'un site de transformation des produits halieutiques
- ✓ Une bonne organisation des pêcheurs
- ✓ Existence d'un complexe frigorifique

Contraintes

- ✓ vétusté du parc piroguier ;
- ✓ inexistence de quai de pêche dans la région ;
- ✓ absence de partenaires techniques et financiers ;
- ✓ salinisation excessive des eaux ;
- ✓ non-respect des dimensions des mailles malgré la sensibilisation hardie des pêcheurs ;
- ✓ site de transformation est exigu et en ruine ;
- ✓ manque criard d'infrastructures de pêche et d'aquaculture (pisciculture).

Perspectives

- ✓ Construction du complexe frigorifique de Kaolack
- ✓ Construction de l'écloserie de Koutango dans le département de Nioro.

CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

La région de Kaolack est soumise à une forte dégradation de ses ressources naturelles due surtout aux actions anthropiques et à la récurrence du déficit pluviométrique au cours des dernières années. Les principales difficultés liées à la gestion des ressources naturelles sont : la salinisation, le défrichement anarchique, les coupes abusives, l'exploitation clandestine, les feux de brousse, etc. Aussi le faible niveau de financement des interventions requises ne milite pas en faveur d'un développement des activités du secteur.

L'intervention du Service Forestier et de ses partenaires depuis plusieurs années a permis à la Région d'enregistrer plusieurs acquis dont les plus importants sont entre autres :

- la création d'aires de mises en défens et l'organisation des populations pour la gestion rationnelle des formations forestières ;
- la réduction de la pression exercée sur les ressources ligneuses par la promotion de l'économie d'énergie à travers la diffusion de foyers améliorés;
- la lutte contre la dégradation des terres par la diffusion des techniques de DRS et la récupération de terres salées avec le reboisement d'espèces halophiles;
- la promotion de la politique d'amodiation ;
- la redynamisation des cadres de concertation.

A travers ce chapitre, toutes les activités forestières de la région seront déroulées autour de 2 rubriques qui sont : (1) le service technique et les autres acteurs, (2) la gestion du domaine forestier.

XII.1 . LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1 Les services techniques

La réussite de la mission du service forestier passe forcément par une coordination rigoureuse des activités techniques et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan élaboré durant l'exercice 2016.

A ce titre, les moyens humains mis à la disposition de l'IREF de Kaolack en 2016 se résument à 36 personnes contre 24 en 2015, réparties dans les différents secteurs de la région. Ce nombre ne concerne pas le personnel de soutien (chauffeur, gardien etc.).

Le regroupement de certaines divisions techniques a permis de doter chaque division d'un responsable. La modicité des ressources financières surtout celles dévolues à la prise en charge du personnel de soutien a aussi limité les possibilités de mener à bien l'ensemble des objectifs fixés au courant de l'année, surtout lors de l'ouverture des pare-feux dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse.

Tableau 12.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 2015 et 2016

Sexe	IREF[1]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Masc	1	2	-50%	0	0		1	1	0%	1	0		3	3	0%
Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Total	1	2	-50%	0	0		1	1	0%	1	0		3	3	0%
Mas	4	0		1	1	0%	0	0		0	1	-100%	5	2	150%
Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Total	4	0		1	1	0%	0	0		0	1	-100%	5	2	150%
Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Total	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Masc	2	2	0%	3	3	0%	8	8	0%	6	5	20%	19	18	6%
Fem.	0	0		1	0		0	0		0	0		1	0	
Total	2	2	0%	4	3	33%	8	8	0%	6	5	20%	19	18	6%
Masc.	1	0		1	0		2	0		3	0		7	0	
Fem.	1	0		0	0		0	0		0	0		1	0	
Total	2	0		1	0		2	0		3	0		8	0	
Masc.	8	4	100%	5	4	25%	11	9	22%	9	7	29%	32	23	39%
Fem.	1	0		1	0		0	0		0	0		2		
Total	9	4	125%	6	4	50%	11	9	22%	10	7	43%	36	24	50%

Source : IREF/Kaolack

Globalement, la situation du personnel s'est nettement améliorée par rapport à l'année 2015. En effet, rien que dans l'IREF, unité coordonnatrice des activités régionales, il y' a sept (07) agents dont quatre ITEF ce qui a permis de pourvoir toutes les divisions régionales même si certaines ont été regroupées. Au niveau des départements l'affectation des gardes a permis de renforcer les effectifs dans les brigades. A ce titre, le département de Kaolack est le mieux doté en personnel avec 11 agents, représentant 30,5 % de la région, quoique disposant de moins de collectivités locales que celui de Nioro qui a 10 agents. Le département de Guinguinéo reste le moins pourvus avec 06 agents.

XII.1.2 Les autres intervenants

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le service régional des Eaux et Forêts est accompagné par des partenaires dans divers domaines. Le tableau ci-

dessous montre les différents intervenants, leur statut, leur domaine d'intervention et leur zone d'intervention.

Le service forestier à travers les thématiques comme le reboisement et la conservation des sols, l'aménagement forestier, la protection des forêts et la gestion de la faune reçoit l'accompagnement de certains partenaires. Les intervenants les plus en vue ont été le PROGEDE2 et le CODEVAL.

Tableau 12.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région en 2016

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PROGEDE 2	Projet	Aménagement forestier	Toute la région
CODEVAL	Projet	Lutte contre la dégradation et la valorisation des terres dégradées	Départements de Kaolack et Nioro
ANEV	Agence	Reboisement	Production de plants Plantation de sites

Source : IREF/Kaolack

Le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) a pour objectif de contribuer à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement et en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

Le CODEVAL (Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés) quant à lui intervient dans les départements de Kaolack et de Nioro pour lutter contre la dégradation des sols.

L'ANEV (Agence Nationale des Eco villages) appui le service en gaines, semences et de manière générale en intrants de production de plants.

XII.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1 Présentation du domaine forestier régional

Le domaine classé de la région est composé de neuf (09) forêts dont cinq (05) dans le département de Kaolack et quatre (04) dans le département de Nioro. Elles couvrent une superficie de 13 390 ha soit 2,5% du territoire régional. Le département de Guinguinéo referme en son sein une partie de la forêt classée de Mbirkilane (3.075 ha soit 3,9 % de taux de classement).

Tableau 12.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 2016

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Guinguinéo	1 166	0	0	0
Kaolack	1 889	5	5 490	2.9
Nioro	2 302	4	7 900	3.4
Région de Kaolack	5357	9	13 390	2.5

Source : IREF/Kaolack

Le taux de classement est de l'ordre de 2,9% dans le département de Kaolack et de 3,4 % au niveau de Nioro du Rip.

XII.2.2 Lutte contre les feux de brousse

XII.2.2.1 Lutte préventive

La contribution des radios communautaires a été d'un très grand apport pour l'atteinte des objectifs. Pour l'équipement des comités, depuis plus d'une décennie aucun matériel de lutte n'a été distribué dans le département de Guinguinéo.
Dans le département de Kaolack, le PROGEDE 2 et les amodiataires de Keur Socé et de Thiaré ont distribué du petit matériel de lutte contre les feux de brousse.

Tableau 12.4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Guinguinéo	Année 2016	0	0	217	217	
	Année 2015	0	0	4	4	
	Variation %	0	0	5325	5325	
Kaolack	Année 2016	4	0	41	45	
	Année 2015	0	0	129	129	
	Variation %	0	0	-68,21	-65,11	
Nioro	Année 2016	0	0	43	43	
	Année 2015	0	0	18	18	
	Variation %	0	0	138,8	138,8	
Région de Kaolack	Année 2016	4	0	301	305	
	Année 2015	0	0	151	151	100,0
	Variation %	0	0	99,3	101,9	

Source : IREF/Kaolack

Quatre (04) comités de lutte ont été équipés dans toute la région de Kaolack en 2016. Ils sont localisés dans le département de Kaolack.

Tableau 12.5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative. en 2016

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Guinguinéo	Année 2016	24	23,54	376	17,85
	Année 2015	22		1106	
	Variation %	9,1		66	
Kaolack	Année 2016	35	34,31	712	33,77
	Année 2015	19		1281	
	Variation %	84,2		44,4	
Nioro	Année 2016	43	42,15	1020	48,38
	Année 2015	47		1744	
	Variation %	-8,5		41,5	
Région de Kaolack	Année 2016	102	100	2108	100
	Année 2015	88		4131	
	Variation %	15,9		-48,97	

Source : IREF/Kaolack

Les séances de sensibilisation et d'animation sont d'un grand apport pour le service car elles permettent de toucher le maximum de personnes dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse. En outre elles permettent de mobiliser un maximum de personnes lorsque le feu se déclare et enfin d'initier les populations aux techniques de lutte contre les feux de brousse.

Tableau 12.6 : Situation et évolution des pare-feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feu ouverts (km)	0	0	0	8,5	9	-5,5	0	3	0	8,5	12	-29,1
Pare-feu réhabilités (km)	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	12	0
Pare-feu non réhabilités (km)	0		0	0	0		0	0	0	0	0	

Total réseau pare-feu (km)	0	0	0	0	0			0	0	0	0	
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	

Source : IREF/Kaolack

Une longueur de 8,5 km de pare-feux a été ouverte au cours de cette campagne dans le département de Kaolack. Ceci reste très faible par rapport à la superficie à protéger surtout dans le département de Nioro.

XII.2.2.2 Lutte active

Durant cette campagne 2016, vingt-six (26) cas de feu de brousse ont été enregistrés dans la région pour une superficie brûlée de 2 833,5 ha. Les dégâts occasionnés ont porté sur le tapis herbacé et la végétation ligneuse principalement.

Tableau 12.7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative en 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année 2016		Année 2015		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Guinguinéo	2	3,5	0	0		
Kaolack	7	112	1	6,47	600	1631
Nioro	17	2 718	0	0		
Région de Kaolack	26	2833,5	1	6,47	2500	43694

Source : IREF/Kaolack

L'année 2016 est marquée par une forte augmentation des cas de feu et des superficies brûlées. Ceci est dû à la bonne pluviométrie mais aussi la faiblesse des équipements au niveau des comités de lutte.

XII.2.3 Reboisement et conservation des sols

Le reboisement figure parmi l'une des missions régaliennes les plus importantes pour le Service Forestier. Il se fait en partenariat avec les Collectivités locales, les mouvements associatifs, les mouvements scolaires, les projets et programmes et les populations. Ceux-ci accompagnent le Service Forestier tant au niveau de la production de plants qu'au niveau des actions de plantation.

XII.2.3.1 Production de plants

Tableau 12.8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 2015 et 2016

Type de pépinière		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %	2016	2015	Variation %
Régie	Pépinière	1	1	0,00	1	1	0,00	3	1	200	5	3	66,6
	Plants	6 719	7935	-15,3	18 237	35 530	-48,6	83 126	148 800	-44,1	108 082	192 265	-43,7
Villageoises	Pépinière	4	1	300	15	12	25	14	13	7,69	23	26	11,53
	Plants	1167	451	158	13 330	21 299	-37,4	13 563	23 607	-42,5	28060	45 357	-38,13
Communautaires	Pépinière	1	0	0,00	3	3	0	4	6	-33,3	8	9	-11,11
	Plants	69	0		3600	6 410	43,8	10 310	5 007	105,9	13979	11 417	22,44
Individuelles	Pépinière	11	14	21,4	12	10	20	19	8	137,5	42	32	31,25
	Plants	3 497	5524	-36,69	9193	15 688	-41,4	9602	6 561	46,3	22292	27773	-19,7
Scolaires	Pépinière	3	0		0	3		0	2		3	5	40
	Plants	306	0	306	0	1300	-1300	0	0	0	306	1300	-76,4
Privés	Pépinière	1	5	-80	7	3	133	03	11	-72,7	11	19	-42,1
	Plants	4 144	8 400	-50,6	19 722	28 991	-31,9	7317	27 878	-73,7	31183	65269	-52,22
Total	Pépinière	21	21	0	40	32	25	43	41	4,87	**104**	**94**	**10,63**
	Plants	15 902	22 310	-28,7	64082	109 218	-41,3	123 918	211 853	-41,5	**203902**	**343 381**	**-40,6**

Source : IREF/Kaolack

Une production en baisse de 40,6% a été notée dans l'ensemble de la région de Kaolack. Ceci est dû non seulement à la mauvaise qualité de l'eau d'arrosage au niveau des pépinières de Kaolack et de Guinguinéo mais aussi à la faiblesse des taux de germination de certaines semences récalcitrantes.

Malgré l'envergure appréciable de la pépinière de Nioro et la bonne qualité de l'eau, le manque d'intrants et l'insuffisance de la main d'œuvre ne militent pas en faveur d'une grande production.

Tableau 12.9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 2016

Espèces	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %
Forestières	9 400	nd	nd	100 274	nd	nd	47 763	nd	nd	157 437	136 912	-13,0
Fruitières	200	nd	nd	11 810	nd	nd	3 079	nd	nd	15 089	13 324	-11,7
Fruitières forestières	1 700	nd	nd	37 475	nd	nd	4 554	nd	nd	43 729	39 149	-10,5
Ornementales	1 100	nd	nd	467	nd	nd	3 931	nd	nd	5 498	14 517	164,0
Total	12 400	nd	nd	150 026	nd	nd	59 327	nd	nd	221 753	203 902	-8,0

Source : IREF/Kaolack

Tableau 12.10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation en 2016

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	80 263	58,6	2 322	17,4	13 806	35,3	11 811	81,4	108 202	53,1
Villageois	14 342	10,5	2 124	15,9	7 631	19,5	713	4,9	24 810	12,2
Individuelle	11 417	8,3	4 458	33,5	6 280	16,0	137	0,9	22 292	10,9
Privé	19 559	14,3	1 193	9,0	1 953	5,0	1 161	8,0	23 866	11,7
Scolaire	111	0,1	0	0,0	30	0,1	45	0,3	186	0,1
communaut	4 607	3,4	2 050	15,4	7 309	18,7	13	0,1	13 979	6,9
projet	6 613	4,8	1 177	8,8	2 140	5,5	637	4,4	10 567	5,2
Total	136 912	100,0	13 324	100,0	39 149	100,0	14 517	100,0	203 902	100,0

Source : IREF/Kaolack

XII.2.3.2 Plantations réalisées

Tableau 12.11: Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative en 2016

Type de plantation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %
Plantations massives (ha)	6,7	10,76	60,6	46,8	71,14	52,0	87,8	145,6	65,8	141,3	227,5	61,0
Plantations linéaires (km)	6,8	11,15	64,0	8,5	28,785	238,6	24,6	76,1	209,3	39,9	116,035	190,8
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	86	45,5	-47,1	31,7	160	404,7	37,7	46,19	22,5	155,4	251,69	62,0

Source : IREF/Kaolack

EXPLOITATIONS FORESTIERES

XII.3 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.3.1 Potentiel faunique

La chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau 12.12 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Guinguinéo	0	0	0	0		0
Kaolack	05	05	0	152 282	152 282	0
Nioro	04	04	0	130 000	130 000	0
Région de Kaolack	09	09	0	282 282	282 282	0

Source : IREF/Kaolack

XII.3.2 Résultats des campagnes de chasse

Tableau 12.13 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 2016

Désignation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	Année 2015	2016	Variation %
Nombre de chasseurs	0	0	0	41	41	0,0	42	128	204,8	87	169	94,3
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	0	0	0	6	5	-16,7	27	17	-37,0	27	12	-55,6
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	0	0	0	4 866	5121	5,2	3 275	4388	34,0	9 917	9509	-4,1
Nb de pièces de reptiles abattus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF/Kaolack

XII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.4.1 Atouts

- Existence au niveau de la région d'un modèle réussi de gestion durable des forêts : cas de la forêt aménagée de Sambandé ;
- Diminution progressive de la pression sur les ressources forestières naturelles
- Régénérations des sols par l'association entre arbres et cultures ;
- Diversification des sources de revenus contribuant à la lutte contre la pauvreté rurale ;
- Protection et récupération des sols contre la salinisation ;
- Bonne expérience des différents acteurs intervenant dans la GRN ;
- Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des populations locales ;
- Introduction de la culture biologique ;
- Généralisation des conventions locales dans la gestion des aires mises en défens ;
- Adhésion des populations à la diversification des espèces à planter ;
- mobilisation des acteurs pour le reboisement des zones humides (Baobolong).

XII.4.2 Contraintes

- Sous équipement et insuffisance de dotation en petits matériels de lutte destinés à l'équipement des comités villageois de lutte contre les feux de brousse ;

- Non dénonciation des acteurs des feux par la population locale ;
- Faible participation des collectivités Locales à la lutte contre les feux de brousse et aux actions de reboisement ;
- insuffisance et/ou retard dans la mise en place des intrants de production de plants fournis par la DEFC ;
- inexistence de pépinière en régie propre aux secteurs de Kaolack et Guinguinéo ;
- la prolifération de chacals et d'hyènes dans les zones amodiées ;
- les pressions exercées par les oiseliers sur certaines espèces d'ornement comme les tourterelles ;
- l'absence d'inventaire des zones de chasse ;
- L'inexistence de matériels pour les pépinières en régie de Kaolack et de Guinguinéo et la mauvaise qualité de l'eau dans ces deux contrées constitue des entraves à une bonne campagne de reboisement ;
- Le taux de salinité très important par endroits et le manque de formation d'une large majorité des acteurs en techniques de plantation.

XII.4.3 Perspectives

Pour une production de plants en quantité et qualité, nous suggérons en plus d'une dotation conséquente en matériels, la réhabilitation des puits de la pépinière en régie de Koutal. Ces solutions aideraient beaucoup dans la satisfaction des besoins des populations.

La résolution des problèmes évoqués aiderait beaucoup dans l'atteinte des objectifs fixés pour les années à venir avec une plus grande implication des populations dans la réalisation des activités inscrites dans la plateforme des actions.

CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement est un système dynamique et complexe qui comprend deux sous systèmes en interrelation : le sous-système naturel constitué par le milieu physique ou l'espace géographique (sol, eau, air, énergie) bien délimité avec ses facteurs biotiques (faune et flore) et le sous-système humain avec l'homme et les facteurs socioculturels et économiques.

L'environnement constitue un secteur transversal dont plusieurs activités y sont menées sans la prise en compte de son importance et de son influence dans notre vie quotidienne. La mise en place d'un cadre juridique rénové pour une bonne gestion de l'environnement constitue l'une des préoccupations des pouvoirs publics au Sénégal. La loi n° 83-05 du 28 Janvier 1983 portant Code de l'environnement avait été élaborée sur la base de priorités bien définies : les installations classées, la pollution des eaux, la pollution sonore, la pollution de l'air et les odeurs incommodantes. En termes de responsabilité, l'article 34 du décret n° 96-1134 du 27 décembre 1996 issu du Code des Collectivités locales, précise que «la CL gère les déchets produits dans son périmètre. Elle prend toutes les dispositions indispensables pour leur collecte, leur transport et leur traitement. Elle peut aussi en collaboration avec d'autres CL, installer des centres de traitement des déchets». En plus, les collectivités locales exercent un droit de veille environnementale sur toute l'étendue de leur territoire. D'autres textes réglementaires précisent les dispositions idoines à prendre pour une gestion efficiente des déchets solides, il s'agit de la loi 74 du 10 avril 1974 et des codes de l'environnement (Loi 2001 – 01 du 15 janv. 2001) et de l'Hygiène (Loi 83-71 du 05 juillet 1983). La Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est responsable de l'exécution des actions, activités et missions de la DEEC dans sa zone de compétence. Une partie de ses activités coïncide avec le plan de ce chapitre qui retrace les activités de collecte, d'évacuation et de gestion des déchets solides, des ICPE et des EIE.

XII.2 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XII.2.1 La collecte et l'évacuation des déchets

Les déchets constituent un facteur de haut risque pour notre environnement et par conséquent pour la santé des populations. Cela explique le fait qu'il soit resté une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans tous les pays du monde. Malgré toutes les tentatives entreprises par nos Gouvernements, une solution durable au phénomène « déchet » demeure encore chimérique pour la plupart des pays du tiers monde. Des quantités impressionnantes de déchets indiquent l'entrée et/ou la sortie des principales Collectivités Locales du Sénégal. Généralement, la collecte des déchets se fait par les charrettes avec le système ROC (ramassage des ordures par charrettes) ce système de collecte se fait au niveau des quartiers et les collecteurs sont organisés en GIE avec l'appui de la Caritas et le management du Comité de Développement de Kaolack (CODEKA). Conscient des limites des initiatives des collectivités locales dans le domaine de la gestion des ordures ménagères, l'Etat du Sénégal avait mis en place en 2007 une Délégation Régionale à Kaolack sous la tutelle de l'Agence de la Propreté

du Sénégal (APROSEN). Elle avait pour mission d'accompagner les collectivités locales de la région dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre de leurs programmes de salubrité, de même que l'information, l'animation et la sensibilisation du public et le renforcement des capacités des acteurs de l'assainissement solide. La fin du programme en 2012 a laissé un grand vide dans la collecte et la gestion des déchets. Pour la poursuite d'appui aux collectivités locales, un Programme National de gestion es déchets solides (PNGD) a été mis en place par le Sénégal afin de les appuyer à l'amélioration de leur cadre vie et à la satisfaction de la demande sociale.

La gestion des déchets

En général la plupart des collectivités locales de la région assure la collecte des ordures ménagères à l'aide de moyens rudimentaires et insuffisants. Elles conçoivent, organisent et financent le secteur qu'elles exécutent en partie avec leur propres moyens techniques et financiers Les organisations communautaires interviennent, pour la plupart dans les opérations d'information et de sensibilisation et très peu dans la collecte (Set Setal), contrairement aux GIE et les privés qui interviennent dans l'après collecte. Dans la commune de Kaolack, grâce à l'appui des ONG (ASDES, Caritas, Jan Boubess) et certaines ASC, les GIE ont mis en œuvre le système de Ramassage des Ordures par Charrettes (ROC) dans les différents quartiers. La faiblesse des moyens logistiques, financiers et humains des collectivités locales inhibe toutes les actions d'assainissement solide dans les différentes communes de la région. C'est pourquoi, depuis quelques années il y a une prolifération des dépôts sauvages au niveau des quartiers et périphéries. Cette situation s'explique par le fait d'une mauvaise gestion des ordures ménagères et le manque d'un système adéquat de gestion des ordures. A ce titre, la Caritas est venue en appoint pour un projet de mise en place des centres de valorisation et de gestion des déchets au niveau des communes de Gandiaye, Keur Madiabel et Kahone. Ce projet permettra à ces communes d'avoir un système adéquat de gestion des déchets mais aussi penser à une valorisation des déchets et à leurs mises en valeurs. Ce projet sera renforcé par le PNGD qui vise à mettre en place un Comité Inter Villageois de Développement au niveau de Latmingué avec des Points de Regroupement Normalisé (PRN) qui polarisent les quartiers mais même temps serviront de dépôts tampon.

XII.2 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Sont concernées par la législation sur les ICPE : « les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières et, d'une manière générale, les installations industrielles, artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et toutes autres activités qui présentent soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation il existe une nomenclature. Elle se présente sous la forme d'une liste de substances et d'activités auxquelles sont affectées des seuils (Volume d'activité, quantité de produits, superficie occupée, puissance des machines etc.)

En fonction du dépassement de ces seuils, il existe deux régimes : le régime de la

déclaration (D) et le régime de l'autorisation (A). Ce régime détermine la procédure d'instruction du dossier, préalable à la mise en service de l'installation.

En 2016, le nombre d'établissements classés recensés se chiffre à 121 contre 241 en 2015, soit 120 unités de moins en termes absolus et 50% en termes relatifs. Ces établissements sont constitués en 2016 de boulangeries (41%), de station-service (31%) dépôts de gaz (12%). Quelques difficultés sont notées dans la gestion des installations classées :

- non-respect de la réglementation en matière de sécurité des ICPE ;
- recouvrement difficile des taxes des installations classées etc.

Tableau 12.1: Evolution des ICPE selon la nature et la classe en 2015 et 2016

Nature ICPE	Classe	Dép Kaolack			Dép Nioro			Dép Guinguineo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Scieries	**2ième**	0	00		0	00		0	00		0	**00**	
Stations-services	**2ième**	**7**	30		**5**	06		**35**	02		**47**	**38**	
Boulangeries	**2ième**	**17**	41		**7**	3		**136**	6		**160**	**50**	
Dépôts de gaz butane	**2ième**	**3**	08		**3**	01		**7**	01		**13**	**10**	
Ferme agricole	**2ième**	**0**	**-**		**0**	**-**		**1**	**-**		**1**		
Boiseries	**2ième**	**0**	**-**		**0**	**-**		**1**	**-**		**1**		
Appareils à pression	**2ième**	**0**	**-**		**1**	**-**		**4**	**-**		**5**		
Garage camion	**2ième**	**1**	**-**		**0**	**-**		**2**	**-**		**3**		
Industries	**2ième**	**1**			**0**			**2**			**3**		
Décorticage arachide			**09**			**00**			**00**			**09**	
Fabrique de glace	**2ième**	**1**	**01**		**0**	**00**		**4**	**00**		**5**	**01**	
Usine			08			02			00			**10**	
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	1	03		0	00		2	00		**3**	**03**	
Total		**31**	**100**		**16**	**12**		**194**	**9**		**241**	**121**	

Source : Division Régionale de l'environnement et des établissements classés

ENVIRONNEMENT RURAL : Les perturbations enregistrées sur l'environnement rural sont la résultante de plusieurs facteurs négatifs d'ordre naturel (sécheresse, effets des changements climatiques) et anthropique (monoculture, feux de brousse, défrichements abusifs, coupes de bois, etc.).

Ainsi les principaux problèmes identifiés sont :

- l'appauvrissement des terres agricoles entraînant des baisses de rendements ;
- la déforestation ;
- le déficit en combustibles ligneux et en bois de service ;
- la mauvaise qualité de l'eau ;
- l'ensevelissement et le tarissement des points d'eau

- la non redéfinition de l'espace pastoral entraînant des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- l'exode rural ;
- la pauvreté des populations rurales ;
- La pollution de l'espace rural par le rejet industriel d'eaux usées.

XII.2 XII.4 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels. Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère(AEI), soit une étude d'impact approfondie(EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes. Dans la région, la prise en compte de l'aspect environnemental semble être chimérique. Les projets en cours omettent souvent le respect des clauses de l'EIE en impliquant la DREEC dans le processus de mise en œuvre de leurs programmes

L'évaluation environnementale est devenue une exigence depuis l'avènement du code de l'environnement en son article L4 8 qui stipule que « Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale».

Ainsi tous les projets de développement concernant la région de Kaolack devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale.

En 2016, le nombre d'études d'impact environnemental s'élevait à 9. Il s'agit des projets relatifs à l'établissement de pistes rurales, à l'agro industrie, à l'assainissement, à l'énergie etc.

Tableau 12.2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation en valeur nette	Secteurs
	2015	2016		
Dép Kaolack	2	08		- Piste rurale - Agro industrie - Assainissement - Station de traitement fluore - Gestion des déchets - Centrale solaire - Usine plastique
Dép Nioro	2	01		Piste rurale
Dép Guinguineo	2	00		
Région	3	09		
Total études région	09	09		

Source : Division Régionale de l'environnement et des établissements classés

XII.5 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

Le système hydrographique de la région est caractérisé par deux principaux cours d'eau :

- le prolongement Nord du bras de mer « Saloum », cours d'eau salée pérenne qui s'étend sur 50 km environ dans les départements de Kaolack et Guinguinéo.

- le Baobolong, défluent du fleuve Gambie s'assèche dans sa partie aval en milieu de saison sèche. Douces en saison des pluies, les eaux deviennent saumâtres à salées en saison sèche. La vallée du Baobolong s'étend du Sud-ouest de Nioro jusqu'à Maka-Yopp (région de Kaffrine) sur une longueur de 150 km environ. Sur sa rive gauche dans le département de Nioro, elle prend un affluent le Miniminiyang bolong qui se prolonge sur 26 km vers le Nord.

Au niveau régional, on note une insuffisance de terres fertiles du fait des besoins de plus en plus grandissants en terres de cultures liés à la démographie galopante et aux problèmes de dégradation.

Les principaux problèmes de dégradations des terres identifiés sont :

- le ravinement principalement dans le département de Nioro
- la salinisation et l'acidification dans le département de Kaolack et la communauté rurale de Mbadakhoune (département de Guinguinéo)
- la baisse de fertilité des sols

Les principales causes de dégradation des terres sont :

- érosion hydrique et éolienne
- avancée de la langue salée
- absence de jachère, de rotation et d'assolement
- faible pluviométrie
- feux de brousse.

XII.7 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.7.1 Atouts et potentialités

Il y'a lieu de noter la présence de quelques atouts qui constituent de réels motifs d'espoir pour le développement de la région, notamment :

- la mise en place du code forestier ;
- la mise en place du code de l'Environnement et du PAER ;
- la systématisation de l'évaluation environnementale avant la mise en œuvre des projets et programmes
- la présence de bon nombre d'acteurs intervenant dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (OCB, ONG, Projets, Programmes, existence de cadre de concertation, etc.) ;
- le développement de l'assainissement dans la région ;
- la présence du Service Régional de l'Environnement et des Etablissements Classés(DREEC) ;
  -l'existence du code de l'environnement.

XII.7.2 Contraintes

Les principales autres contraintes à la protection et la restauration de l'environnement sont :

- le dépôt sauvage des ordures
- la sécheresse persistante avec comme conséquence la disparition et la raréfaction de certaines espèces ligneuses comme *Cordyla pinata* (dimb), *Sclerocaria berea* (ber), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Borasus eathiopium* (ronier), *Ceiba pentandra* (fromager) ;
- la pression démographique et ses incidences sur l'utilisation des ressources naturelles ;
- le coût élevé de l'énergie ;
- le coût élevé des investissements en matière d'assainissement solide et liquide ;

- la faible prise en charge de l'environnement et des ressources naturelles par les collectivités locales ;
- déficit de conscience populaire de la protection de l'environnement ;
- la dégradation des sols et du couvert végétal très prononcée notamment la salinisation des terres ;
- la pauvreté des sols, leur faible capacité de rétention en eau, leur infestation par les termites et la divagation animale qui sont à la base du faible taux de réussite des plantations forestières dans la région ;
- la perte de biodiversité.

XII.7.3 Perspectives

Faire appliquer le code de l'environnement

Amélioration du cadre de vie urbain et rural notamment

- **la gestion spatiale avec l'**élaboration les plans de gestion des ordures ménagères dans chaque CL, Elaborer des Plans de lotissement dans les gros villages
- Modernisation de l'habitat urbain et rural (restructurer des quartiers spontanés, Aménager une ZAC dans chaque département,
- **Promotion d'infrastructures d'épanouissement des populations**

Aménagement des établissements humains

- Elaborer des plans d'aménagement adaptés à chaque localité (PDU, SDAU, PUR, SAGTC)
- réactualiser le PDA de Nioro
- élaborer le PDA de Guinguinéo
- élaborer le POAS dans les CR
- élaborer les plans de gestion des ordures ménagères dans chaque CL
- Elaborer des Plans de lotissement dans les gros villages
- étendre les périmètres des communes

Promotion des activités culturelles et touristiques

- réhabiliter et équiper le centre culturel régional
- aménager les sites historiques et culturels
- renforcer le Fint' arts
- appuyer le Fest 'rires
- organiser des journées culturelles départementales
- Organiser un festival des musiques traditionnelles
- Appuyer le syndicat d'initiative.

CHIPITRE XIII-EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

Le présent chapitre traite de la situation de l'emploi et du travail dans la région de Kaolack. Les données recueillies proviennent de l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) et celles issues des résultats du RGPHAE 2013. Ainsi, nous passerons en revue la force de travail, l'activité économique, les contrats et les conflits de travail.

XIII.2 LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Selon le RGPHAE de 2013, la population active de la région de Kaolack était évaluée à 246 447 individus. Cette population active est essentiellement composée des hommes (160 925) et se situe principalement au niveau des départements de Kaolack et Nioro avec respectivement 80 933 et 58 125 individus.

Tableau 13.1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative

Département	Population en âge de travailler			Population active		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Kaolack	126 410	146 996	273 406	nd	nd	92 908
Nioro	81 345	95 189	176 534	nd	nd	58 560
Guinguineo	29 697	31 726	61 423	nd	nd	23 715
Région	237 452	273 911	511 363	nd	nd	175 181

***Source** : ANSD RGPHAE*

Tableau 13.2 : Répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe, par circonscription administrative

Département	Population active occupée			Taux de chômage en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Kaolack	53,3	17,4	34,0	*16,8*	45,9	27,5
Nioro	56,2	13,5	33 ,2	21,3	53,0	31,5
Guinguineo	62,9	15,9	38,6	14,6	53,9	27,9
Région	55,5	15,8	34,3	18,1	49,2	28,9

***Source** : ANSD RGPHAE*

Selon les résultats du RGPHAE, le chômage au niveau de la région de Kaolack s'élève à 28,9%. Par ailleurs, le taux de chômage est plus élevé dans le département de Nioro (31,5%) que dans ceux de Kaolack (27,5%) et de Guinguineo (27,9%). Le taux de chômage est moins accentué chez les hommes (18,1%) que chez les femmes (49,2%).

L'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de Kaolack a recueilli en 2016, 55 demandes d'emploi contre 110 en 2015.

Tableau 13.3 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le statut en 2015 et 2016

Statut	2015			2016			Variation nette		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Manœuvres	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Employés	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Autres	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	**nd**	**nd**	**110**	**nd**	**nd**	**55**	**nd**	**nd**	**-55**

Source *: IRTSS de Kaolack*

XIII.3 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

En 2016, parmi les 93 établissements ouverts, les 75 sont des PART, les 9 des SARL, les 5 des GIE. Par rapport à l'année 2015, on constate une augmentation de 22 unités du nombre d'établissement ouverts.

Tableau 13.1 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative en 2015 et 2016

Année	Statut juridique							
	PART	SA	SARL	AS	GIE	ONG	Autres	TOTAL
2015	38	5	2	nd	19	nd	3	71
2016	75	1	9	1	5	2	1	93
Variation %	97,4	-80	350		-73,7		-66,7	31

Source *: IRTSS de Kaolack*

XIII.3 LES CONTRATS DE TRAVAIL

En 2016, on a dénombré 1476 contrats contre 1006 en 2015, soit une augmentation annuelle de 46,7%.

Cette augmentation au cours de l'année 2016 est essentiellement constatée dans l'effectif des hommes qui s'est accru de 54,8%. Par rapport au type de contrat, on constate un accroissement des contrats à durée indéterminée de 42.5% ceux a durée déterminée de 86,5%. Par contre, les contrats saisonniers se sont rétrécis de 20,4%. On constate que plus de 2 contrats sur 10 (23,8%) sont à durée indéterminée et près de 5 contrats sur 10 (50,4%) sont à durée déterminée.

Tableau 13.2 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type en 2015 et 2016

Type de contrat de travail	sexe	Région		
		2015	2016	Variation %
Contrat à durée indéterminée	Masc.	172	222	29%
	Fem.	75	130	73%
	Ens.	247	352	43%
Contrat à durée déterminée	Masc.	249	577	132%
	Fem.	150	167	11%
	Ens.	399	744	86%
Contrats saisonniers	Masc.	289	282	-2%
	Fem.	68	2	-97%
	Ens.	357	284	-20%
Apprentissage	Masc.	0	0	
	Fem.	1	0	-100%
	Ens.	1	0	-100%
Autres(*)	Masc.	2	21	950%
	Fem.	0	75	
	Ens.	2	96	4700%
Total	Masc.	712	1102	55%
	Fem.	294	374	27%
	Ens.	1006	1476	47%

Source : IRTSS de Diourbel. (*) Autres = stage

XIII.5 LES CONFLITS DE TRAVAIL

L'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale essaie toujours de trouver des solutions à l'amiable dans les conflits survenant entre employeurs et employés. Ainsi, sur les 120 requêtes déposées en 2016, 29 ont abouti à des conciliations et 19 à des non conciliations. Notons aussi que les requêtes déposées ont considérablement augmenté, passant de 30 en 2015 à 120 en 2016 soit 4 fois plus.

Tableau 13.3 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail, par circonscription administrative en 2015 et 2016

Circonscription administrative	Année	Conflits globaux			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
	2015	15	1	14	30
	2016	29	0	19	120
Région	Variation %	93%	-100%	36%	300%

***Source** : IRTSS de Diourbel*

XIII.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.6.1 Contraintes

- Insuffisance du personnel technique du service : deux (02) inspecteurs et un (01) contrôleur pour un volume de travail très important ;
- Sous informatisation du service ;
- Sous déclaration des entreprises ;
- Défaut de collaboration des employeurs.

XII.6.2 Perspectives

- Renforcement du personnel technique ;
- Informatisation du service : mise en réseau du parc, mise en place d'applications et de bases de données ;
- Sensibilisation des employeur

CHAPITRE XV : TRANSPORT

XV.1 INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports dans l'appui à l'économie, a élaboré diverses politiques pour réaliser de grands travaux à travers des programmes et projets structurants qui vont permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Sénégal. Ainsi dans le document portant Plan Sénégal Emergent (PSE), le Renforcement de la base logistique et des infrastructures comme fondement de l'émergence figure en bonne place. En effet, les objectifs poursuivis sont entre autres de (1) bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire afin de favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques; (2) désenclaver les zones de production à travers un réseau de routes et pistes rurales; (3) développer un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) ; et de (4) renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en renforçant les infrastructures d'intégration au marché sous régional et de dynamisation des échanges avec l'extérieur. Il est prévu en outre la réalisation d'ici 2017 d'infrastructures routières (1170 km de routes revêtues, au moins 4000 km de pistes rurales, au moins 7 ponts et ouvrages d'art, la construction et la modernisation des gares routières) ; d'infrastructures maritimes (réhabilitation des ports intérieurs de nouvelles infrastructures et plateformes portuaires) ; et d'infrastructures ferroviaires (réhabilitation 573 Km de ligne ferroviaire, réalisation d'une nouvelle ligne à écartement standard) et aéroportuaires (réhabilitation des aérodromes régionaux). Il en est de même du renouvellement et le renforcement du parc automobile public et privé ainsi que la sécurisation des voies de navigation aérienne et fluviomaritime qui favoriseront le développement et la modernisation des services de transport.

Le présent chapitre sera axe sur la situation du transport routier à travers le réseau routier, le parc automobile, les immatriculations, les permis de conduire et la situation du transport maritime.

XV.2 LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre de la région est caractérisé par deux types : le transport des personnes et celui des biens et services. Pour le premier type cité, il s'agit d'assurer la mobilité des personnes qui se déplacent à l'intérieur comme à l'extérieur de la région au moyen de véhicules ou de motos. En ce qui concerne l'autre type, il s'agit du transport de marchandises, du matériel, du bétail, bref de tout mouvement autre que la personne.

XV.2.1 Le transport routier

XV.2.1.1 Le réseau routier

La région de Kaolack a un réseau routier estimé en 2016 à 747 km contre 663 km l'année précédente. Il est composé de Routes nationales (RN) entièrement revêtues d'une longueur de 199 km, soit 26,6% de l'ensemble du réseau, de Routes Régionales (RR) de 73.8 km de longueur, de Routes départementales (RD) d'une longueur de 148

km, des Voiries urbaines de 49,3 km de longueur, et des routes non classées composées des pistes répertoriées ou non d'une longueur de 277 km.

La région est donc traversée par 3 routes nationales de 199 km de longueurs.

D'abord la RN1 qui traverse le département de Kaolack, reliant la région de Fatick à celle de Kaolack puis la région de Kaolack à celle de Kaffrine mesurant 58 km. Cette route relie directement la région de Tambacounda ainsi que les pays voisins du Mali et des deux Guinées.

Ensuite, il y a la RN4 qui traverse les trois départements de la région avec un linéaire de 112 km. Cette route relie en même temps la Gambie par Keur Ayib ainsi que les régions de la Casamance.

Enfin la RN5 qui quitte la région de Fatick pour rejoindre la RN4 à Kaolack a une distance de 29 km. Cette route relie la Gambie et le Sénégal via Karang.

Tableau 15.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative en 2016

Classification des routes	Type de routes	Région		
		2015	2016	Variation %
Nationales	RN1 (km)	58	58	0%
	RN4 (km)	112	112	0%
	RN5 (km)	29	29	0%
	Total (km)	199	199	0%
Régionales	Bitumées (km)	49,8	49,8	0%
	N. bitumées (km)	24	24	0%
	Total (km)	73,8	73,8	0%
Départementales	Bitumées (km)	49,7	49,7	0%
	N. bitumées (km)	98	98	0%
	Total (km)	148	148	0%
Non classées	Bitumées (km)	2,5	2,5	0%
	N. bitumées (km)	200	275	38%
	Total (km)	202	277,1	37%
Voiries urbaines	Bitumées (km)	40,3	49,3	22%
	N. bitumées (km)	0	0	0%
	Total (km)	36,8	49,3	22%
Ensemble	Bitumées (km)	341	350	3%
	N. bitumées (km)	322	397	23%
	Total (km)	663	747	13%

Source : AGEROUTE/Kaolack

Nb : Selon l'AGEROUTE, vu la configuration des projets, c'est pratiquement impossible de sortir les données par département. En effet, on résonne par projet (qui impacte en général sur plusieurs régions).

1- Il n y a pas de variation pour les routes nationales bien que la N 1 Fatick – Kaolack, la N 5 Keur Waly Ndiaye – Sokone et la N4 Dinguiraye – Keur Ayib soient reconstruites.
2- 75 km de pistes connexes dans le département de Nioro ;
3- 6 km de voirie urbaines à Nioro dans le cadre du projet de la N5 Dinguiraye – Keur Ayib ;
4- 3 km construites dans la commune de Kaolack dans le cadre du Promovilles.

Plus de 53% du linéaire total des routes de la région ne sont pas bitumées. Il n'y a que les routes nationales qui sont entièrement revêtues mais qui sont souvent dans un état lamentable. En effet, les tronçons Fatick/Kaolack et Dinguiraye/Keur Ayib, distants respectivement de 42 et de 38 km ne sont pas praticables.

Des solutions sont en train d'être trouvées pour entamer le démarrage des travaux de reconstruction des routes défectueuses. Priorité est donc donnée aux projets de construction des routes nationales traversant la région de Kaolack au cours de l'année précédente.

Tableau 15.2 : Projets en cours dans la région en 2016

Nature	Linéaire (km)	Département
Reconstruction de la N 1 Fatick - Kaolack	42	Fatick/Kaolack
Reconstruction de la N 4 Dinguiraye – Keur Ayib	40	Nioro
Reconstruction de la N 5 Keur Waly Ndiaye - Sokone	25	Kaolack/Foundiougne
Voirie urbaine de Nioro	6	Nioro
Total Routes Revêtues	**113**	
Pistes connexes	75	Nioro
Total Routes Non Revêtues	**75**	
TOTAL	**188**	

Source : AGEROUTE/Kaolack

Les projets en cours concernent les routes revêtues et les pistes connexes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

XV.2.1.2 Le parc automobile

Le parc automobile de la région est estimé à 14445 véhicules tous genres en 2016. Cependant les statistiques ne sont pas désagrégées jusqu'au niveau départemental mais le Service Régional du Transport Routier (SRTR) s'engage à corriger ce manquement dans les prochaines éditions.

La nature du parc est riche et variée. On retrouve presque tous les moyens de transport routier qui existent dans le pays. Le type de véhicule le plus utilisé est celui des voitures personnelles qui constituent plus de 40% de l'ensemble du parc. Ensuite il y a les taxis urbains (17%) les autocars interurbains (10,5%) les camionnettes (8,5%) et les taxis interurbains (7,4%).

Tableau 15.3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative en 2016

Type de véhicule	Région		
	2015	2016	Variation %
Véhicule Particulier Personnel	4 661	5796	24,4
Taxi Interurbain	971	1073	10,5
Taxi Urbain	2 351	2474	5,2
Camionnette	1 171	1234	5,4
Camion	811	869	7,2
Tracteur	607	503	-17,1
Remorque Semi-remorque	638	785	23,0
Autocar Interurbain	1 423	1523	7,0
Autocar Personnel	25	25	0,0
Autocar Urbain	52	51	-1,9
Transport Privé de Marchandise	1	1	0,0
Véhicule Auto-école	6	6	0,0
Véhicule Sanitaire Médical	3	8	166,7
Véhicule Spécial de Transport	85	97	14,1
Véhicule Travaux Publics	1	1	0,0
Indéterminé	0	0	#DIV/0!
Total	11 553	14445	25,0

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Par rapport à l'année précédente, l'évolution du parc a fait un bon de 2892 véhicules, soit une évolution relative de 25% représentant à peu près la même évolution que les voitures personnelles (24,4%).

On note globalement une évolution positive de l'ensemble des types de véhicule à l'exception des tracteurs et autocar urbains qui ont diminué respectivement de 17% et 1,9%.

Par ailleurs la politique de l'Etat réglementant l'importation des véhicules datant moins de huit ans depuis 2015 n'a certainement pas été sans conséquence sur les immatriculations.

Tableau 15.4 : Evolution des immatriculations selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2016

	De 0 à 5ans			De 6 à 10 ans			plus de 10 ans		
Type de véhicule	2015	2016	var%	2015	2016	var%	2015	2016	var%
voitures Particulières	50	89	78%	137	259	89%			
Taxis interurbains	0	0		0	0				
Taxis Urbains	0	0		7	10	43%	22	47	114%
Autocars (+ de 8 places)	3	1	-67%	44	2	-95%			

camionnettes	70	16	-77%	60	16	-73%			
Camions	3	2	-33%	57	15	-74%			
Tracteurs routiers	1	0	-100%	29	8	-72%			
Semi - remorques	0	0		27	4	-85%			
Deux roues (motos)	221	373	69%	50	20	-60%			
Tricycles	4	12	200%	0	0				
Autres	0	0		0	0				
Total	357	441	24%	789	166	-79%			

SOURCE : DRT TT Kaolack

XV.2.1.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

L'ensemble des nouvelles immatriculations en 2016 est estimé à 442 unités.

La situation reste identique aux statistiques présentées dans l'estimation du parc automobile avec la prédominance des voitures particulières (63%). On note la percée des camionnettes (10,4%) qui arrivent en deuxième position, suivies respectivement autocar interurbains (8,8%) des remorques et semi-remorques (7,2%) et des tracteurs (4,2%).

Tableau 15.5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type en 2016

Types des véhicules immatriculés	2014	2015	2016	variation (2016)/ (2015)	
				Nb	%
Autocar Interurbain	13	26	39	13	33,3
Autocar Personnel	2	2	2	0	0,0
Camion	7	8	14	6	42,9
Camionnette	46	30	46	16	34,8
Remorque Semi-remorque	28	28	32	4	12,5
Taxi Urbain	6	4	10	6	60,0
Tracteur	30	21	19	-2	-10,5
Véhicule Auto-école	1	0		0	
Véhicule Particulier Personnel	232	228	279	51	18,3
Véhicule Spécial de Transport	3	1	1	0	0,0
Total	368	348	442	94	21,3

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

L'évolution des nouvelles immatriculations se présente en dents de scie pour les trois dernières années. En effet, entre 2014 et 2015, il y a une diminution de 5,4%. Par contre, entre les années 2015 et 2016, on observe une évolution positive de 21,3%.

Dans la région de Kaolack, les nouvelles immatriculations montrent que la population n'est pas très disposée pour s'octroyer de nouveaux véhicules. Cela est confirmé par les 37 véhicules neufs, immatriculés durant toute l'année 2016 contre 34 l'année précédente.

Tableau 15.6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état en 2016

Etat des véhicules immatriculés	2014	2015	2016	variation (2015)/(2016)	
				Nb	%
Véhicules neufs	24	34	**37**	3	8,1
Véhicules d'occasion	344	314	**419**	105	25,1
Total	368	348	**456**	108	23,7

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

L'année 2012 a été très fournie en véhicules neufs avec 51 unités contre 24 en 2014 34 en 2015 et 37 en 2016. L'année 2016 est celle qui a enregistré le plus grand nombre de nouvelles immatriculations durant les 5 dernières années, devançant de 108 unités celles de 2015.

XV.2.1.4 Les permis de conduire

L'octroi du permis de conduire est assujetti à un passage obligatoire de l'examen du code de la route. En cas de réussite, un autre passage pratique est proposé aux lauréats. La réussite de ces deux passages vous donne l'opportunité d'avoir un permis de conduire en bonne et due forme.

Les permis de conduire sont délivrés en quatre catégories distinctes : les deux roues, les véhicules légers, les poids lourds et les transports en commun.

Sur ce fait, 4783 candidats se sont présentés en 2016 à l'examen du code de la route avec un taux de réussite de 67,3% (contre 81,9% en 2015). Par ailleurs, les 2276 candidats aptes à subir les examens de conduite ont connu un taux de réussite de 68,2% (contre 72,9% en 2015).

En 2016, les détenteurs de permis de conduire de la catégorie poids lourd sont les plus nombreux avec 60,3% des admis, contre 26% pour les transports en commun et 12,6% pour les véhicules légers.

Tableau 15.7 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis en 2016

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits
Deux roues	2015	42	38	90,5	5	4	80
	2016	**61**	**53**	**86,9**	**25**	**13**	**52**
	Variation %	45,24	39,47	-4,0	400	225	-35
Véhicules légers	**2015**	**673**	**578**	**85,9**	**813**	**579**	**71,2**
	2016	**897**	**603**	**67,2**	**294**	**197**	**67,01**
	Variation %	33,28	4,33	-21,7	-63,8	-66,0	-5,9
Poids lourds	**2015**	**2 514**	**2 038**	**81,1**	**2 718**	**1 998**	**73,5**
	2016	**2976**	**1955**	**65,7**	**1021**	**936**	**91,7**
	Variation %	18,38	-4,07	-19,0	-62,4	-53,2	24,7
Transport en commun	**2015**	**717**	**578**	**80,6**	**774**	**563**	**72,7**
	2016	**849**	**608**	**71,6**	**936**	**406**	**43,4**
	Variation %	18,41	5,19	-11,1	20,9	-27,9	-40,3
Ensemble	**2015**	3 946	3 232	**81,9**	4 310	3 144	**72,9**
	2016	4783	3219	**67,30**	2276	1552	**68,2**
	Variation %	21,21	-0,40	-17,83	-47,19	-50,64	-6,5

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

En ce qui concerne la catégorie des deux roues, le pourcentage de 0,8% des détenteurs de permis en 2016 semble inquiétant dans la mesure où dans la région de Kaolack le transport par des motos est très prisé. Cela veut dire que le permis de conduire de ce type de transport ne semble pas être obligatoire.

L'évolution négative de 35% des permis de conduire octroyés entre 2015 et 2016 à la catégorie des deux roues témoigne encore une fois le désintéressement des conducteurs de motos à se formaliser.

Globalement on note une évolution négative de 6,5% des personnes détentrice de permis de conduire entre 2015 et 2016. Cette évolution négative est observée pour tous les types de permis à l'exception des poids lourds (cf. tableau).

XV.2.1.5 Les types de transport routier

XV.2.1.5.1 Les transports voyageurs : urbain et interurbain

XVI Le transport urbain

Pour se déplacer en milieu urbain, la population de la région emprunte les taxis urbains «jaune noir», les taxis clandos, les cars urbains et les vélomoteurs.

Le point de départ du transport automobile est généralement organisé à partir des garages qui sont bien organisés surtout dans la commune de Kaolack. Il s'agit des garages des taxis clandos qui sont souvent dans les marchés centraux. Cela veut dire que tous les taxis de la région sont d'abord des taxis clando. Rares sont les taxis « jaune noir » qui circulent librement à la recherche de clients.

Il existe un autre type de transport urbain qui fait aujourd'hui une distinction particulière de la région de Kaolack. Il s'agit du transport des vélomoteurs, communément appelés « Jakarta », qui concurrencent sérieusement les taxis et les autocars.

XVII Le transport interurbain

Pour voyager dans le pays, le moyen de transport public le plus courant est le car, le bus ou le taxi-brousse. Comme précédemment, le trafic se fait autour des garages plus adaptés et plus organisés. Il s'agit des gares routières existantes dans le département de Kaolack qui sont : « liberté », « garage Nioro » et la gare routière urbaine pour la commune de Kaolack, Gandiaye et Ndoffane. Pour le département de Nioro, il y a la gare routière qui porte le même nom, celles de Keur Ayip, Médina Sabakh et Keur Madiabel. Il y a une seule gare routière dans le département de Guinguinéo.

XVIII Le transport de marchandises

Ce type de transport est moins organisé que les autres. Généralement les particuliers disposent des camions ou des véhicules adaptés pour faire usage de transport de marchandises.

XVIII.1 LE TRANSPORT FLUVIAL ET/OU MARITIME

XVIII.1.1 Les infrastructures portuaires

Les activités du transport maritime au niveau de la région se déroulent au niveau du port de Kaolack et des deux (2) Wharf (Diorane et Lyndiane). Le Warf de Lyndiane permettait à la Suneor d'exporter sa production d'huile brute et de tourteaux

d'arachide, tandis que celui de Diorane constitue le lieu d'embarquement pour l'exportation du sel de la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum (NSSS).

Les installations au niveau du port sont pour la plupart vétustes et l'absence de moyens logistiques surtout de vedette pour la capitainerie ne permet pas souvent de faire appliquer la réglementation.

Par ailleurs, on note un sous-équipement notoire au niveau des ports annexes de Lyndiane et Diorane.

XVIII.1.2 Les mouvements de navires et/ou d'autres embarcations

Les mouvements au niveau du port de Kaolack et annexes ont concerné 66 navires marchands au cours de l'année 2016 contre 75 en 2015 et 35 en 2014 soit une diminution de 12% du nombre de navires ayant accosté dans la région par rapport aux deux dernières années.

En outre, il faut noter une certaine diversité dans l'immatriculation des navires enregistrés au niveau du port et de ses annexes, car, en dehors du Sénégal, les différents pavillons de ces navires sont : le Togo, le Libéria, l'Italie, la Turquie, le Danemark, la Hollande, Malte, le Panama, Belize et Antigua.

XVIII.1.3 Le transport de personnes

Le Port de Kaolack ne constitue pas un lieu d'embarquement et de débarquement de personnes.

Néanmoins, un transport fluvial de personnes et de biens qui a pris beaucoup de l'ampleur s'effectue à partir du débarcadère du marché aux poissons de la ville Kaolack. Des pirogues y assurent des liaisons régulières à travers les bras de mer, les bolongs et en mer entre les îles du Saloum (Niodior, Dionawar, Bassoul, Djirnda, etc.) et parfois vers la Gambie surtout à l'occasion du Gamou annuel de Médina Baye. De par son caractère informel, les statistiques sur les flux de personnes et de biens pour cette catégorie de transport ne sont pas enregistrées.

Cependant, il faut rappeler que jadis, le bateau « Africa Queen » qui effectuait des liaisons depuis l'Europe pour les tours operators vers les îles du Saloum et la Guinée Bissau n'a plus de liaisons vers ces destinations.

XVIII.1.4 Le transport de marchandises

Le transport de marchandises se limite à l'exportation du sel, de l'huile brute, du tourteau et également du basalte qui transite vers la région de Ziguinchor.

Les bateaux qui débarquent au port de Kaolack se chargent de transporter ces marchandises.

XVIII.1.4.1 Structure du trafic global par type de conditionnement

Le port de Kaolack est un vieux port qui ne reçoit que des bateaux à faible capacité du fait de sa capacité d'accueil qui n'est pas très fameuse. Depuis longtemps, les populations attendent en vain le dragage du fleuve tant annoncé.

Néanmoins, le port continue de vaquer à ses occupations d'exportation des produits locaux qui font la fierté de Kaolack. Il s'agit du sel, du tourtereau de l'huile et depuis quelques temps du basalte.

La production du sel, effectuée par La Nouvelle Société des Salins du Saloum (NSSS), constitue la principale source d'exportation. En 2016 pour le fret à l'embarquement, plus de 45% du trafic maritime sont constitués de sel. Il ya également le basalte, les dérivés de l'arachide : le tourtereau et l'huile produite par la SUNEOR.

Structure du trafic global par sens

Les débarquements

Aucune marchandise n'a été débarquée au niveau du port et de ses annexes durant 2015 et 2016 ; cette même situation a été observée depuis 2009. Jadis, des sacs en balle et du bois en provenance de la Côte d'Ivoire étaient débarqués au niveau de la région.

Les embarquements

Les embarquements de marchandises au niveau du port et principalement de ses annexes (Diorane et Lyndiane) ont diminué de 7,75% en 2016 où 137 659 tonnes ont été embarquées contre 149 225 tonnes en 2015.

Pour ce qui est du sel, les embarquements ont augmenté de 2.3% en passant de 60 859 à 62 275 entre 2015 et 2016.

Le transit

Les seuls mouvements de transit au niveau du port concernent le Basalte acheminé par camions depuis les sites d'exploitation dans la région de Thiès. En 2016, c'est 66 650 tonnes de basalte qui ont été embarquées depuis le port de Kaolack pour être acheminées vers d'autres destinations.

XVIII.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.2.1 Atouts

1. En matière de transport routier

Maillage du territoire national avec des Directions régionales qui maitrisent le réseau.

L'atout majeur du transport routier c'est la présence de trois Routes Nationales.

Il y a également le statut de ville carrefour de la commune de Kaolack qui est un passage obligatoire des régions sud, de Kaffrine et Tamba, ainsi que les pays riverains de la Gambie, Les deux Guinées et le Mali.

2. En matière de transport fluvial et/ou maritime

La présence du port de Kaolack constitue un atout considérable du transport maritime. Il y a également les ports annexes de Lyndiane et Diorane.

La présence de la Nouvelle Société des Salins du Saloum (NSSS) est capitale car une bonne partie du transport maritime repose sur ses produits.

Les industries de NOVASEN et SUNEOR constituent des atouts certains parce que l'huile, les coques d'arachide ainsi que les tourtereaux qu'elles produisent alimentent le trafic maritime.

XVIII.2.2 Contraintes

1. En matière de transport routier

- Retard de mise en place du budget pour l'entretien des routes existantes et des

ouvrages d'art
- Non mise en place de barrières de pluie pendant l'hivernage pour protéger les routes non revêtues
- Contrôle de charges à l'essieu non encore mis en place (Surcharge de gros porteurs,) entrainant une dégradation rapide des routes
- Occupation anarchique de la voirie par le petit commerce notamment à Kaolack
- Concurrence non réglementée du transport automobile par les vélos-taxis
- Voirie souvent peu carrossable
- Défaut de gare routière urbaine fonctionnelle à Kaolack
- Défaut de signalisation adéquate
- Etroitesse du site abritant la gare routière « Nioro »
- L'importance des activités agro pastorales peut constituer un risque de dégradation des routes non revêtues
- Défaut de gare routière fonctionnelle dans beaucoup d'agglomérations importantes.
- Budget insuffisant par rapport aux objectifs ;
- Intervention anarchique des concessionnaires

2 En matière de transport fluvial et/ou maritime

- sous-équipement des ports secondaires ;
- non dragage du chenal du bras de mer ;
- absence de moyens logistiques (surtout vedette) pour la capitainerie du port ;
- de l'ensablement du chenal à hauteur de certains villages ;
- du non balisage des zones dangereuses ;
- de la non-application de l'arrêté réglementant le transport piroguier ;
- du faible niveau d'organisation des piroguiers.

XVIII.2.3 Perspectives

1. En matière de transport routier

- Autoroute Mbour - Fatick - Kaolack
- Renouveler le parc automobile de la région
- Construction de la route RN 1 Fatick/Kaolack
- Construction de la route RN 4 Dinguraye/Keur Ayib
- Construction de la route RN 5 Keur Waly/Sokone
- Construction de la route RN 1 Fatick/Kaolack
- Construction des pistes de production reliant toutes les CR
- Réorganisation du secteur en organisation dynamique.

2. En matière de transport fluvial et/ou maritime

- faire le sondage du lit du chenal pour avoir la situation globale ;
- effectuer des missions de recensement des balises et des bouées flottantes ;
- équiper les ports secondaires ;
- renforcer les moyens logistiques et humains de la capitainerie du port ;
- renforcer la navigabilité du bras de mer par le dragage et au niveau de certains villages ;
- baliser toutes les zones dangereuses ;
- organiser les acteurs du transport fluviomaritime.

CHAPITRE XVI - INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

XVI.1 INDUSTRIE

Le tissu industriel de la région est composé de la Suneor, qui produit de l'huile végétale, de la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, de la SOTEXCA et de la centrale électrique de Kahone pour ne citer que les plus importantes. Cependant, il existe d'autres unités de taille modeste surtout dans le domaine agricole dont certaines ne fonctionnement pas à temps plein sans compter celles qui ont disparu à cause de la forte concurrence des produits importés, des charges de fonctionnement etc. Par ailleurs on peut noter l'existence du domaine industriel de Koundam avec quelque unités fonctionnelles ainsi que la zone industrielle de Kahone. En 2015/2016 c'est une vingtaine d'unités qui ont été recensées.

XVI.2 MINES

La région dispose de ressources minières liées aux différents types de sol (latéritiques, hydro morphes et halomorphes). En outre on note l'existence de phosphates dans les environs de Gandiaye, et de tourbes localisées au nord de Ndiédieng. Ces ressources ne sont pas pour la plupart exploitées en dehors du sable et de la latérite.

L'explication est de deux ordres :

- Pour certaines, il faut des études complémentaires pour définir la quantité et d'autre part la qualité
- Pour d'autres, elles font déjà l'objet d'une exploitation au niveau de certaines localités et les promoteurs ne s'y intéressent pas pour le moment

XVI.2.1 Situation des carrières et des mines

Selon le service régional Mines et Géologie Kaolack seul le sable est exploité au niveau régional. Ainsi 3 sites d'exploitation sont identifiés et se situent dans les localités de Dya, Guinguineo et Gandiaye.

Tableau 16.1 : Situation des carrières en 2016

Type	Nombre	Localisation
Sable	03	DYA , GUINGUINEO ET GANDIAYE
Calcaire	0	
Basalte	0	
Gré	0	
Argile	0	
Argile et Calcaire	0	
Calcaire et Basalte	0	
Total 2016	03	
Total 2015	03	
Variation %	0	

Source : Service Régional Mines et Géologie Kaolack

XVI.3 ENERGIE

XVI.3.1 Autres sources d'énergie

Hormis l'énergie électrique, il existe également l'énergie solaire fournie par l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) et le PERACOD dans le cadre du programme d'électrification rurale.

Concernant l'énergie de biomasse (bois, charbon de bois, bio digesteur, charbon de coques d'arachides), la région de Kaolack est peu productrice de bois-énergie car elle est fermée à l'exploitation forestière. Les seules productions proviennent principalement des aires de mises en défens aménagées de Sambandé et de Darou Khoudos à Nioro. C'est ainsi qu'une partie de la couverture annuelle des besoins de la région de Kaolack en charbon de bois provient essentiellement des régions de Tambacounda et Kolda. La consommation régionale en bois de chauffe peut être estimée à 5000 stères/an comprenant la collecte locale et le bois venant des régions de production à l'occasion des cérémonies religieuses organisées dans la ville de Kaolack. Il faut noter que le gaz butane est aussi utilisé comme source d'énergie par les ménages.

XVI.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.4.1 Atouts et potentialités

Présence d'infrastructures adéquates ;

Existence de nombreux sous produits et filières de production non encore valorisées;

Poids économique important ;

Disponibilité d'un surplus d'énergie au niveau de Suneor ;

Existence d'une centrale électrique à Kahone ;

Disponibilité du soleil et du vent

XVI.4.2 Contraintes

- Quasi inexistence de minerais ;
- Méconnaissance du code minier par les acteurs ;
- Faibles capacités techniques des exploitants de sel ;
- Léthargie du domaine industriel ;
- Insuffisance d'unités industrielles ;
- Faible accès à l'énergie solaire ;
- Manque de suivi et d'entretien de l'éclairage public ;
- Faible couverture de l'électrification rurale ;
- Accès difficile aux énergies nouvelles et renouvelables ;
- Sous valorisation des énergies éoliennes et solaires ;
- Capacité de production d'énergie faible de la centrale de Kahone malgré son renforcement

XVI.4.3 Perspectives

- réhabiliter la voirie du domaine industriel de Koundam
- clôturer et viabiliser les terrains du domaine industriel de Koundam
- construire des entrepôts et bâtiments dans le domaine industriel de Koundam
- délimiter et clôturer et viabiliser la zone industrielle de Kahone

- Promotion des énergies renouvelables
- Extension du réseau électrique
- extension du réseau de la MT et BT dans les quartiers périphériques des communes et villages traversés par la ligne HT

CHAPITRE XVII– COMMERCE ET ARTISANAT

XVII.1 INTRODUCTION

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinées.

Les acteurs sont des commerçants grossistes, demi-grossistes et détaillants. On note une présence massive de femmes dans l'importation des produits de la Gambie vers le Sénégal communément appelées « Ndioganes ». Le tissu commercial est complété par les Industries de transformations de produits agricoles par les Groupement d'intérêt Economique, du sel (Salins du Saloum et Groupement d'intérêt Economique) de la Suneor, de la Novasen dans la commercialisation de l'arachide et ses produits dérivés.

L'essor du commerce a eu un effet collatéral sur le développement d'une autre activité en l'occurrence l'artisanat. La redistribution des ressources commerciales a créé des activités artisanales de service, d'art et de production, coordonnées par la chambre consulaire des métiers.

C'est à travers ce chapitre que toutes les activités commerciales et artisanales de la région seront traitées durant l'année 2016.

XVII.2 COMMERCE

La région de Kaolack dispose de vingt-sept (27) marchés dont seize (16) hebdomadaires ou « loumas ». Près de 60% des marchés sont implantés dans le département de Kaolack soit dix-sept (17) unités dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal voire de la sous-région.

On note que depuis presque une décennie, la région de Kaolack maintient les mêmes infrastructures commerciales avec 11 marchés permanents et 16 marchés hebdomadaires.

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département en 2016

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinéo	**2016**	1	1	**2**
	2015	1	1	**2**
	2014	1	1	**2**
Kaolack	**2016**	9	8	**17**
	2015	9	8	**17**
	2014	9	8	**17**
Nioro	**2016**	1	7	**17**
	2015	1	7	**8**
	2014	1	7	**8**
Région de KAOLACK	**2016**	**11**	**16**	**27**
	2015	**11**	**16**	**27**
	2014	**11**	**16**	**27**
	Var 2015/2016 %	**0**	**0**	**0**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Le département de Guinguinéo compte deux (02) marchés dont un (01) permanent tandis que dans celui de Nioro on dénombre huit (8) marchés dont les sept (07) sont des « loumas ». On dénombre aussi quelques magasins à grande surface (supermarchés et magasins de référence).

XVII.2.1 Les commerçants

La population commerçante de la région de Kaolack se compose principalement selon les dernières informations de 32 grossistes répartis dans les départements de Kaolack (20), Nioro (08) et Guinguinéo (04), 1 270 détaillants qui s'activent dans les 03 départements dont 78% dans le Kaolack et respectivement près de 18% et 4% pour les départements de Nioro et de Guinguinéo.

Tableau 17.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Guinguinéo	**2016**	nd	nd	nd	**nd**
	2015	4	ND	50	**54**
	2014	4	ND	50	**54**
Kaolack	**2016**	nd	nd	nd	**nd**
	2015	20	ND	990	**1010**
	2014	20	ND	990	**1010**
Nioro	**2016**	nd	nd	nd	**nd**
	2015	8	ND	230	**238**
	2014	8	ND	230	**238**
Région de KAOLACK	**2016**	nd	nd	nd	**nd**
	2015	**32**	**ND**	**1270**	**1302**
	2014	**32**	**ND**	**1270**	**1302**
	Var 2015/2016 %	**0**	**ND**	**0**	**0**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Le nombre de demi-grossistes n'est pas disponible au niveau du Service régional du Commerce de Kaolack. Par contre, le nombre de détaillants répertoriés est très important avec un total de 1 270 unités. Plus de 78% de ces détaillants sont basés dans le département de Kaolack.

Notons qu'il y a dans la région une présence importante de commerçants ambulants.

XVII.2.2 Le commerce des principales denrées consommées

XVII.2.2.1 Les stocks

Dans le but de satisfaire au mieux les besoins alimentaires pour une vie saine et productive de la population, la région de Kaolack contrôle l'évolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit. Le volume total de stocks dans la région en 2016 est estimé à **360 905 tonnes contre** 349 121 tonnes en 2015 soit une augmentation de 3.4%. Le stock le plus important concerne le gaz butane de 6 kg qui représente plus de 61% de l'ensemble du stock régional devant le gaz butane 2,7kg (18,6%). Le poids du stock du riz brisé est estimé à 4%.

Tableau 17.3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département en 2016

Produits	Région de KAOLACK		
	2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Variation %
Riz brisé parfumé	2 893	2780	-3,9
Riz brisé non parfumé	12 786	11340	-11,3
Riz local	952	1100	15,5
Sucre en morceaux	470	395	-16,0
Sucre Cristallisé	1 892	2240	18,4
Lait en Poudre	1 076	1200	11,5
Huile en fût	1 581	1350	-14,6
Ciment SOCOCIM	31 167	32300	3,6
Ciment SAHEL	19 813	21200	7,0
Gaz Butane de 6 kg	211 299	220000	4,1
Gaz Butane de 2,7 kg	65 192	67000	2,8
Total	**349 121**	**360905**	**3,3**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

On note une augmentation des stocks du lait en poudre (11,5%), du gaz butane 2,7 kg et 6kg respectivement 2,8% et 4,1% mais aussi du sucre cristallisé (18,4%) et du ciment (cf. tableau).

XVII.2.2.2 Les prix

Les prix des principales denrées consommées dans la région restent presque les mêmes durant ces deux dernières années.

Le constat est que les départements de Guinguinéo et Kaolack affichent les mêmes prix sur l'ensemble des les denrées.

Tableau 17.4: Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département en 2016

Produits	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de KAOLACK
Riz brisé parfumé / kg	450	450	450	450
Riz brisé non parfumé / kg	270	270	275	270
Riz local / kg	350	350	350	350
Sucre en morceaux / kg	750	750	800	750
Sucre Cristallisé / kg	585	585	600	585
Lait en Poudre / kg	2600	2600	2600	2600
Huile en fût / litre	900	900	900	900
Ciment / tonne	3000	3000	3000	3000

Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	2945	2945	2945	2945
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1375	1375	1375	1375

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Par contre, dans le département de Nioro, les prix subissent des hausses de 5 à 25 francs à part la tonne de ciment, le litre de l'huile en fut, le kg du riz local et le kg du riz brisé parfumé.

XVII.2.3 La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits

XVII.2.3.1 La vérification des instruments de mesure

Les instruments de mesures vérifiés dans la région de Kaolack sont aux nombre de deux : les balances et les bascules. Avec une légère augmentation de 150 instruments au niveau des balances présentées en 2016, soit une variation de 14,7%, dont 1044 sont admis en 2016 contre 802 en 2016.

Tableau 17.5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure en 2016

Instruments de mesure	2015			2016			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	1090	802	288	1250	1044	206	14,7	30,2	-28,5
Bascules	08	07	01	16	12	4	100,0	71,4	300

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Pour ceux qui sont refusés, on a une augmentation de 3 unités. Concernant les bascules 8 instruments sont ajoutés pour l'année 2016 soit une variation de 100% sur un total de 16 instruments présentés 12 sont admis en 2016. Pour les instruments refusés, la variation est de 300 %.

XVII.2.3.2 Le contrôle de la qualité des produits

La production de sel constitue l'une des activités les plus développées dans la région de Kaolack et est fréquemment utilisée par la population d'où la nécessité de contrôler sa qualité. Ainsi, le Service régional du Commerce de Kaolack a effectué en 2016 un échantillon de 475 tests contre 487 en 2015 (soit une faible baisse de 2,5%).

Les résultats des tests sont positifs à 76,2%. Cette situation est meilleure qu'en 2015 dont les résultats des tests étaient de 87,9% de satisfaction.

Tableau 17.6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel) en 2016

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nombre	Proportion (%)	
Guinguinéo	**2016**	90	70	77,7	20
	2015	119	100	84,0	19
	2014	105	88	83,8	17
Kaolack	**2016**	290	221	76,2	69
	2015	368	328	89,1	40

	2014	380	318	83,7	62
Nioro	**2016**	95	71	74,7	24
	2015	0	0	0,0	0
	2014	55	28	50,9	27
Région de KAOLACK	**2016**	**475**	**362**	76,2	**106**
	2015	**487**	**428**	87,9	**59**
	2014	**485**	**406**	83,7	**79**
	Var 2015/2016%				

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Le département de Nioro qui n'est pas encore très attaqué par la forte salinisation du sol a subit 95 tests avec un résultat positif de 74,7% en 2016.

XVII.1 ARTISANAT

XVII.1.1 Les infrastructures

La région de Kaolack compte un secteur artisanal très dynamique, réparti en trois sections (Art, Production et Service). Malgré les difficultés liées au manque d'équipements, à une formation professionnelle déficiente et à une morosité du marché, le secteur joue un rôle important dans l'économie régionale.

Tableau 17.7 : Evolution du nombre de villages artisanaux par département

Département	**Nombre de villages artisanaux**		**Variation %**
	Année 2015	**Année 2016**	
Guinguinéo	0	0	
Kaolack	1	1	
Nioro	0	0	
Région de KAOLACK	**1**	**1**	

Source : Chambre des Métiers/Kaolack

L'activité artisanale se développe essentiellement autour du village artisanal de Kaolack administré par la Chambre des métiers. Malheureusement, le faible niveau de développement de l'activité touristique dans la région ne favorise pas la création par les populations locales de centres artisanaux.

XVII.1.2 Les artisans inscrits à la chambre de métiers

L'activité artisanale se développe essentiellement autour du village artisanal de Kaolack administré par la Chambre des métiers.

Le développement de l'activité touristique dans la région aurait dû favoriser la création par les populations locales de centres artisanaux.

Sur les 44 nouvelles inscriptions enregistrées durant l'année 2016, les 82%, soit 48 inscrits viennent du département de Kaolack et la plupart d'eux sont originaires de la commune de Kaolack.

Tableau 17.8 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par département en 2016

Département	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		2015	2016	Varia %	2015	2016	Varia %	2015	2016	Varia %
Guinguinéo	Production	3	0	-100	2	0	-100	5	0	-100,0
	Service	3	0	-100	0	0		3	0	-100,0
	Art	1	0	-100	0	0		1	0	-100,0
Kaolack	Production	48	19	-60,4	1	12	1100	49	31	-36,7
	Service	8	3	-62,5	0	0		8	3	-62,5
	Art	2	2	0,0	0	0		2	2	0,0
Nioro	Production	6	6	0,0	0	0		6	6	0,0
	Service	0	2		0	0		0	2	
	Art	0	0		0	0		0	0	
Total	Production	57	25	-56,1	3	12	300	60	37	-38,3
	Service	11	5	-54,5	0	0		11	5	-54,5
	Art	3	2	-33,3	0	0		3	2	-33,3

Source : Chambre des Métiers/Kaolack

Dans la région de Kaolack, les artisans dominants sont de la section de production avec un taux assez élevé de 86%. On note par ailleurs que les GIE ne comptent aucun membre dans les sections de service et d'art.

Les artisans d'art, généralement les sculpteurs, ne sont pas nombreux ne représentant que 4,5% de l'ensemble des inscrits à la Chambre des Métiers en 2016.

XVII.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.2.1 Atouts et potentialités

En matière de commerce

- la disponibilité de produits agricoles et animaux ;
- l'existence de loumas ;
- la forte concentration humaine ;
- l'existence du projet de « Cœur de ville » et du port de Kaolack ;
- le dynamisme des chambres consulaires ;
- la présence d'Institution de Micro Finance (IMF) et banques.
- le démarrage des activités au niveau du «Cœur de Kaolack », centre multifonctionnel de Commerce, de Services et de Loisirs ;
- la présence d'unités agro industrielles telles que la SUNEOR, la NOVASEN, la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, le West African Oil, la SODEFITEX, la Centrale électrique de KAHONE…

En matière artisanale

- Dynamisme de la Chambre de Métiers ;
- Bonne organisation des artisans par filières ;
- Existence de plusieurs Institution de Micro Finance (IMF) et banques pour le financement du secteur ;
- Existence d'un village artisanal ; d'une chambre des métiers ainsi que des

représentants départementaux
- Diversités des intervenants dans le secteur (ONG, Projets et Programmes) ;
- Institutionnalisation d'une Foire commerciale sous régionale et d'une foire artisanale ;
- Capacité technique des artisans dans le domaine de la fabrication de Machines et outillages agricoles ainsi que la capacité de création d'emploi.
- Intégration de l'apprentissage dans le dispositif globale de la formation professionnelle.
- Le caractère transversal de l'artisanat par rapport aux secteurs de la transformation des produits alimentaire, BTP, services etc.

XVII.2.2 Contraintes

En matière de commerce

- au caractère informel du secteur ; Cet de fait rend difficile la quantification de l'apport dudit secteur dans la production brute
- à l'enclavement de certaines localités ;
- au mauvais état général des pistes de production.

En matière artisanale

- Difficultés d'accès aux crédits (problèmes de garantie et de délai de remboursements) et aux marchés publics
- Faible développement des unités de transformations des produits agricoles ;
- Faible développement du tourisme dans la région ;
- Insuffisance d'espaces de promotion des produits locaux ;
- Faible synergie entre les intervenants ;
- Absence de centre de formation dans les métiers porteurs ;
- Difficultés d'accès aux marchés pour les artisans ;
- Forte concurrence des produits de substitution par rapport aux produits locaux ;
- Absence de tannerie moderne ;
- Manque d'espaces pour abriter les ateliers artisanaux ;
- Faible niveau d'équipement des artisans ;
- Difficultés d'accès à des intrants de qualités.

XVII.2.3 Perspectives

En matière de commerce

- la mise en place d'une politique d'urbanisme commerciale qui vise notamment la Restructuration et redéfinition des marchés urbains et des espaces de vente ; définition des zones géographiques destinées au commerce, spécialisation des commerces dans l'espace urbain ; réduction voire extinction de la vente ambulante ; spécialisation des marchés en produits et définition des stades de commerce en fonction des marchés ; mais aussi l' Organisation d'un cadre logique d'accès au commerce, d'un suivi des statistiques en matière commerciale : opérateurs, secteurs, zones d'installation, etc.

- l'aménagement des aires de stockage pour la commercialisation du sel iodé et des produits agricoles ;
- l'accompagnement des producteurs de sel pour le respect de la réglementation ;
- les usines de Suneor et COPEOL. (ex- Novasen) spécialisées dans la transformation de l'arachide et les Salins du Saloum dans le sel ont un grand besoin en infrastructures pour améliorer leurs conditions et leur volume de production et d'exportation. Cette amélioration de l'environnement du secteur qui intéresse aussi les autres acteurs passe nécessairement par une meilleure organisation, une bonne synergie d'actions et surtout des infrastructures de qualité.

C'est pourquoi avec le soutien de l'Etat certains projets aideront à impulser le secteur. Parmi ceux-ci on peut retenir :

- le dragage du bras de mer qui abrite le port dont la capacité d'accueil des bateaux est faible si on considère le seuil et l'effet de barre. Le dragage permettra au gros navire de joindre Kaolack à l'importation comme à l'exportation.
- l'aménagement d'un port sec pour le stockage des chargements pour la réexportation vers les pays limitrophes. Ce qui permettra de réduire l'utilisation des routes par les gros porteurs et des économies d'échelles pour les grandes compagnies qui peuvent assurer les procédures douanières et administratives sur place. La région de Kaolack constituera un HUB de distribution sous régional avec le flux des productions céréalières des pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO.
- la redynamisation du Tourisme : le tourisme religieux avec Medina Baye pourrait bénéficier de la construction d'un nouvel aéroport.

En matière artisanale

- Renforcer les moyens d'intervention de la chambre des métiers ;
- Créer un réseau des mutuels d'artisans et offrir des produits beaucoup plus adaptés ;
- Mise en place d'un service des MPEM
- Création de villages artisanaux dans chaque département
- Aménagement de zones artisanales dédiées
- Mise en place de programme d'appui par filière artisanales
- Intégrer le village artisanal dans le circuit touristique des tours opératoires ;
- Promouvoir des espaces de promotion des produits locaux (boutiques, road stations) ;
- Créer un centre de formation sur les métiers porteurs de croissance ;
- Développer de petites unités artisanales de la transformation des produits agricoles ;
- Mettre en place un programme de labellisation des produits artisanaux.
- Généraliser le programme de l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif global de la formation professionnelle.

CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS

XVIII.1 INTRODUCTION

La population de la région de Kaolack est relativement jeune. Pour rendre cette jeunesse heureuse et dynamique, plusieurs acteurs y interviennent à travers des mouvements et associations de jeunes appuyés par les collectivités locales, les ONG, projets et programmes.

Ainsi, les jeunes font partie des acteurs de premier plan dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes mis en place au niveau de la région en matière de jeunesse et de sport en particulier.

Les organisations de jeunesse sont fédérées au niveau régional par le Conseil régional de la jeunesse, interface entre l'Etat et les mouvements et associations de jeunes, avec une structuration qui va jusqu'à la base.

La région joue bien sa partition en matière de jeunesse et de sport en produisant de grands talents dans les deux domaines. Presque toutes les disciplines sportives y sont pratiquées à travers les mouvements associatifs de jeunesse.

Ce chapitre consacré à la jeunesse et au sport, passera en revue les infrastructures et les disciplines sportives.

XVIII.2 JEUNESSE 2016

XVIII.2.1 Les infrastructures de jeunesse

Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département	Année	CDEPS[1]	CSE[2]	EJ[3]	FJ[4]	CCA[5]	Total
Guinguinéo	**2016**	1	0	0	3	0	4
	2015	1	0	0	0	0	1
Kaolack	**2016**	1	2	0	20	1	24
	2015	1	2	0	20	1	24
Nioro	**2016**	1	1	0	13	0	15
	2015	1	1	0	13	0	15
Région de Kaolack	**2016**	**3**	**3**	**0**	**36**	**1**	**43**

Département	Année	CDEPS[1]	CSE[2]	EJ[3]	FJ[4]	CCA[5]	Total
	2015	3	3	0	33	1	40
	Variation %	0	0		9,1	0	7,5

Source : Inspection régionale de la Jeunesse

La Région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de jeunesse surtout le Département de Guinguinéo où il n'existe qu'un CDEPS logé dans un bâtiment conventionné et 03 foyers de jeunes dont les 02 sont dans un état de délabrement avancé.

Les infrastructures existantes sont vétustes et pas souvent adaptées à l'animation socio-éducative et aux activités de formation.

En 2016, l'augmentation notée au niveau du département de Guinguinéo est tributaire du nombre de foyers de jeunes dénombré qui est passé de zéro à trois unités.

XVIII.2.2 Les associations de jeunes

Tableau 18.2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département

département	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « Navétane [1]»	Autres associations déclarées	Total
Guinguinéo	**2016**	3	118	577	698
	2015	2	115	401	518
Kaolack	**2016**	14	229	6909	7152
	2015	7	200	6009	6216
Nioro	***2016***	*4*	*215*	*418*	637
	2015	4	228	381	613
Région de Kaolack	**2016**	21	562	7904	8487
	2015	13	543	6791	7347
	Variation %	61,54	3,50	16,39	15,52

Source : Inspection régional de la Jeunesse

Globalement, les associations ont connu une hausse de 15,52% en 2016, comparativement à 2015.

Cette augmentation du nombre est surtout soutenue par celle enregistrée au niveau des mouvements de jeunesse à caractère national qui sont passés de 13 en 2015 à 21 en 2016 soit une progression de l'ordre 61,54%. Cependant, il faut signaler que ces

mouvements de Jeunesse à caractère national, hormis le département de Kaolack, ne sont pas pour la plupart de démembrement à l'échelon départemental. Seuls quatre et trois sont dénombrés respectivement dans le département de Nioro et celui de Guinguinéo.

Quant aux autres associations déclarées et celles affiliées au mouvement navétane, leurs nombres se sont accrus dans tous les départements, sauf dans celui de Nioro où le nombre d'associations affiliées au Navétane a chuté de 13 unités à Nioro du fait de la suppression de deux zones dont la création n'était pas conforme aux textes de l'ONCAV.

XVIII.3 SPORT

Faute de données 2016, celles de 2015 ont été reconduites

XVIII.3.1 Les disciplines sportives pratiquées

La région de Kaolack regorge de beaucoup de disciplines sportives toutes appartenant à des structures de gestion à savoir les ligues régionales, les comité d'exceptions, le Comité National de Gestion de la lutte (CNG) et l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU). La région compte au total 139 clubs sportifs dont les plus importants sont les clubs de Taekwondo, de football et les jeux de dames qui représentent respectivement à 14,4% ; 10,8% et 9,4%. Ensuite, viennent les clubs de karaté, de handball et de sport scolaire qui correspondent dans l'ordre à 8,6% ; 7,9%.

Tableau 18.3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)
Athlétisme	**Ligue régionale**	6	263
Football	**Comité d'exception**	15	1 189
Basketball	**Ligue régionale**	3	190
Handball	**Ligue régionale**	11	334
Volleyball	**Ligue régionale**	7	232
Karaté	**Ligue régionale**	12	494
Taekwondo	**Ligue régionale**	20	120
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**	9	91
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	13	-
Scrabble	**Ligue régionale**	1	171
Lutte	**Ligue régionale**	10	403
Natation	**Ligue régionale**	3	45
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	5	-
Sport Boules	**Ligue régionale**	1	9
Sport travailliste	**Ligue régionale**	10	300
Courses hippiques/Boxe	**CNG[9]**	2	181
Sport scolaire	**UASSU[10]**	11	184
Total		139	4 206

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Des disciplines comme le scrabble et le sport boule sont faiblement représentées avec un seul club à leur actif.

[9] CNG = Comité National de Gestion

[10] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

Le football est la discipline qui compte le plus grand nombre de licenciés (1189) dans la région représentant 28,3% de l'effectif total suivi du karaté avec 11,8% et la lutte avec 9,6%. La lutte est la discipline qui est en pleine évolution dans la région. En effet le nombre d'écuries est passé de 06 en 2014 à 10 en 2015, soit une augmentation 66,7%.

XVIII.3.2 Les infrastructures sportives

La région de Kaolack dispose d'importantes infrastructures sportives à savoir des stades, des terrains de football, des terrains vagues etc. Elle abrite 11 stades et terrains clôturés dont les 5 sont dans le département de Kaolack et les 4 dans celui de Nioro. Elle dénombre également 54 terrains de football, 28 dojos, 16 terrains d'handball, 12 terrains de basketball etc. Plus de la moitié de ces infrastructures se trouvent dans le département de Kaolack à l'exception des terrains de football où le département de Nioro engorge plus de la moitié avec 30 terrains de football.Wq<

Tableau 18.4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2015 (en F CFA)	Année 2014(en F	Variation %	Année 2015 (en F CFA)	Année 2014 (en F CFA)	Variation %	Année 2015 (en F CFA)	Année 2014 (en F CFA)	Variation %	Année 2015 (en F CFA)	Année 2014 (en F CFA)	Variation %
Stade et terrain clôturés	2	2	0,0	5	5	0,0	4	4	0,0	11	11	0
Plateau multifonctionnel	1	1	0,0	8	4	100	3	3	0,0	12	8	50
Terrain de football	4	4	0,0	20	20	0,0	30	35	-14,3	54	69	-21,7
Terrain de basketball	1	1	0,0	7	7	0,0	4	4	0,0	12	12	0,0
Terrain de handball	0	0	0,0	13	13	0,0	3	3	0,0	16	16	0,0
Terrain de volleyball	0	0	0,0	11	11	0,0	1	0	0,0	12	11	9,1
Terrain vague	12	12	0,0	21	21	0,0	5	5	0,0	38	68	-44,1
Arène de lutte	0	0		4	4	0,0	1	1	0,0	5	5	0,00
Dojo	1	1	0,0	26	26	0,0	1	1	0,0	28	28	0,00
Hippodrome	0	0	-	3	3	0,0	0	0	0,0	3	3	0,00
Boulodrome	0	0	-	3	3	0,0	0	0	0,0	3	3	0,00
Piscine flottante	0	0	-	2	2	0,0	0	0	0,0	2	2	0,00
Gymnase	0	0	-	1	1	0,0	0	0	0,0	1	1	0,00
Total	21	21	0,0	124	120	3,3	52	56	-7,1	197	237	-16,9

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Il est constaté une diminution de 16.9% des infrastructures dans la région par rapport à l'année 2014, plus particulièrement les terrains vagues avec 44,1% suivi des terrains de Football. Cependant les plateaux multifonctionnels et les terrains de Volleyball ont subi une augmentation respective de 50% et de 9,1%.

XVIII.3.3 Les associations et centres de formation sportive

La région compte aujourd'hui près de 810 associations de jeunesse à caractère sportif dont une bonne partie n'est pas reconnue, faute de récépissé. Il urge de sensibiliser et de montrer à la jeunesse la voie à suivre pour se mettre aux normes afin de pérenniser leur mouvement de jeunesse qui est aujourd'hui un cadre de formation de base pour les prochains leaders de la nation.

Plus de 80% des centres/écoles de formation évoluent dans le secteur du Football sur un total de 916 clubs, associations ou regroupements sportifs. Ensuite il y a les arts martiaux qui prennent la deuxième place, regroupant le karaté, le Viet Vo Dao et le Taekwondo dans.

D'une manière générale, presque toutes les disciplines sportives qui se pratiquent au Sénégal sont représentées dans la région de Kaolack.

Avec la montée en puissance de la lutte, une autre catégorie de jeunes se spécialise dans cette discipline, malgré la faiblesse du nombre d'écuries (06). Cependant, il convient de rappeler que jadis, les plus grands champions de lutte au Sénégal provenaient de la région de Kaolack et celle de sa voisine Fatick.

Le Basket-ball, l'Athlétisme, la Boxe et la Gymnastique avec chacun 03 clubs représentent individuellement 1,4% du potentiel en équipes de la région.

Quant à la natation, elle n'est pratiquée que par une (01) seule équipe au niveau du bras de mer.

Tableau 18.5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2015	Année 2014	Variation %	Année 2015	Année 2014	Variation %	Année 2015	Année 2014	Variation %	Année 2015	Année 2014	Variation %
ASC[11]	114	114	0	524	524	0	172	180	-4,4	810	818	-1,0
Equipe de football	115	115	0	524	524	0	173	160	8,1	812	799	1,6
Equipe de basketball	1	1	0	6	6	0	1	3	-66,7	8	10	-20,0
Equipe de handball	0	0	0	10	10	0	1	1	0,0	11	11	0
Equipe de volleyball	0	0	0	5	5	0	1	1	0,0	6	6	0,0
Ecurie de lutte	1	1	0	4	4	0	1	0	0,0	6	5	20,0
Club de judo	1	1	0	4	4	0	0	0	0,0	5	5	0,0
Club de karaté	1	1	0	11	11	0	0	0	0,0	12	12	0,0
Club de Taekwondo	0	0	0	10	10	0	1	1	0,0	11	11	0,0
Club de boxe	0	0	0	3	3	0	0	0	0,0	3	3	0,0
Club d'Athlétisme	0	0	0	2	2	0	1	1	0,0	3	3	0,0
Club de Sports boules	0	0	0	2	2	0	2	0	0,0	4	2	100,0
Club de Viet Vo Dao	1	1	0	6	6	0	0	0	0,0	7	7	0,0
Club de Natation	0	0	0	1	1	0	0	0	0,0	1	1	0,0
Club de Gymnastique	1	1	0	2	2	0	0	0	0,0	3	3	0,0
Association de jeux de dame	2	2	0	9	9	0	2	2	0,0	13	13	0,0
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	1	1	0	7	7	0	3	3	0,0	11	11	0,0
Total	238	238	0	1 130	1 130	0	358	352	1,7	1 726	1 720	0,3

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

A travers les départements, seul le football est le sport roi comme à l'image de la région. Le département de Kaolack est le plus doté de clubs, d'associations ou de regroupements de jeunes.

[11] ASC = Association Sportive et Culturelle

En ce qui concerne celui de Guinguinéo, il n'y a que l'Association de jeux de dame qui a deux clubs. Les autres disciplines ont au plus une représentativité.

Le département de Nioro quant à lui, a 3 équipes de basketball, 3 Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec) et 2 Associations de jeux de dame avant de suivre la tendance de Guinguinéo.

XVIII.3.4 Les pratiquants

La région de Kaolack compte au total 3 343 licenciés en 2015 dont 2704 hommes et 639 femmes. Dans certaines disciplines comme le football, le volleyball, le karaté, les boxes sont largement dominés par les hommes. Ils représentent 97,9% dans le football ; 92,3% dans la boxe ; 88,1% dans le volleyball et 78,7% dans le karaté. Par contre dans d'autres disciplines telle que l'athlétisme, le handball et le basketball les femmes occupent plus de la moitié de l'effectif. Elles représentent 53,9% dans le handball, 50,0% dans l'athlétisme et 50,5% dans le basketball.

Le nombre de licenciés dans la région a subi une diminution de 4,3% par rapport à 2014.

Cette diminution se remarque le plus dans le Karaté avec 53,1%. Néanmoins dans le volleyball l'effectif des licenciés a augmenté de 156,1%.

Tableau 18.6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	Année 2015			Année 2014			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	129	134	263	129	134	263	0	0	0
Football	1 164	25	1 189	1 164	25	1 189	0	0	0
Basketball	94	96	190	100	47	147	-6,0	104,3	29,3
Handball	154	180	334	55	177	232	180,0	1,7	44,0
Volleyball	185	27	212	44	38	82	320,5	-28,9	158,5
Karaté	389	105	494	880	173	1 053	-55,8	-39,3	-53,1
Taekwondo	83	37	120	0	0	0	0	0	0
Viet Vo Dao	82	9	91	84	1	85	-2,4	800,0	7,1
Jeux de Dames	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scrabble	26	5	31	124	47	171	-79,0	-89,4	-81,9
Echecs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Natation	29	16	45	16	16	32	81,3	0,0	40,6
Randonnée pédestre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sport Boules	9	0	9	39	9	48	-76,9	-100,0	-81,3
Sport travailliste	300	0	300			0	0	0	0
Boxe	60	5	65	180	1	181	-66,7	400,0	-64,1
Sport scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 704	639	3 343	2 815	668	3 483	-3,9	-4,3	-4,0

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Il faut remarquer que les licenciés des disciplines telles que l'Athlétisme et le football n'ont pas évolué durant ces deux dernières années. Par contre, les disciplines comme les jeux de dames, les randonnées pédestres et les sports scolaires, ont beaucoup de pratiquants mais restent dominés par l'informel. C'est pourquoi ces jeunes pratiquants

ne sont comptabilisés nulle part dans le dispositif formel de l'inspection régionale des sports de Kaolack.

Ce qu'il faut retenir, c'est l'entrée en force de la discipline du Taekwondo en 2015. En effet, de l'informel en 2014, elle passe au formel en 2015 avec 120 licenciés dont les 30,8% sont des femmes.

XVIII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.4.1 Atouts et potentialités

Le secteur de la jeunesse au niveau de la région dispose d'atouts et de potentialités non négligeables. Parmi ceux –ci, on peut retenir principalement :

- le souhait des jeunes de se doter d'infrastructures socio-éducatives adaptées;
- le besoin de formation des jeunes surtout au niveau des mouvements de jeunesse ;
- la disponibilité des jeunes à répondre à l'appel des pouvoirs publics ;
- la disponibilité de la lettre de Programme de Développement du Secteur Jeunesse (LPDSJ), comme cadre de référence ;
- l'existence de structures associatives officielles de jeunes dans les quartiers et villages;
- l'importance de la population juvénile ;
- l'émergence de jeunes cadres locaux ;
- l'existence de Volontaires de l'Agriculture (**VAGRI)** et d'Appui à l'Animation socio-éducative (**VAASE**)
- l'existence d'un réseau assez dense de Vélos taxis
- la relance de la semaine de la Jeunesse, qui constitue une cadre de rencontres et d'échanges pour les jeunes aux niveaux départemental, régional et national.

XVIII.4.2 Contraintes

Malgré ces atouts et potentialités, le secteur reste confrontés à un certains nombres de contraintes qui plombent son essor. Elles se résument principalement à :

- la non maitrise de l'administration et de la gestion au sein des associations ;
- la faible décentralisation des programmes relatifs à l'Emploi des jeunes ;
- l'insuffisance des structures de formation professionnelle ;
- le manque de moyens logistiques des services déconcentrés ;
- l'insuffisance et/ou l'inadaptation des infrastructures de jeunesse ;
- l'insuffisance de partenaires intervenant dans le secteur de la jeunesse ;
- La réduction drastique des ressources destinées aux activités de promotion de la Santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de lutte contre le VIH/Sida ;
- le déficit en ressources humaines des structures de jeunesse (**01 IEPJS** et **04 MEP** pour toute la région) ;
- l'absence de matériel d'animation dans les différentes structures (CDEPS, CCA) ;
- la faible implication de la plupart des collectivités locales dans les activités de jeunesse ;
- les difficultés pour les CDEPS de mobiliser les fonds de dotation.

XVIII.4.3 Perspectives

En termes de perspectives, le secteur en charge de la jeunesse dans la région compte :

- Organiser une semaine régionale de la Jeunesse ;
- Organiser des collectivités éducatives (CE) : patronages, centre aéré, etc.
- Organiser l'examen écrit en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de moniteur et de directeur de CE ;
- Organiser des activités de sensibilisation (causeries, émissions radio, prestations théâtrales, etc.) sur la Santé de la Reproduction des adolescents et des jeunes ;
- Organiser des séances de dépistage volontaire VIH/Sida ;
- Appuyer les jeunes dans l'élaboration et le financement de projets dans le cadre des programmes du PAPEJF et de l'ANPEJ ;
- Appuyer/Conseiller les jeunes dans le processus d'officialisation des associations informelles ;
- Préparer et mettre en œuvre un programme des vacances citoyennes.

CHAPITRE XIX-TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Selon les orientations du PSE, le Sénégal ambitionne de devenir une destination touristique de référence avec l'objectif d'accueillir 3 millions de touristes par an, à travers le développement de 3 nouveaux pôles (2 à 6) intégrés et la requalification des sites existants, ciblés autour des filières balnéaires, d'éco-tourisme, de culture, des sites religieux et d'affaires. Cette stratégie est en phase avec la politique du secteur qui vise à faire du tourisme un moteur de croissance, de génération de devises et d'emplois. L'aménagement des pôles touristiques intégrés prend en compte la préservation du littoral. *Pour cela, il faut la maîtrise du foncier, l'aménagement de sites touristiques et d'aérodromes régionaux, la mise en place de financements adaptés (crédit hôtelier),une politique de promotion (tours opérateurs) plus agressive, le renforcement de la formation des ressources humaines et de la sécurité, l'amélioration de la réglementation ainsi que la bonne gestion de l'environnement et le développement de contenus (culturel, artisanat).*

Le manque de façade maritime fait que le tourisme au niveau de la région n'est pas très dynamique. La position carrefour de la région fait qu'on y trouve quelques réceptifs composés surtout d'auberges.

Par ailleurs, le principal objectif est d'engager une dynamique culturelle au niveau de la région afin de permettre aux artistes de se développer à tous les niveaux, et à la population de suivre l'évolution culturelle mais également de sauvegarder le patrimoine local. Le présent chapitre tentera de faire l'état des lieux du tourisme et la culture au niveau régional.

XIX.1 TOURISME

XIX.1.1 Situation des réceptifs

Tableau 19.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2015 et 2016

Réceptifs		KAOLACK			NIORO			GUINGUINEO			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Hôtel	Réceptifs		03			00			00			03	
	Chambres		122			00			00			122	
	Lits		189			00			00			189	
Auberge	Réceptifs		17			00			00			17	
	Chambres		173			00			00			173	

	Lits		241			00			00			241	
Campement touristique	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Campement de chasse	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Relais	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Gîte	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Lodge	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Centre d'accueil	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	
Total	**Réceptifs**		00			00			00			00	
	Chambres		00			00			00			00	
	Lits		00			00			00			00	

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

XIX.2 CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1 Infrastructures culturelles

Tableau 19.2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 2016

Infrastructures culturelles	Kaolack			Nioro			Guinguinéo			Région		
	® 2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation
Bibliothèque et centre de documentation	01	01	0	1	1	0	0	0	0	6	6	0
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	00	00	0	1	1	0	3	3	0	7	7	0
Cinéma	00	00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	01	01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre culturel	01	01	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Manufacture	00	00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	00	00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	00	00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Studio d'enregistrement	01	01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance Franco Sénégalaise	01	01	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Total	05	05	0	2	2	0	3	3	0	15	15	0

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack/ ®: Données rectifiées par rapport à l'édition précédente.

XIX.2.2 Patrimoine culturel

XIX.2.2.1Patrimoine matériel

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays.

Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région. Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son fief, de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont la réputation n'est plus à conter qui a fait la réputation de Prokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso, etc.

Son patrimoine culturel se résume :

- Les sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane,
- Les sites mégalithiques : Sine Ngayenne
- Les sites religieux : Porokhane, Taïba Niasséne, Darou Salam et Touba Saloum.

Tableau 19.3: Liste des sites historiques de la région, par département en 2016

Département	Sites historiques	Observations
Kaolack	Bâtiment abritant la Gouvernance de Kaolack	
	Ex-Palais de Justice de Kaolack	
	Mosquée Diabel Ka	
	Mosquée Kanéne, Léona	

	Puits de Djam Diouf à Latminghé	
	Tombeau du Bour Saloum SémouDjimit Diouf à l'intérieur du club Liban à Kahone Gouye Ndiouli de Kahone	
Nioro	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye	
	Tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro	
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Prokhane	
	Puits de Mame Diarra Bousso à Porokhane	
	Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé	
	Site mégalithique de Sine Ngayéne	
	Site mégalithique de MbolopTobé, au village de Konomba	
	Vallée de Pathé Badiane	
Guinguinéo	Site mégalithique de Sine Wanar	
	Mosquée de Kabakoto	
	Bivouac de El Hadji Oumar TALL (MBadakhoune)	
	Arbres fétiches de Gagnick Godjil (MBadakhoune)	
	Marigot Ngaby et Wagui (Badakhoune)	

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue c'est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone.

Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar.

L'existence d'un agenda culturel avec des événements phares tels que: Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

XIX.2.2.2Patrimoine immatériel

Il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels de Médina Baye, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Porokhane dans le département de Nioro.

Tableau 19.4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région en 2016

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Prim	Danse de lutteur
Le Ndaga	Chant (guoyane)
Le Leul du Saloum ou Djingué de latmingué	Manifestations culturelles
Le Misse le Gandiaye	Manifestations culturelles(chasse en sérère)
Le Génie Mbossé	Manifestations culturelles
Le Génie Ndomir Back	Manifestations culturelles
Le Gamou de Kahone	Manifestations religieuses
Les Gamou de Médina Baye, Léona et Porokhane	Manifestations religieuses

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milieux de fidèles. A une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux.

XIX.2.3 Activités culturelles

L'existence d'un agenda culturel avec des événements phares tels que : Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

Tableau 19.5 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2016

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Mars	La nuit du rip	Médina Sabakh - Nioro - Kaymor	Initiateurs : Populations
Fin du mois de Novembre	Festival Art Hip Hop de Kaolack	Kaolack	Initiateur : Association Jeunesse -Action – Développement Partenaire : Centre Culturel Régional de Kaolack
Non déterminée	Festival International de Graffiti	Nioro	Initiateur : L'artiste 2mgraf (Kemp Ndao)
Mai 5 - 6 -7	Gamou Traditionnel de Kahône	Kahône	Initiateur : <<Association Pencum Saloum>>

Mai 20 - 25	Journées Culturelles de la Communauté Rurale de Keur Baka /Arrt de Koumbal/Dept de Kaolack	Keur Baka	Initiateurs: Populations
Non déterminé	Cérémonie rituelle d'offrandes à Mbossé Coumba Djiguéne Totem de Kaolack	Kaolack	Initiateurs: Populations
Non déterminé	Cérémonie divinatoire du Baaw - Naan (Prières et offrandes) à l'approche ou pendant l'hivernage pour que les pluies tombent en abondance	Kaolack	Initiateurs: Populations
Novembre 25 - 28	Festival International des Arts et Tradition du Saloum	Kaolack et les autres départements	Initiateurs : Conseil Régional de Kaolack et le Réseau des artistes de Kaolack
Non déterminé	Journées Culturelles de Kahône	Kahône	Initiateurs : Commune de Kahône
Début du mois de Mai	Festival de danse nanioufecc	Kaolack	Initiateurs : Moustapha Thiam
Février 7,8 et 9	Journées Culturelles SémouDjimit Diouf	Kaolack	Initiateurs : Association wa keur Sémou Djimit Diouf
Non déterminé	Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO)	Kaolack	Initiateurs : Abdou Karim Sadji
Avril	Festival du rire	Kaolack	Initiateurs : Guedel Mbodji
Non déterminé	, le Festival de tassou (FESTASS)	Kaolack	Initiateurs : Adji Diarra Niang
Avril	FIAPE festival des enfants	Kaolack	Initiateurs : El hadji Omar Wagne

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Certaines activités culturelles ne se tiennent plus aux dates échues du fait des difficultés de la prise en charge des frais d'organisation.

D'autres par contre comme le festival du rire risque de ne plus se produire dans la région par faute d'un promoteur. En effet, le promoteur Guedel Mbodji a jeté l'éponge depuis ces dernières années.

XIX.2.4 Autres activités culturelles

Les journées mondiales et internationales (théâtre, danse, musique, livre, francophonie, patrimoine) sont aussi célébrées dans la région. Les concours d'orthographe sont organisés par le Centre culturel Régional pour apprécier le niveau des élèves de la région de Kaolack.

XIX.2.4.1La lecture

En vue de l'importance de l'éducation dans la région de Kaolack, il est nécessaire et efficace de disposer d'un réseau de bibliothèques. En effet, la région en dispose deux (2) localisées dans le département de Kaolack. Il s'agit de celle du Centre Culturel Régional et de la bibliothèque de l'Alliance Franco-sénégalaise. On constate un dénuement total dans les autres départements. Par conséquent, on ne note aucune intervention de l'Agence de la Francophonie à travers l'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

La région de Kaolack, avec une longue tradition sur le plan éducatif, compte de nombreux écrivains qui ont réussi à se faire un nom grâce à leur talent, leur déterminisme, leur engagement. Ce qui montre sans doute que la région de Kaolack regorge d'énormes ressources et occupe une place prépondérante dans le monde de la littérature.

XIX.2.4.2La musique

La région de Kaolack concentre beaucoup de musiciens, entre autres. On constate tout de même la montée des jeunes talents.

A l'instar des autres régions, le phénomène du « Rap » est en train de se développer dans la région. On note également l'existence de troupes folkloriques.

Cependant le problème majeur est que tous ou bien la majeure partie est basée à DAKAR, d'où les difficultés au niveau de cet art :

XIX.2.4.3L'art plastique

Sur le plan international, l'art plastique trouve son intérêt et son importance alors que sur le plan national cet art est presque méconnu malgré la présence de certains plasticiens membres du réseau des artistes plasticiens de Kaolack.

XIX.2.4.4Le théâtre

A côté de la musique, vient le théâtre avec de nombreuses troupes professionnelles et semi-professionnelles. On rencontre aussi d'autres groupes moins populaires, amateurs au niveau des ASC.

La région souffre du manque de perfectionnement en son et lumière, en mise en scène et chorégraphie.

Cependant, la solution pour pallier ce problème est d'assurer la promotion des produits tout en garantissant leur survie, les moyens logistiques pour le bon fonctionnement des troupes.

Il est à déplorer la suppression du festival du théâtre et du rire depuis 2011 que le promoteur Guédel Mbodji offrait chaque année aux fans de la culture.

XIX.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1 Atouts et potentialités

Les potentialités culturelles de la région sont définies et traitées tout au long de ce chapitre. Il s'agit donc du patrimoine culturel et religieux de la région.

En matière de tourisme

- Position avantageuse (zone carrefour)
- Existence d'un village artisanal
- Présence d'acteurs et organisations
- Existence de syndicats d'initiative et professionnels du tourisme
- opportunités liées aux activités cynégétiques
- existence d'un riche patrimoine historique et culturel (mosquée de Médina Baye, Mausolée de Mame Diarra Bousso, les sites mégalithiques de Sine Ngayène, le village artisanal de Kaolack, Gouye Ndiouly, les tombes des Bour Saloum, le Gamou de Kahone, le cœur de ville de Kaolack, l'île de Kouyong Keïta ……..

XIX.3.2 Contraintes

- le manque criard de matériel technique, et logistique du Centre culturel régional ;
- le problème de l'accessibilité du livre pour certain et dans certaines zones enclavées de la région;
- le manque de moyens et de logistique des jeunes talents qui seront obligés de quitter la ville pour aller résider vers la capitale où l'information et la communication est plus accessible ;
- le Manque de protection et de mise en valeur des sites historiques ;
- l'Insuffisance d'organisation et d'encadrement des acteurs ;
- l'Etroitesse de l'espace d'expression des artistes ;
- l'Absence de galerie d'exposition pour les arts plastiques ;
- Le manque de structure adéquate ;
- Le manque de formation de certaines troupes théâtrales ;
- l'absence de formateur en infographie ;
- la présence de piraterie (réseau) branchement des fils de chaines télévisions ;

l'absence de matériels à base musicale, de structures (label) en matière de tourisme –

- inexistence d'un plan d'aménagement touristique
- déficit de promotion dans les principaux marchés émetteurs
- Structures clandestines et développement anarchique des réceptifs.
- absence de structures d'encadrement et de formation.
- état défectueux des routes : route nationale n°1 (Fatick-Kaolack), route national n°4 (Dinguiraye-Keur Ayip) et route nationale n°5 (Keur Waly Ndiaye-Sokone).

XX.1.1 Perspectives

- l'appui aux manifestations culturelles pour la sauvegarde et la diffusion du patrimoine culturel
- la réfection du Tata de Maba Diakhou Bâ.
- l'aménagement du site de Gouye Ndiouly de Kahône
- la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les acteurs culturels et autorités étatique
- la création de centres de lecteur et d'animation culturelle dans les communes et les chefs lieu d'arrondissement
- la création de nouvelles infrastructures culturelles (création de salles de spectacle capables d'accueillir un spectacle selon les normes techniques) dans la région et la réhabilitation de celles qui existent déjà.
- l'obtention de studio d'enregistrement, de production musicale mais également de lieux de formation et de perfectionnement des artistes toutes disciplines confondues
- la création de galerie d'exposition pour les artistes plasticiens de la région
- Dans le cadre de la francophonie il ya la création des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

CHAPITRE XX- POSTE, BANQUES ET SFD

XX.2 INTRODUCTION

Par défaut de disponibilité des données de 2016, les informations de 2015 sont reconduites.

Le déroulement de la politique postale à l'échelle régionale est du ressort de la Direction Régionale des Postes (DRP) de Kaolack qui coordonne l'activité des bureaux de Poste. La DRP de Kaolack couvre les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et une partie de Diourbel.

L'activité postale regroupe deux volets : l'activité courrier (la Poste aux lettres, la messagerie, la logistique…) et les services financiers. On pourrait y rajouter (avec l'émergence des TIC et de l'innovation) ce qu'on peut appeler les nouveaux produits à savoir les transferts d'argent et le courrier hybride qui sont des produits à haute intensité technologique qui traduisent l'amorce d'une modernisation du secteur.

Ainsi, l'environnement du secteur postal est marqué, en sus de l'opérateur historique la Sn La Poste, par l'entrée de 13 opérateurs privés postaux détenteurs de licence d'exploitation dans le domaine du courrier. Il s'agit de : CHRONOPOST INTERNATIONAL, COUDOU SARL, DHL, EMS SENEGAL (filiale de la SN Poste), FLASH CAR, JET EXPRESS COMMUNICATION, MESSAGEX, MTA Sénégal S.A, SAGA EXPRESS SENEGAL, UNIVERSAL EXPRESS, UPS EXPRESS SENEGAL.

Cette nouvelle technologie citée par ailleurs, entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté grâce à l'avènement du Système financier décentralisé (SFD) à travers la micro finance.

La micro finance, entendue comme l'ensemble des services proposés à des individus n'ayant pas accès aux institutions financières classiques, suscite un intérêt réel de plus en plus grandissant dans les activités économiques et surtout dans les AGR (Activités Génératrices de revenus).

A travers ce chapitre, les principales activités de la poste seront décrites en passant par la situation des services du courrier pour terminer à ceux liés aux finances et de transferts d'argent.

XX.3 POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.3.1 Couverture

Dans la gestion du courrier, la poste a la noble mission de couvrir tout le territoire national et international. A ce titre, des bureaux de poste sont installés dans les départements pour assurer une distribution optimale du courrier et des autres services postaux.

Depuis des années, le nombre de bureaux de poste n'a pas varié, se calant à 9 unités au total (6 bureaux à Kaolack, 2 bureaux à Guinguinéo et un bureau à Nioro).

Cependant, il faut signaler que des bureaux secondaires (non pris en compte) sont installés partout dans la région pour servir de relais aux 9 précités.

Les boites postales jusqu'à un passé récent étaient très prisées par les services publics et privés, voire domestiques. Aujourd'hui, avec la vague des réformes apportées par l'internet, les utilisateurs préfèrent utiliser le courrier électronique plutôt que celui postal. Cela explique la sous utilisation des 800 boites postales que compte la région de Kaolack.

Tableau 20.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Guinguinéo	2014	2	100	23
	2015	2	100	28
Kaolack	2014	6	600	273
	2015	6	600	250
Nioro	2014	1	100	21
	2015	1	100	24
Région	2014	9	800	317
	2015	9	800	302
	Variation %	0	0	-4,7

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En effet, plus de 62% des boites postales installées dans les bureaux de postes ne sont pas attribuées. Cela pose la question à savoir si on ne va pas vers le déclin des boites postales.

D'ailleurs, la baisse de 4,7% des boites postales attribuées en 2015 par rapport à l'année précédente témoigne du désintéressement affiché à l'égard des BP.

La percée inexorable des TIC nous fait vivre aujourd'hui un phénomène de transfert d'argent sans précédent. En effet, la SN La Poste a mis en place beaucoup de structures de transfert d'argent de proximité pour éviter à la population des déplacements pénibles. Cette nouvelle donne permet la mise en place en 2015 de 43 703 structures de transfert d'argent avec une plus grande représentativité de WESTERN UNION et RIA de 38% et 25,2% respectivement.

Tableau 20.2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
WESTERN UNION	4 712	4 139	-12,2	5 532	5 292	-4,3	8 128	7 172	-11,8	18 372	16 603	-9,6
MONEY EXPRESS	1 005	659	-34,4	8 503	4 579	-46,1	1 047	1 067	1,9	10 555	6 305	-40,3
JONI JONI	184	319	73,4	377	181	-52,0	233	480	106,0	794	980	23,4
RIA	1 170	1 277	9,1	7 010	7 696	9,8	1 658	2 041	23,1	9 838	11 014	12,0

CMT	479	676	41,1	5 492	6 720	22,4	1 041	1 205	15,8	7 012	8 601	22,7
BRED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IFS/IMO	0	0	0	125	183	46,4	16	17	6,3	141	200	41,8
Total	**7 550**	**7 070**	-6,4	**27 039**	**24 651**	-8,8	**12 123**	**11 982**	-1,2	**46 712**	**43 703**	-6,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

La présence de ces structures de transfert d'argent dans les départements est au prorata de l'importance économique de ces derniers. Le département de Kaolack qui engendre la capitale régionale regroupe plus de 56% de ces structures, suivi de Nioro et Guinguinéo avec respectivement 37,4% et 16,2%.

Malgré l'importance de ces structures, la région a vu son effectif en baisse de 6,4% par rapport à l'année précédente.

XX.3.2 Mandats émis

L'activité de transferts d'argent dans les bureaux de poste se fait à deux niveaux : l'émission et la réception.

En ce qui concerne l'émission, les transactions de la poste portent sur un chiffre global de 4,5 milliards de francs CFA en 2015. La plupart de ces émissions (78%) servent aux transactions liées au CCP. Ensuite, Poste-One vient en deuxième position avec 13,5%, suivi de WESTERN UNION et de MONEY EXPRESS.

Tableau 20.3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014 (en millions [illegible])	2015 (en millions [illegible])	Variation %	2014 (en millions [illegible])	2015 (en millions [illegible])	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %
Poste-One[12]	83	58	-30,1	654	405	-38,2	120	145	21	857	608	-29,1
Versement sur compte CCP[13]	463	454	-1,9	91	197	116,4	1 429	2 874	101,1	1983	3525	77,8
CNE[14]	0	0		0	0		0	0		0	0	0,0
WESTERN UNION	23	29	25,8	72	118	63,6	52	230	343,1	147	377	156,5
MONEY EXPRESS	0	1	0	5	9	70,5	1	1	-47,9	6	11	83,3
JONI JONI	0,1	0	-90,8	0	0	0	0,02	0	0	0,12	0	-100,0
Total	569	542	-4,7	823	729	-11,4	1 602	3 249	102,8	2994	4520	51,0

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

Les autres structures comptent moins de mouvements financiers, surtout JONI JONI. La CNE quant à elle, n'a reçu ou ne reçoit jamais d'émissions dans les différents bureaux de poste de la région.

[12] Poste-One = Système postal de transfert d'argent

[13] CCP = Compte Courant Postal

[14] CNE = Caisse Nationale d'Epargne

Les structures de transfert d'argent du département de Nioro sont plus denses en matière d'émission de mandat avec un pourcentage de 72%, suivi de celui de Kaolack et de Guinguinéo avec respectivement 16% et 12%.

En dehors des bureaux de poste précités, il y a des postes secondaires qui exercent à peu près les mêmes activités. Les structures de transfert d'argent secondaires ont émis en 2015, 388 millions de francs CFA, soient plus de 152% que l'année précédente. Les structures qui marchent le plus sont WESTERN UNION qui totalise plus de 97% des émissions de mandat, MONEY EXPRESS environ 2% et JONI JONI moins de 1%.

Tableau 20.4 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions	2015 (en millions	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %
WESTERN UNION	23	29	25,8	72	118	63,6	52	230	343,1	147	377	156,3
MONEY EXPRESS	0	1	0	5	9	70,5	1	1	-47,9	7	11	62,6
JONI JONI	0,08	0,01	-90,8	0	0	0	0,02	0	0	0	0	-92,3
RIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CMT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BRED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IFS/IMO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	30	29,4	78	127	64,1	53	230	334,1	154	388	152,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

L'analyse portant sur les départements montre que la tendance reste la même concernant le degré d'importance de la masse d'argent émise en mandat par rapport aux bureaux de poste. A cet effet, le département de Nioro est en tête, suivi de Kaolack et de Guinguinéo.

XX.3.3 Mandats payés

Pour l'autre effet du flux monétaire, c'est-à-dire les mandats payés dans les différents bureaux de poste, les transactions totales de la région sont d'un montant de plus de 7 milliards de franc CFA. Cela montre que la poste au niveau régional sort de l'argent plus qu'elle en reçoit.

Les bureaux de WESTERN UNION ont décaissé beaucoup plus d'argent que les autres avec une fréquence de plus 24%, suivi de CCP, de RIA, de CMT, de Poste One et MONEY EXPRESS qui ont tous dépassé les 10%.

Tableau 20.5 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014 (en millions	2015 (en millions	Variation %	2014 (en millions	2015 (en millions	Variation %	2014 (en millions	2015 (en millions	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %
Poste-One	241	158	-34,3	1 030	681	-33,8	227	177	-22,0	1 498	1 017	-32,1
Versement sur compte CCP	90	87	-2,6	894	1 011	13,2	275	260	-5,5	1 258	1 358	8,0
CNE	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
WESTERN UNION	238	232	-2,6	336	466	38,8	647	1 055	63,1	1 221	1 753	43,6
MONEYGRAM	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
MONEY EXPRESS	281	159	-43,5	694	523	-24,7	215	136	-36,6	1 191	818	-31,3
WARI	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
JONI JONI	4	6	53,2	13	8	-40,8	6	18	184,6	23	31	35,8
RIA	89	109	22,2	647	812	25,5	156	298	91,2	892	1 219	36,7
CMT	41	51	23,5	673	844	25,4	90	168	85,7	804	1 063	32,1
BRED	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
IFS/IMO	0	0	0,0	32	30	-6,4	1	3	95,0	33	32	-2,3
Total	984	802	-18,5	4 318	4 376	1,3	1 618	2 115	30,7	6 920	7 292	5,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En comparaison avec l'année précédente, les mandats payés par la poste régionale sont en hausse de 5,4%. Cette hausse est portée par la contribution positive du département de Nioro de plus de 30%. Seul le département de Guinguinéo a une évolution négative de plus de 18%.

Le département de Kaolack quant à lui, est le poumon de la masse d'argent sortie des bureaux de poste de la région avec plus de 60%. Toutefois, ce département reste sous l'influence de la capitale régionale.

Par ailleurs, les bureaux secondaires de la poste ne sont pas en reste puisqu'ils ont des disponibilités nécessaires pour satisfaire la demande autour de 4,9 milliards de francs CFA en cours de l'année 2015.

Les structures qui ne sont pas logées dans les bureaux de poste comme par exemple WESTERN UNION, RIA, CMT sont les plus dynamiques concernant le payement des mandats.

Tableau 20.6 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014 (en millions	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %
WESTERN UNION	238	232	-2,6	336	466	38,8	647	1 055	63,1	1 221	1 753	43,6
MONEYGRAM	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
MONEY EXPRESS	281	159	-43,5	694	523	-24,7	215	136	-36,6	1 191	818	-31,3
WARI	0	0		0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
JONI JONI	4	6	53,2	13	8	-40,8	6	18	184,6	23	31	35,8
RIA	89	109	22,2	647	812	25,5	156	298	91,2	892	1 219	36,7
CMT	41	51	23,5	673	844	25,4	90	168	85,7	804	1 063	32,1
BRED	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
IFS/IMO	0	0	0,0	32	30	-6,4	1	3	95,0	33	32	-2,3
Total	653	556	-14,9	2 395	2 683	12,0	1 116	1 678	50,3	4 164	4 917	18,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

L'évolution des payements est positive par rapport à l'année précédente. Toutefois, MONEY GRAM et IFS/IMO ont vu leur masse de payement diminuer respectivement de 31,3% et 2,3%.

Les mêmes tendances ont été observées en ce qui concerne le comportement des payements dans les départements avec toujours en tête celui de Kaolack ; suivi de Nioro et Guinguinéo.

XX.3.4 Origine et destination des mandats

Le transfert d'argent est un phénomène complexe car il concerne les acteurs nationaux et internationaux. Le Sénégal compte de fortes colonies d'émigrants éparpillés un peu partout dans le mondequi envoient régulièrement des mandats qui transitent dans les différents bureaux de poste. En retour, des immigrés envoient également de l'argent dans leurs pays d'origine. En y ajoutant les flux internes, le réseau de transfert d'argent est très densifié.

Tableau 20.7 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		2014 (en millions	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %	2014 (en millions de FCFA)	2015 (en millions de FCFA)	Variation %
Destination	Sénégal	445	358	-19,6	736	554	-24,6	1 109	1 253	12,9	2 538	2 759	8,7
	Reste du monde	124	184	48,8	87	175	100,0	493	1 996	305,1	456	1 761	286,7
	Total	569	542	-4,7	823	729	-11,4	1 602	3 249	102,8	2 994	4 520	51,0
Provenance	Sénégal	265	178	-33,0	1 299	886	-31,8	274	202	-26,2	1 831	1 250	-31,7
	Reste du monde	718	624	-13,2	3 020	3 490	15,6	1 344	1 912	42,3	5 089	6 042	18,7
	Total	984	802	-18,5	4 318	4 376	1,3	1 618	2 115	30,7	6 920	7 292	5,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En ce qui concerne les mandats émis par les bureaux de poste, plus de 61% de la somme globale ont pour destination à l'intérieur du pays. La part de l'argent destinée à l'étranger est estimée à 39%.

Quant aux mandats payés, la tendance est inversée car plus de 80% des mandats proviennent de l'international.

Cependant, il faut remarquer que les mandats payés provenant du Sénégal ont connu une baisse considérable de plus de 30% et ceux de l'étranger en hausse de 19% par rapport à l'année dernière.

Tableau 20.8 : Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		2014 (en	2015 (en	Variation %	2014 (en millions de	2015 (en millions de	Variation %	2014 (en millions de	2015 (en millions de	Variation %	2014 (en millions de	2015 (en millions de	Variation %
Destination	Sénégal	18	20	9,2	69	97	39,6	37	89	141,7	130	237	81,5
	Reste du monde	5	10	102,0	8	31	270,4	16	142	767,1	23	151	545,8
	Total	23	30	29,4	78	127	64,1	53	230	334,1	154	388	152,1
Provenance	Sénégal	176	123	-30,0	720	543	-24,5	189	160	-15,1	1 102	843	-23,5
	Reste du monde	477	433	-9,3	1 675	2 140	27,8	927	1 517	63,7	3 062	4 074	33,1
	Total	653	556	-14,9	2 395	2 683	12,0	1 116	1 678	50,3	4 164	4 917	18,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

Les bureaux de poste secondaires suivent la même tendance que ceux installés ailleurs.

Seulement, la remarque de taille c'est que, par rapport à l'année précédente, la destination des mandats émis vers le reste du monde a davantage évolué. En effet, de 23 millions en 2014, ils passent à 151 millions en 2015.

XX.3.5 Trafic postal

Depuis quelques années, les lettres qui constituent le cœur de métier de la poste sont confrontées à une baisse considérable du volume du trafic liée à l'utilisation des TIC. Seul le courrier d'entreprise à travers le courrier hybride connait une stabilité. La monétique, quant à, elle est au balbutiement de son évolution.

Néanmoins, la poste continue de jouer son rôle dans la réception, l'envoi et la distribution du courrier.

A ce titre, elle s'exerce dans la gestion des dépêches, des lettres et paquets recommandés, entre autres. Au cours de l'année 2015, les plus grandes activités par le nombre concernent les lettres recommandées. En deuxième position, il y a les dépêches.

Tableau 20.9 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Dépêches Expédiées	149	151	1,3	797	796	-0,1	149	151	1,3	1 095	1 098	0,3
Dépêches Reçues	149	151	1,3	797	796	-0,1	149	151	1,3	1 095	1 098	0,3
Lettres Recommandées Expédiées	278	288	3,6	11 316	10 696	-5,5	517	360	-30,4	12 111	11 344	-6,3
Lettres Recommandées Reçues	199	188	-5,5	9 624	7 756	-19,4	413	156	-62,2	10 236	8 100	-20,9
Paquet Recommandé Expédié	36	30	-16,7	962	1222	27,0	46	21	-54,3	1 044	1 273	21,9
Paquet Recommandé Reçus	160	66	-58,8	602	736	22,3	35	29	-17,1	797	831	4,3
V.D. Expédiées	0	4	0	12	6	-50,0	0	0	0!	12	10	-16,7
V.D. Reçues	0	4	0	36	50	38,9	12	0	-100	48	54	12,5
Colis Expédiés	2	0	-100	111	104	-6,3	4	8	100	117	112	-4,3
Colis Reçus	38	39	2,6	456	546	19,7	27	18	-33,3	521	603	15,7
E.M.S. Expédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
E.M.S. Reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En ce qui concerne EMS, qui est une filiale de la poste crée depuis 2012 dont le principal but est une diligence rapide du courrier, il n'a affiché aucune expédition ni de réception dans la région en 2015.

XX.4SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XX.4.1 Couverture en SFD de la région

L'analyse du tableau 20.17 nous montre l'importance des SFD de la région. En effet, sur les quatre natures des SFD inscrits au Sénégal, la moitié est présente dans la région. Il s'agit des SFD affiliés qui sont au nombre de 10 et de l'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (IMCEC) qui sont au nombre de 7.

Les autres natures que sont les sociétés commerciales et les faitières peuvent exister certes mais ne sont pas inscrites dans les SFD. Elles sont donc versées dans l'informel.

Tableau 20.10 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature en 2015

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2014	2015	Variation %
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	11	10	-9,1
IMCEC isolées	8	7	-12,5
Sociétés commerciales	0	0	0,0
Total	19	17	-10,5

Source : DRS SFD/Dakar

Cependant, il faut noter que le nombre de SFD inscrits a baissé d'une unité pour chacun des cas entre les années 2015 et 2014. Il faudra une forte sensibilisation allant dans le sens de la promotion de la micro finance régionale.

XX.4.2 L'épargne et les crédits

Les SFD fonctionnent comme les institutions financières dont les principales activités sont l'épargne et le crédit.

En ce qui concerne l'épargne, le nombre total de la région est estimé à 66 452 épargnants, constitué de 59% d'hommes, de 37% de femmes et 7% de personnes morales (GIE, Associations etc.). Les personnes physiques représentent plus de 92% de l'ensemble des épargnants de la région. Sous l'angle du milieu, il y a un réel déséquilibre car plus de 87% sont des citadins.

Concernant le crédit, on peut distinguer les crédits en cours et les crédits accordés durant l'année 2015. Dans tous les cas, la tendance reste la même que le niveau de l'épargne, c'est-à-dire qu'il y a plus d'hommes que de femmes et un déséquilibre notoire entre le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 20.11 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014			2015			Variation%		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	30 658	5 222	35 880	31 756	5 283	37 039	4	1,2	3,2
	Femmes	16 567	2 129	18 696	21 559	2 128	23 687	30	-0,0	26,7
	Personnes morales	12 315	1 599	13 914	4 280	1 486	5 766	- 65	- 7,1	-58,6
Nombre de crédits en cours	Hommes	13 490	3 557	17 047	14 270	3 366	17 636	6	-5,4	3,5
	Femmes	6 363	938	7 301	8 750	894	9 644	38	-4,7	32,1
	Personnes morales	3 261	331	3 592	7 264	306	7 570	123	-7,6	110,7
Nombre de crédits accordés	Hommes	10 819	2 942	13 761	11 960	2 806	14 766	11	-4,6	7,3
	Femmes	5 477	860	6 337	8 755	837	9 592	60	-2,7	51,4
	Personnes morales	3 199	445	3 644	1 648	283	1 931	-48	-36,4	-47,0

Source : DRS SFD/Dakar

En comparaison des deux dernières années, le nombre d'épargnants a connu une hausse chez les personnes physiques, plus particulièrement chez les femmes qui observent un taux de 26,7%. Par contre il a beaucoup baissé (58,6%) chez les personnes morales.

En milieu rural, le nombre d'épargnants a également baissé par rapport à l'année précédente à l'exception de celui des hommes qui a augmenté de 3,2%.

Concernant les crédits, Il y a partout des hausses sauf chez les personnes morales dont les crédits accordés ont baissé de 47%. C'est également chez ces personnes morales où il y a une assez considérable de 111% au niveau des crédits en cours.

Le volume total collecté avec les épargnants se chiffre à 9 853 000 000 de francs CFA en 2015. Les personnes physiques ont épargné plus de 7 milliards contre environ 2 milliards pour les personnes morales.

En retour, le financement de la micro finance régionale tourne autour de plus de 17 milliards pour les crédits en cours et plus de 26 milliards pour les crédits accordés.

Tableau 20.12 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014 (en millions de FCFA)			2015(en millions de FCFA)			Variation (en %)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	3 533	686	4 219	5 354	460	5 814	52	-33,0	37,8
	Femmes	1 400	231	1 631	1 946	138	2 084	39	-40,3	27,8
	Personne morale	1 511	350	1 862	1 216	739	1 955	-20	111,0	5,0
Encours de crédit	Hommes	7 471	1 252	8 723	9 673	1 340	11 013	29	7,0	26,2
	Femmes	2 011	210	2 221	3 077	198	3 275	53	-5,4	47,5
	Personne morale	2 786	201	2 987	2 640	272	2 913	-5	35,7	-2,5
Montant des crédits accordés	Hommes	8 534	1 213	9 748	18 064	3	18 067	112	-99,7	85,3
	Femmes	2 148	244	2 392	5 415	1	5 415	152	-99,8	126,4
	Personne morale	2 360	260	2 620	3 198	1	3 199	36	- 99,8	22,1

Source : DRS SFD/Dakar

Comparé à l'année précédente, l'état financier des SFD s'est bien comporté avec un bilan très positif. La seule fausse note est observée avec les personnes morales qui ont affiché un déficit de 2,5% par rapport à 2014.

En outre, la remarque de taille faite à la lecture du tableau 20.19 nous renvoie au sous-développement de la micro finance en milieu rural et particulièrement chez les femmes. En effet, l'année 2015 n'a pas été faste en milieu rural, car aussi bien en épargne qu'en crédit, l'évolution est généralement négative chez les personnes physiques.

XX.4.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

Le système financier décentralisé a pour objectif de faciliter l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et de micro entrepreneurs. Il est présent dans tous les départements. Les structures les plus importantes sont essentiellement le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), ACEP, PAMECAS, MicroCred.

Il existe également d'autres structures de moindre importance qui sont la plupart du temps intégrées à des organisations de développement ou qui sont spécifiques à certains secteurs. On peut citer les mutuelles de l'APROFES, FDEA, chambre de commerce, chambre des métiers, FAFS, etc.

A ce titre, des crédits ont été attribués à ces catégories d'acteurs pour atteindre leurs objectifs. Parmi ces crédits, on peut citer ceux de l'immobilier, d'équipement de consommation, de trésorerie entre autres. Les crédits attribués à l'endroit de la trésorerie sont les plus élevés avec plus 23 milliards de francs CFA.

Tableau 20.13 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2014 (en millions de FCFA)			2015 (en millions de FCFA)			Variation en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés									
Crédits immobiliers	14	0	14	162	0	162	1 075	0	1 075,5
Crédits d'équipement	9 375	1 159	10 534	2 067	3	2 070	-78	-99,7	-80,3
Crédits à la consommation	395	74	469	241	0	241	-39	-99,8	-48,6
Crédits de trésorerie	2 024	300	2 324	23 130	1	23 131	1 043	-99,8	895,3
Autres	1 235	185	1 420	1 077	0	1 077	-13	- 99,8	-24,1
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	3 404	930	4 335	2 090	2	2 092	-39	-99,8	-51,7
Industries extractives	0	0	0	2	0	2	863	0	863,4
Industries manufacturées	590	56	646	764	0	764	29	-99,7	18,2
BTP	1 546	221	1 767	606	1	607	-61	-99,6	-65,7
Commerce, restaurants, hôtels	5 348	241	5 589	19 889	1	19 890	272	-99,7	255,8
Electricité, gaz, eau	101	0	101	1	0	1	-99	0	-98,7
Transport, entrepôts et communication	865	105	971	681	0	681	-21	-99,8	-29,8
Assurances, services aux entreprises	4	0	4	1 152	0	1 152	28 932	0	28 932,2
Immobilier	53	-	53	200	0	200	277	0	276,9
Services divers	1 131	163	1 294	1 292	0	1 293	14	-99,7	-0,1

Source : DRS SFD/Dakar

Ces titres de crédits accordés servent à renforcer les actions de développement des secteurs d'activités.

C'est surtout le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie qui a reçu plus de financement. Il a reçu plus de 75% de l'ensemble des crédits accordés en 2015. Le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche le suit dans une moindre mesure avec un taux de 8%.

Comme à l'image des analyses faites sur les SFD, le milieu rural est laissé en rade. Il n'y a que 3 millions de francs de crédit qui lui a été accordé, investis outre dans les deux secteurs cités en haut, dans celui des BTP (un million de franc CFA).

XX.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.5.1 Atouts et potentialités

1. En matière de poste et autres structures de transfert d'argent

- Un bon potentiel de la clientèle
- Offre de services de proximité mieux sécurisés et plus adaptés à la sous bancarisation des populations
- Présence de plusieurs bureaux de poste dans la région

2. En matière de SFD

- diversification des sources de financement de l'économie régionale

- existence de plusieurs organisations structurées jusqu'à la base.
- proximité des institutions de micro finance avec le niveau local
- simplicité des procédures d'accès au crédit

XX.5.2 Contraintes

1. En matière de poste et autres structures de transfert d'argent

- Enclavement de certaines localités
- libéralisation du marché

2. En matière de SFD

- concentration du système bancaire au niveau de la commune de Kaolack,
- gestion informelle de certains Systèmes Financiers Décentralisés (SFD),
- fragilité des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), de base,
- manque de sensibilisation et d'information des bénéficiaires potentiels,
- absence de synergie des acteurs de micro finance,
- mauvaise répartition spatiale des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD),
- faible diversification des produits financiers offerts par les mutuelles,
- coût élevé du crédit.

XX.5.3 Perspectives

1. En matière de poste et autres structures de transfert d'argent

La Direction des postes travaille actuellement sur le grand projet d'adressage et des codes postaux qui devrait, au moins, comporter trois volets pris en charge par des structures différentes de l'Etat.

- Un volet « codification postale » qui devra relever de la responsabilité de La Poste du Sénégal, en tant qu'opérateur en charge du service universel postal.
- Un volet « adressage géographique » que devra gérer l'Agence de Développement Municipal (ADM) en tant que structure chargée de la gestion et du développement des collectivités décentralisées c'est à dire, de façon plus globale, du ministère chargé des collectivités locales.
- Un volet « géolocalisation » à confier à l'Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE) en tant que structure chargée de la modernisation des services de l'administration.

En tout état de cause, ce projet d'un cout global assez important ne saurait être pris en compte dans le budget du Ministère de la Communication, et de l'Economie Numérique mais devrait être exécuté par chacune des entités citées plus haut, dans le cadre de son budget propre.

2. En matière de SFD

- Décentraliser le système bancaire au niveau des autres départements ;
- Faire la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pour diminuer l'informel ;
- Créer des cadres de concertation de la micro-finance ;
- Diversification des produits financiers offerts par les mutuelles.

CONCLUSION GENERALE

La région de Kaolack a une population résidente de 960 875 habitants, composée de 49% d'hommes et de 51% de femmes.

Elle comprend 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro, huit arrondissements, 10 communes et 31 communautés rurales. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 51%. Les deux autres départements de Nioro et Guinguinéo abritent respectivement 37% et 12% de la population de la région.

Elle se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de la population est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national et la moitié de la population a moins de 16 ans (âge médian).

Elle se présente comme une région à forte ruralité avec un taux de 64,7%. Cette population exerce ses activités grâce aux opportunités qu'offre l'agriculture avec des sols aptes à la diversification (mil, mais, Sorgho, arachide,…). Cependant, des potentialités agricoles sont timidement exploitées (cas de la vallée de Koutango dans l'arrondissement de Wack Ngouna).

Elle couvre une superficie de 5 357 km² dont le département de Nioro est le plus vaste avec 2 302 km². Cependant, le département de Kaolack reste celui qui a la plus forte densité avec 267 habitants au km², suivi de Nioro (160 habitants au km²) et de Guinguinéo (102 habitants au km²).

Son système éducatif est enrichi par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025, en remplacement du PDEF.

Son élevage reste extensif, malgré un cheptel riche et varié. La position carrefour de la région (ville de Kaolack) favorable au commerce des produits animaux est un atout considérable pour le développement de l'élevage.

Son système de pêche se développe sur les axes maritime et continental, mais la vétusté du matériel, combinée à la forte salinisation des eaux, ralentissent la production.

Sa gestion des ressources naturelles contribue aux régénérations des sols par l'association entre arbres et cultures, la protection et récupération des sols contre la salinisation et à la lutte contre les feux de brousse.

Son système de transport se développe sur les axes routier et maritime. Le transport routier reste dominé par la mauvaise nature des routes qui étouffe la mobilité des personnes. Le transport urbain est assuré principalement par les taxis motos appelés «jakarta». En ce qui concerne le transport maritime, le port de Kaolack assure les exportations de sel, de l'huile produite par la SUNEOR, des tourtereaux, résidus des coques d'arachide et tout récemment de basalte.

Sa position géographique lui confère un commerce florissant. La production du sel qui se pratique de manière artisanale par la population et industrielle par la Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (SNSSS) a donné un coup de pousse considérable

à l'économie régionale. Grâce au sel, l'exportation est permise vers le Mali par les «camions maliens» et les autres pays de la sous-région par les bateaux.

Son système sanitaire se présente comme une bonne fonctionnalité de la carte sanitaire avec une présence significative de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF). Les infrastructures sanitaires couvrent toute la région avec cependant des défis à relever quant aux objectifs fixés par les OMD.

A la date actuelle, on remarque des progrès nets dans la région en matière d'accès aux services pour l'hydraulique aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre pour le sous-secteur de l'assainissement, une amélioration non négligeable est enregistrée pour le milieu rural contre une tendance à la dégradation de l'indicateur en milieu urbain.

Enfin la région, grâce à son patrimoine culturel très riche avec les sites mégalithiques de Sine Ngayenne, les Tata de Maba Diakhou Bâ et le ravin de Pathé Badiane, entre autres, combinés aux sites religieux de Porokhane, Taïba Niasséne, Darou Salam et Touba Saloum, offre des perspectives touristiques très prometteuses.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Structure par âge et pas sexe

AGE	2016			RM
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	
0-4	89 719	87 230	176 949	103
05—9	81 124	75 721	156 845	107
10—14	73 002	66 528	139 530	110
15—19	62 841	57 380	120 221	110
20—24	47 375	48 162	95 537	98
25—29	32 700	39 581	72 281	83
30—34	27 285	33 108	60 393	82
35—39	23 529	27 406	50 935	86
40—44	18 850	22 533	41 383	84
45-49	14 884	18 262	33 146	82
50-54	12 979	15 174	28 153	86
55-59	11 376	12 460	23 836	91
60-64	8 666	9 585	18 251	90
65-69	6 089	6 970	13 059	87
70-74	4 371	5 122	9 493	85
75-79	2 865	3 512	6 377	82
80+	3 163	3 991	7 154	79
TOTAL	**520 818**	**532 725**	**1 053 543**	98

ANNEXE 2 : Bilan des interventions selon la nature

Nature	Kaolack	Nioro	Guinguin	Total	%
Incendies	136	53	8	197	9.5
Assistance	1311	181	17	1509	72.82
Opérations diverses	167	35	4	206	9.94
Activités diverses	142	16	2	160	7.73
Total	1756	285	31	2072	100
%	84.74	13.76	1.5	100	/////////

***Source** : CSP de Diourbel/Touba*

ANNEXE 3 :

Circonscription administrative	Statut établissement	Sexe	Filière habillement	Filière coiffure	Filière restauration	Filière sociale	Filière sante hygiène	Filière horticulture	Filière agri - Elevage	Total
Département de Guinguinéo	Public	Masc.	2	1	0	1	0	0	35	39
		Fém.	34	37	11	53	0	0	7	142
		Ens.	36	38	11	54	0	0	42	181
	Privé	Masc.								
		Fém.								
		Ens.								
	Total	Masc.	2	1	0	1	0	0	35	39
		Fém.	34	37	11	53	0	0	7	142
		Ens.	36	38	11	54	0	0	42	181
Département de Kaolack	Public	Masc.	6	1	0	2	0	1	0	10
		Fém.	55	27	41	43	0	23	0	189
		Ens.	61	28	41	45	0	24	0	199
	Privé	Masc.								
		Fém.								
		Ens.								
	Total	Masc.	6	1	0	2	0	1	0	10
		Fém.	55	27	41	43	0	23	0	189
		Ens.	61	28	41	45	0	24	0	199
Département de Nioro	Public	Masc.	1	1	0	1	0	0	3	6
		Fém.	17	11	12	41	0	5	13	99
		Ens.	18	12	12	42	0	5	16	105
	Privé	Masc.								
		Fém.								
		Ens.								
	Total	Masc.	1	1	0	1	0	0	3	6
		Fém.	17	11	12	41	0	5	13	99
		Ens.	18	12	12	42	0	5	16	105
Région de Kaolack	Public	Masc.	9	3	0	4	0	1	38	55
		Fém.	106	75	64	137	0	28	20	430
		Ens.	115	78	64	141	0	29	58	485
	Privé	Masc.								
		Fém.								
		Ens.								
	Total	Masc.	9	3	0	4	0	1	38	55
		Fém.	106	75	64	137	0	28	20	430
		Ens.	115	78	64	141	0	29	58	485
	% variation entre années n-2 et n-1	Masc.								
		Fém.								
		Ens.								